

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES**

**DIPLOME DE CONSERVATEUR
DE BIBLIOTHEQUE**

MEMOIRE D'ETUDE

**Le lien bibliothèque publique - bibliothèque
universitaire : l'expérience clermontoise**

FRANCOIS CAVALIER

**Sous la direction de Jean-Michel Salaün
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de
l'Information et des Bibliothèques**

1993

7

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES**

**DIPLOME DE CONSERVATEUR
DE BIBLIOTHEQUE**

MEMOIRE D'ETUDE

**Le lien bibliothèque publique - bibliothèque
universitaire : l'expérience clermontoise**

FRANCOIS CAVALIER

**Sous la direction de Jean-Michel Salaün
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de
l'Information et des Bibliothèques**

**Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire
de Clermont-Ferrand
du 05 juillet au 22 octobre 1993
Sous la responsabilité de Raymond Bérard**

1993
DCB
7



70 f. - Ann.

LE LIEN ENTRE BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE : L'EXPERIENCE CLERMONTOISE / FRANCOIS CAVALIER

RESUME

Le strict cloisonnement existant entre les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques universitaires est aujourd'hui remis en cause. La forte demande d'un public étudiant de plus en plus nombreux et les besoins documentaires accrus du grand public rendent caducs à bien des égards cet ancien clivage. Si, à l'étranger, la Suisse possède déjà des bibliothèques publiques et universitaires, différentes expériences de rapprochement voient aujourd'hui le jour en France notamment à l'occasion des délocalisations universitaires en villes moyennes. La Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand a déjà une riche expérience dans ce domaine. Ses résultats sont à examiner au regard du projet historique (1902) mais aussi dans la perspective ouverte par le rapprochement actuel entre bibliothèques universitaires et de lecture publique.

DESCRIPTEUR

bibliothèque publique ; bibliothèque universitaire ; politique documentaire ; besoin utilisateur ; Suisse ; Clermont-Ferrand ; 1902-1993

ABSTRACT

The strict separation existing between public libraries and university libraries is criticized today. An important requirement from more and more students and the general public's increasing documentary needs make this old-standing distinction out-of-date on some points. If, abroad, Switzerland has already got public libraries and university libraries, different experiments in order to bring them together are appearing in France today, especially because of some university delocalizations into middle towns. The inter university and town library of Clermont-Ferrand has got a good experience in this sector. Its results must be considered in comparison with the historical plan (1902), but also from the point of view which is following from the fact that public libraries and university libraries are being brought together.

KEYWORDS

public library ; academic library ; documentation policy ; user need ; Switzerland ; Clermont-Ferrand (France), 1902 - 1993

REMERCIEMENTS

A Jean-Michel Salaün, directeur des études à l'ENSSIB, mon directeur de mémoire
A Raymond Bérard, directeur de la Bibliothèque municipale et interuniversitaire de
Clermont-Ferrand, pour son accueil et sa disponibilité.
A Marie-Thérèse Jarrige, son adjointe
Aux responsables de service des sites universitaires, d'étude et de lecture publique ainsi
qu'à leurs collaborateurs qui m'ont accueilli en chaque point du réseau et en particulier à
tout le personnel de la Centrale pour sa coopération, patiente et précieuse.

et aussi :

A Monsieur Roger Quilliot, Sénateur-maire de Clermont-Ferrand
A Madame Elisabeth Fouillade, Adjointe à la Culture
A Monsieur Bertin, secrétaire général adjoint
A Monsieur Dompnier, professeur d'histoire chargé de la documentation auprès de Président
de l'université Blaise Pascal.
A Madame Caroline Durand, Conseiller technique régional au livre (DRAC)

et enfin :

aux responsables des bibliothèques suisses pour leur collaboration attentive

- Monsieur Ducret, directeur adjoint de la Bibliothèque cantonale et universitaire de
Fribourg
- Monsieur Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève
- Monsieur Rychner, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
- Monsieur Villard, directeur de la Bibliothèque Cantonale et universitaire de Lausanne.

SOMMAIRE

1 Les racines historiques du lien entre les deux bibliothèques	p. 1
1.1 Les trois grandes idées directrices	p. 1
1.2 Le contexte économique et social	p. 4
1.3 Les problèmes liés à la réunion des deux bibliothèques	p. 6
1.4 Une expérience non-reproduite	p. 8
1.5 De la bibliothèque de la Ville et de l'Université à la BMIU	p. 8
2 L'Organisation de la Bibliothèque Municipale et interuniversitaire	p.11
2.1 L'organisation au niveau du réseau	p.11
2.1.1 Les missions	p.11
2.1.2 Le directeur : trait d'union entre les tutelles	p.12
2.1.3 Positionnement du réseau : moyens/résultats	p.13
2.1.4 Situation du réseau BMIU dans le contexte documentaire local	p.15
2.1.5 L'organigramme des services	p.16
2.1.6 Le personnel	p.17
2.2 L'organisation de la Centrale	p.19
2.2.1 Les locaux	p.19
2.2.2 Les strates du système	p.20
2.2.3 Les deux budgets	p.22
2.2.4 Les deux circuits du livre	p.23
2.2.5 Le service public	p.24
2.2.6 Les politiques d'acquisitions et les fonds	p.25
2.2.7 La perception du lien BM-BU par le personnel de la Centrale	p.29
3 Les Publics	p.30
3.1 Le public clermontois et les bibliothèques de lecture publique	p.30
3.2 Le public universitaire	p.32
3.3 Le public de la Centrale	p.33
3.3.1 L'enquête auprès des publics	p.36
A. Le public municipal	p.37
B. Le public universitaire	p.39
C. Les attentes	p.42
D. Connaissance et appréciation du lien BM-BU	p.44
4 Le Lien BM-BU : l'expérience suisse et les nouvelles approches	p.46
4.1 L'absence de modèle suisse	p.46
4.1.1 Les missions	p.47
4.1.2 Les publics	p.47
4.1.3 Le problème des tutelles	p.48

4.2 Nouvelles approches des rapports entre bibliothèque municipales et bibliothèques universitaires	p.50
4.2.1 Les éléments de contexte	p.50
a- la décentralisation culturelle	p.50
b- l'ouverture de l'université sur la ville	p.52
4.2.2 La lecture étudiante et le rôle culturel de l'université	p.52
4.2.3 Les conséquences pour les bibliothèques	p.53
5 Essai de prospective	p.56
5.1 L'évaluation de la BMIU par ses tutelles	p.56
5.1.1 Le point de vue de la Ville	p.56
5.1.2 Le point de vue de la partie universitaire	p.57
5.2 Les atouts de la BMIU	p.59
5.3 Les scénarios	p.60
5.3.1 Les préalables	p.60
5.3.2 Deux scénarios d'évolution	p.61
Scénario A	p.62
Scénario B	p.63
Bibliographie	p.68
Annexes	p.71

INTRODUCTION

Le modèle français des bibliothèques s'est construit autour d'un clivage institutionnel et documentaire fort entre les bibliothèques municipales et les bibliothèques universitaires. Cette partition qui s'est renforcée au fil du temps jusqu'à une période récente n'a pas toujours été aussi pregnante.

Ce fut notamment le cas vers la fin du dix-neuvième siècle quand des représentants du Ministère de l'Instruction Publique et certains bibliothécaires s'inquiéteront de l'état des bibliothèques françaises : les établissements municipaux écrasés par le poids du passé que constituent les collections issues des confiscations révolutionnaires travaillent encore à les trier, les ordonner et les recenser dans des catalogues. Installées dans des locaux le plus souvent inadaptés, leurs collections d'ouvrages modernes sont misérables ; leur public est composé en majorité d'un parterre d'érudits et de savants qui seuls possèdent les clés de l'usage de la bibliothèque. Les bibliothèques universitaires ne sont guère plus brillante ayant vécu les nombreux aléas de l'institution qu'elles desservent même si leurs collections, généralement faibles, sont plus axées sur la production scientifique contemporaine. Le modèle bibliothéconomique allemand sera alors avancé comme une alternative possible à cette situation alarmante. Jules Laude, bibliothécaire qui a étudié le fonctionnement des bibliothèques allemandes, exploitera ce modèle en proposant la création, à Clermont-Ferrand où il exerce les fonctions de directeur de la bibliothèque universitaire, d'un établissement de type nouveau intégrant les bibliothèques municipale et universitaire. Celui-ci sera ouvert à tous les publics et constituera pour la Ville et même la région un instrument d'éducation de premier plan. Cette bibliothèque ouvrira dans un bâtiment neuf en 1905 et sera baptisée : bibliothèque de la Ville et de l'Université.

Ce cas isolé restera dans le système français des bibliothèques où il fera figure d'exception : la partition entre bibliothèque municipale et bibliothèque universitaire demeurera la règle. Malgré la forte volonté affirmée par la profession d'appartenir à un même corps exerçant un même métier, les cultures professionnelles des bibliothécaires de lecture publique et des bibliothécaires universitaires vont nettement diverger. L'essor de la lecture publique s'appuiera sur la volontarisme éducatif, le militantisme culturel et depuis peu sur le concept d'action culturelle. Les bibliothèques universitaires s'identifient au travail scientifique et aux besoins de la recherche ; leur évolution les conduira vers une insertion toujours plus intégrée à l'Université (définition de la BU comme service commun de l'université en 1975). Cette évolution qui a longtemps marginalisé la BMIU de Clermont-Ferrand tend aujourd'hui à s'inverser. Le phénomène de rapprochement entre bibliothèques de lecture publique et bibliothèques universitaires est visible partout : dans les grandes villes universitaires où les projets communs et les partenariats BM-BU se développent comme dans les villes moyennes

qui accueillent les délocalisations universitaires et créent des antennes de BU dans leur bibliothèque municipale ou bien transforment complètement celles-ci en Bibliothèques publiques et universitaires. Le clivage traditionnel s'estompe et les cadres institutionnels deviennent trop étroits : les concepts de bibliothèque publique et de bibliothèque universitaire sont appelés à évoluer comme le souligne Daniel Renoult.

Dans ce contexte, la BMIU de Clermont-Ferrand, se retrouve, comme par une ruse de l'histoire, plongée en pleine actualité. Quels sont ses atouts mais aussi ses faiblesses ou ses handicaps pour renouveler cette ancienne alliance dans cet environnement favorable et devenir la grande bibliothèque de la région qu'elle aspire à devenir ? Les fondements historiques du lien, les résultats actuels de la bibliothèque seront à explorer et à mettre en perspective au regard de cette nouvelle donne et des défis qu'elle aura à relever.

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

OBJET DE L'ETUDE :

Le thème du lien BM-BU et de l'adaptation de l'offre documentaire qui en résulte à travers un "cas d'espèce", la Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand.

Etapes de l'étude :

* Comprendre la situation historique qui a présidé à l'union de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire au début du siècle en insistant sur l'originalité de la démarche et ses limites.

* Faire un état des lieux de l'état actuel du réseau et des différents problèmes rencontrés en s'attachant plus particulièrement à l'analyse de la Centrale où se matérialise l'union des deux bibliothèques.

Cet état des lieux a plusieurs objets :

- Confronter les missions annoncées à l'organisation et aux moyens mis en oeuvre pour les accomplir.

- Identifier les noeuds de dysfonctionnements et tenter d'en faire l'analyse.

- Etudier l'offre documentaire à travers les acquisitions.

- Repérer les pratiques du public, sa fréquentation, et se faire une idée de ses attentes.

La méthodologie utilisée pour cet état des lieux se réfère aux champs classiques de la bibliothéconomie et aux outils qui y sont couramment employés : étude de l'organisation, du fonctionnement, des moyens (matériels, humains) et des résultats (établissement d'indicateurs).

* Confronter la situation clermontoise à l'expérience suisse des bibliothèques publiques et universitaires. La situer aussi par rapport à la tendance actuelle au rapprochement entre bibliothèques publiques et universitaires.

* Tenter une prospective qui se fonde sur les étapes précédentes et l'évaluation de la BMIU par ses tutelles pour ouvrir une réflexion sur le devenir cette expérience à partir de scénarios d'évolution.

CONCEPTION DU DOCUMENT

Deux préoccupations majeures ont présidé à l'élaboration de ce document :

- En faire un outil de travail pour contribuer à la réflexion à l'heure où la bibliothèque s'apprête à renouveler son statut.
- Constituer une forme de d'instantané photographique auquel pourrait être confronté un bilan ultérieur.

REMARQUES

- La réflexion entamée par les tutelles au sujet de l'actualisation du statut de la bibliothèque ne sera que brièvement évoquée. Celle-ci n'ayant pas encore débouché sur une décision publique, elle ne pouvait constituer un objet de notre étude.

Le processus de changement et de modernisation dans lequel la bibliothèque s'est lancée fait rapidement évoluer la situation et rendra caduc à court terme un certain nombre de descriptions effectuées dans ce document. C'est un signe de dynamisme.

- L'absence de modèles référentiels constitue la limite de pertinence des outils méthodologiques employés ici et que nous utilisons à titre indicatif.

1 - LES RACINES HISTORIQUES DU LIEN ENTRE LES DEUX BIBLIOTHEQUES : LA CONVENTION DE 1902

Lorsqu'en 1902 Mr Ehrhard, adjoint au Maire et professeur à la faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, soumet au Conseil Municipal le projet de Convention destinée à mettre en commun les Bibliothèques de la Ville et de l'Université (Cf. annexe 1) dans un bâtiment neuf à construire, l'argumentaire qu'il déploie est largement inspiré des idées d'un grand bibliothécaire, Jules Laude, directeur de la bibliothèque universitaire de Clermont en ce début de siècle.

1.1- LES TROIS GRANDES IDEES DIRECTRICES :

1.1.1. L'orientation première consiste conformément à l'expression de l'article 1 de la Convention à "faciliter les études des habitants, des professeurs et des étudiants".

Pour cela il convient de jouer la complémentarité des fonds et des missions. Selon Ehrhard, en effet, la Bibliothèque Municipale offre de précieuses ressources aux érudits qui font des recherches d'histoire locale mais hormis cette spécialité et la littérature, "c'est une bibliothèque de vulgarisation(1)". Elle ne possède pas les ouvrages qui permettent aux spécialistes de "connaître les dernières découvertes dans l'ordre des sciences qui les intéresse". Seule la Bibliothèque Universitaire tient à jour ses collections scientifiques et entretient un fonds de revues spécialisées. Liant ainsi le passé patrimonial à l'actualité scientifique, la réunion des deux bibliothèques doit offrir un moyen d'éducation de premier ordre "à tous les esprits cultivés de la Ville".

Apparaît ici une certaine ambiguïté concernant la définition du public potentiellement utilisateur : S'agit-il du tout public généreusement postulé par l'idéal éducatif de la fin du 19ème siècle ? Certes, mais de quel public réel ?

Ehrhard nous livre deux indications à ce sujet :

D'une part, concernant un public réel, celui des érudits, d'autre part, un public revendiqué, celui des "travailleurs". En effet, les "esprits cultivés" cités dans le rapport de présentation de la Convention deviennent des "travailleurs" dans l'article 10 de celle-ci, pour lesquels on recommande de concevoir un règlement de prêt de document "dans l'esprit le plus large". Toutefois, le règlement qui fait suite à la Convention nous renseigne sur cette libéralité puisqu'il limite le prêt aux professeurs, directeurs d'école, étudiants ainsi qu'aux personnes autorisées par le Maire, le Recteur et le Bibliothécaire. Quant au public réellement attendu, Ehrhard cite l'excellent accueil réservé au projet par la partie savante et lettrée de la population clermontoise et notamment les Sociétaires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

La programmation des locaux reflète cette approche des publics ; deux salles de lecture sont prévues : l'une affectée au public et aux étudiants, l'autre réservée aux professeurs et aux autres savants autorisés. Ehrhard mentionne aussi l'aménagement dans le nouveau bâtiment d'une bibliothèque populaire dont le fonds devra être entièrement différent de la bibliothèque générale; Cette question est cependant signalée comme devant être traitée totalement à part. La bibliothèque populaire n'ouvrira en fait qu'en 1923. On peut donc penser qu'il y avait dans ce projet eu égard aux publics, un aspect novateur sincère dans le souhait d'intégrer à la bibliothèque des catégories sociales qui n'y avaient pas accès. Toutefois, le poids des réalités socio-culturelles mais aussi organisationnelles ainsi que les enjeux symboliques liés à la fréquentation des lieux de culture qui infléchissent la fréquentation des bibliothèques en ce début de 20ème siècle ne feront pas sortir la Bibliothèque de Clermont de la norme de son temps. Comme le remarque Henri-Jean Martin, "le grand reproche que l'on tend à adresser de nos jours aux hommes du 19ème siècle est assurément d'avoir fait des bibliothèques municipales des foyers de recherche érudite et, accessoirement, des asiles où une jeunesse studieuse essentiellement recrutée parmi les enfants de notables venait faire ses devoirs(2)".

La suite le confirmera : Les archives de la bibliothèque font état en 1908 de 36.540 volumes communiqués à 14.875 personnes, ce qui est une bonne performance pour l'époque. Toutefois, les prêts ne sont que de 1.467 pour 134 lecteurs inscrits dont 74 étudiants et 60 professeurs et autorisés. Treize ans plus tard, en 1921, les emprunteurs sont au nombre de 310 et les prêts de 5000. Les collections municipales acquises sous la houlette d'un Comité d'inspection et d'achats des livres composés d'universitaires, membres de l'académie et archivistes correspondent à un public averti. En 1921 Mr Dehaene, bibliothécaire, plaide pour l'ouverture d'une bibliothèque populaire : "Aux yeux du grand public clermontois elle (la bibliothèque) a un grave défaut, celui de ne pas prêter les ouvrages à tout le monde". Le rapporteur de la Commission municipale pour la création d'une bibliothèque populaire, Mr Icole, souligne que la "Bibliothèque actuelle est surtout destinée à des personnes d'une instruction déjà élevée". La pression du public se fit sentir notamment au travers de la presse qui se fait l'écho de son mécontentement : " A Clermont, le monopole de la culture est réservé à la classe bourgeoise" peut-on lire dans les colonnes de la Montagne du 27 décembre 1921 sous la plume d'un lecteur qui se plaint de cette bibliothèque "religieusement fermée au moins cinq jours sur dix" et qui met les travailleurs dans l'impossibilité d'emprunter des livres.

1.1.2. Deuxième idée force : la consolidation de l'Université.

La pérennité de l'université clermontoise n'est en effet pas irrémédiablement assurée à cette époque puisque l'article 6 de la Convention prévoit que les collections de la Bibliothèque universitaire seraient laissées en dépôt à la Ville au cas où l'université de Clermont viendrait à disparaître. Ehrhard, dans

son exhortation destinée aux Conseillers municipaux prend un ton dramatique : " Si vous votez le projet, vous faites délivrer à l'Université un brevet de longévité. Si vous le repoussez, vous prononcez sa condamnation à mort(3)".

Effectivement, cette jeune Université, sans grande tradition historique, officiellement inaugurée en novembre 1896 suite à la loi du 10 juillet de la même année a échappé de justesse à la déchéance : le projet de loi de 1892, discuté à la Chambre haute, stipulait que ne serait créée d'université que dans les villes possédant les quatre facultés (Droit, Médecine, Sciences et Lettres). Clermont n'étant dotée que des deux dernières et d'une Ecole de médecine était ainsi exclue. Sur les quinze universités qui seront finalement créées en 1896, seules celles de Clermont et de Besançon seront dépourvues de Faculté de Droit. Ces centres universitaires, plus petits que les autres, devront lutter pour compléter leur dispositif et obtenir des moyens. D'autant plus que la loi de 1896 ne s'accompagne pas d'une véritable renaissance des universités, Taine dénonçant d'emblée ces nouvelles créations comme étant des "simulacres(4)", des façades masquant le vide. Le 28 novembre 1898, le Recteur Micé président la cérémonie d'inauguration de l'université de Clermont clôturera son discours par un appel à la charité : "Moins dotée que la plupart des autres, notre université vous demande, particulièrement à vous, Mesdames, une part de cette charité que vous mettez avec tant de grâce au service des humbles(5)." Il enjoint de même les collectivités locales à poursuivre leurs "sacrifices" pour donner au nouvel établissement sa chance de survie.

Ehrhard voit donc dans la création de cette nouvelle Bibliothèque conçue comme un outil de recherche performant un moyen de consolider l'Université dont elle est, selon lui, "le service le plus important". Jules Laude, Bibliothécaire, ne s'est pas privé de lui fournir des arguments ; dans son article sur les bibliothèques publiques(6), il cite Renan : Où travailler en dehors de Paris se plaignait déjà Renan qui compare la richesse de Paris et le désert de la Province ? La constitution d'un pôle documentaire attractif devient alors un moyen de dynamiser la recherche et de légitimer cette nouvelle université en lui assurant un large rayonnement.

1.1.3. Troisième idée force : La dimension régionale de la nouvelle bibliothèque.

Louis Liard, directeur général de l'enseignement supérieur, avait pour objectif prioritaire ainsi que le rappelle Laude, de faire des universités "des outils de décentralisation scientifiques(7)" ; il fallait pour cela qu'elles fussent dotées d'une "bibliothèque qui se rattachât par des liens étroits à la Province dont elles aspiraient à diriger la vie intellectuelle(8)". Ainsi, la vocation de la bibliothèque est affirmée d'emblée comme régionale. Bien avant qu'il ne soit question de réseau en bibliothèques, Jules Laude imagine "ces grandes bibliothèques régionales qui pourraient soutenir la comparaison avec l'étranger(9)". Louis Bréhier, chargé de cours à l'Université de Clermont Ferrand, apporte son soutien à Laude : Il voit dans ce projet le moyen d'attirer des étudiants de l'extérieur mais aussi la possibilité de rapprocher l'université de la population clermontoise. Dès lors, cette bibliothèque sera

"vraiment la bibliothèque d'Auvergne(10). Cette dimension régionale est un élément de modernité qui confère au projet son caractère pilote.

Ce caractère exemplaire et novateur, est souligné par Ehrhard sur deux points importants :

- D'une part, en termes de rayonnement pour l'Université et la Ville. Ce nouvel outil de travail que constitue la bibliothèque sera à même d'attirer de nombreux professeurs qui préféreront de ce fait Clermont à d'autres villes, argument toujours susceptible de toucher des élus sensibles à la renommée de leur ville.
- D'autre part, Ehrhard souligne "l'effet moral" de l'opération qui, mettant en oeuvre une gestion plus rationnelle des dépenses publiques fournira un exemple aux autres collectivités. Il est en ce domaine puissamment influencé par Laude qui dénonce la dispersion des moyens essayés entre les bibliothèques municipales et universitaires. Il voit là en effet une gabegie de ressources, un morcellement préjudiciable des collections ainsi qu'une stupide rivalité entre les communes et l'état qui leur coûte particulièrement cher. La réunion des deux institutions produira outre une offre augmentée et rationalisée, la possibilité de réaliser des économies d'échelle en termes de coûts de personnel et autres crédits de fonctionnement.

1.2 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INTELLECTUEL :

1.2.1. La situation des bibliothèques :

Le tableau de cette fin de siècle est particulièrement sombre. Jules Laude fait partie de ceux qui le dénoncent sans complaisance pour lui, les bibliothèques municipales sont des musées de la science et du savoir : celles-ci "contiennent le trésor à peu près complet des vérités acquises à la fin du 18ème siècle." Leurs crédits et leurs locaux sont lamentables.

A Clermont-Ferrand, la bibliothèque municipale installée dans le bâtiment des Charitains manque cruellement de place pour ses collections. Son fonds riche de 55 000 ouvrages est formé autour des confiscations révolutionnaires (Bibliothèque du Chapitre de la cathédrale qui comprenait notamment la Bibliothèque Massillon qui lui avait été léguée). Ici, comme dans le reste de la France, on peut penser que l'activité des bibliothécaires a été accaparée par le traitement et l'exploitation de ces fonds issus des confiscations (Catalogue de Benoît Gonod, Catalogue Vimont) ; ce poids du passé a empêché les bibliothèques "d'accompagner les évolutions de la société" et "d'apporter aux populations qu'elles avaient mission de desservir tous les services qu'elles étaient en droit d'attendre" (Agnès Marcetteau-Paul)(11).

Quant à la situation de la Bibliothèque universitaire, elle était encore moins florissante. De création récente (1879), elle est créditée de 35.000 volumes (Rapport Ehrhard) et installée dans des salles dépendant des bureaux du Recteur qui les ferme pour les utiliser quand il en a besoin. Ici aussi règne le manque de place pour les collections comme pour les lecteurs. Là encore, la situation clermontoise est un bon reflet de la situation nationale : Alban Daumas évoquant l'enquête statistique générale réalisée à la demande du Ministre de l'Instruction Publique Victor Duruy souligne la misère générale des bibliothèques de Faculté "logées presque partout dans des locaux misérables(12)." Cette pénurie de moyens pèsera dans la réflexion qui incitera des bibliothécaires et certains responsables de l'administration à orienter l'organisation des bibliothèques vers un modèle régional inspiré de l'Allemagne et qui passe par la réunion BM-BU.

1.2.2. La référence allemande :

Le recours au modèle allemand est fréquent en cette fin de 19ème siècle notamment pour critiquer les graves faiblesses de l'enseignement supérieur français. Les rapports de Cuvier (1811) et de Victor Cousin (1834) ont souligné l'importance du rôle joué par les Universités allemandes dans l'affirmation de sa puissance. Le choc produit par la défaite de 1870 dans les milieux intellectuels français généralise cette analyse : Nombreux sont ceux qui pensent avec Renan que la supériorité de l'Enseignement supérieur allemand est la source de sa puissance et la pauvreté du système français la cause de la défaite. C'est l'heure où Renan appelle à une Réforme intellectuelle qui passe par la promotion de l'Université destinée à former "une tête de société rationaliste, régnant par la science(13)." L'influence de Renan est manifeste chez Laude qui cite à deux reprises "ce brillant écrivain(14)". Ils partagent cette germanophilie qui s'explique par l'admiration qu'ils cultivent pour l'Allemagne des universités et des livres, celle de Goethe, Schiller et Kant opposée à l'Allemagne haïe, celle autoritaire et prussienne de Bismarck et, plus injustement, de Hegel(15). Laude qui a séjourné à plusieurs reprises en Allemagne s'est livré à une étude de ses bibliothèques. Il est admiratif devant la richesse des bibliothèques universitaires allemandes tant au regard des collections que des crédits. Pas une qui ne possède moins de 100.000 volumes et leurs collections totales en rassemblent 6 millions quand les 16 bibliothèques universitaires françaises en comptent 1,4 million. Ces bibliothèques sont les centres intellectuels des Länder ; elles sont dotées d'une large autonomie et leurs locaux sont exemplaires. Désireux de faire connaître en France la bibliothéconomie allemande, Laude traduira le Grundzüge der Bibliothekslehre d'Arnim Graesel dont l'adaptation française enrichie par ses soins, le fameux Manuel de bibliothéconomie(16), fera référence dans la littérature professionnelle de son temps. Laude s'inspirera en particulier de la bibliothèque de Strasbourg qui est à la fois universitaire et régionale : "une bibliothèque d'étude pour les universitaires, une bibliothèque de lecture pour la population de Strasbourg en même temps que la bibliothèque de l'Alsace-Lorraine(17)".

Ce tryptique sera celui qu'il voudra mettre en place à Clermont-Ferrand et qui sera défendu devant le Conseil Municipal par Auguste Ehrhard, germaniste distingué, agrégé d'allemand et membre fondateur de "la Revue germanique".

1.3 - LES PROBLEMES LIES A LA REUNION DES DEUX BIBLIOTHEQUES

1.3.1. Le cloisonnement des parties municipale et universitaire :

Il est instauré dès le départ de manière quasi constitutive. Le texte de la convention est clair : "La Ville et l'Université mettent ces bibliothèques en commun". Ehrhard s'en explique longuement : il s'agit bien d'une mise en commun et en aucun cas d'une fusion. Deux dérives sont redoutées ; l'une concerne le public, l'autre les prérogatives de la Municipalité.

- Concernant le public, Ehrhard mentionne le souci de préserver "le goût des lecteurs clermontois" qui ne doit pas être sacrifié aux besoins des enseignants de l'Université. La crainte de voir la composante universitaire du public s'appropriier la bibliothèque va être aussi à l'origine du cloisonnement. Du coup les deux commissions d'achat, municipale et universitaire, seront maintenues.

- Quant aux prérogatives de la Municipalité, la convention veut les assurer sur plusieurs points : par rapport aux collections qui ne doivent en aucun cas être livrées à l'Etat, au bâtiment qui sera propriété de la Ville et enfin au personnel municipal qui demeure sous l'autorité du Maire.

Afin de marquer nettement ce clivage, il y aura deux budgets distincts et deux gestions parallèles du personnel selon son autorité administrative de rattachement. Les services sont centralisés dans un bâtiment commun et placés sous une direction unique mais de façon juxtaposés. Ce fort cloisonnement va perdurer jusqu'à nos jours et occasionner un certain nombre de dysfonctionnements.

Il est manifeste que, dans cette convention, c'est la partie universitaire qui a l'initiative ; c'est le partenaire municipal qu'il faut rassurer, auquel on doit donner des garanties. Le projet est porté par le bibliothécaire universitaire avec le plein soutien de l'Université et de l'Etat. Si la Ville préserve son champ d'autonomie et l'intérêt présumé du public dont elle a en charge les attentes, elle n'a pas d'autre projet que celui exprimé par la convention ni d'exigences particulières.

1.3.2. L'absence d'une réelle structure de concertation et de pilotage entre les contractants :

La convention s'est attachée à régler les questions de propriété, d'autorité mais demeure peu explicite sur le fonctionnement. Il n'y est question que de l'aspect des dépenses matérielles qui fixe la part de la contribution des cocontractants quoique de manière très générale. Cet aspect du partage de la prise des coûts posera problème. En 1925, un contentieux oppose l'université représenté par le Recteur et la Ville pour un règlement de factures concernant l'entretien du bâtiment et l'achat de mobilier. L'Université prêche la fusion des deux établissements et prône le partage des dépenses ; la Ville lui oppose la doctrine de la "mise en commun" édictée par la convention en tant que propriétaire du bâtiment elle a les charges du propriétaire mais pour l'entretien et le fonctionnement, elle se réfère aux taux des apports de chaque partie spécifiés dans la convention à savoir : 78% à la charge de l'Université et 22% à la charge de la Ville. Cette quote-part sera définitivement fixée à 65% et 35% dès 1927 pour devenir la règle d'or toujours en vigueur des 1/3-2/3. Cette règle comptable balise les participations mais gère les initiatives. On gère des moyens mais pas des projets et on ne dispose d'aucun outil d'évaluation des résultats.

Par ailleurs, l'initiative technique appartient à l'Etat et à l'Université. Il s'agit en effet de professionaliser la bibliothèque et de la faire fonctionner suivant des normes bibliothéconomiques modernes. Louis Bréhier, dans son article sur les bibliothèques universitaires(18) souligne l'absence de modèle organisationnel dans les bibliothèques municipales et suggère qu'on leur applique celui des bibliothèques universitaires. La convention prend ainsi la peine de cadrer assez précisément la programmation de la future bibliothèque : elle précise le nombre et l'affectation des salles publiques ; l'Etat s'arroge la désignation de l'architecte chargé de concevoir ce bâtiment "dans les conditions des bibliothèques modernes" ; la direction enfin sera définitivement confiée au bibliothécaire de l'université "afin d'assurer la meilleure marche des services".

Le cadre est fixé mais la convention reste muette sur l'administration conjointe du nouvel établissement par ses deux tutelles. Aucun lieu formel de concertation et de décision n'est créé. Cette situation ne variera guère jusqu'à nos jours.

1.4 - UNE EXPERIENCE NON REPRODUITE :

Cette mise en commun des deux types de bibliothèque est et restera unique en ce début de siècle. Certaines villes comme Rennes ou Besançon auront un temps une direction unique à la tête de leurs équipements municipaux et universitaires sans pour autant suivre l'exemple clermontois. Pourtant, Rennes s'intéressera de près à celui-ci. Les archives de la BMIU de Clermont font état d'une mission rennoise composée de MM. Le Ray, architecte, et le Hir, bibliothécaire, qui rencontrera Jules Laude à Clermont-Ferrand en 1905. Leur périple les mènera aussi à Bâle, Fribourg et Strasbourg, chemin bien balisé de la bibliothéconomie allemande et helvétique, source d'inspiration de Laude. Quant aux raisons de la singularité de l'expérience, Alban Daumas invoque le fait que "la dispersion des facultés a vite rendu caduque l'idée d'une seule bibliothèque universitaire par université surtout dans l'esprit des professeurs qui ont créé un peu partout leur bibliothèque de laboratoires ou de services(19)". Il est vraisemblable que la taille de la ville (Clermont-Ferrand ne compte pas plus de 30.000 habitants en ce début de siècle) et la concentration des structures universitaires en centre ville peuvent avoir joué le rôle de facteurs favorisant ; toutefois, ceux-ci furent peu souvent réunis. Outre cette logique de dispersion des collections, A. Daumas remarque que dans les bibliothèques municipales "où les universitaires faisaient la loi, les projets de fusion furent vivement combattus" ainsi à Bordeaux ou à Nancy.

Un autre élément d'explication est avancé par Denis Pallier : la bibliothèque universitaire a, selon lui, longtemps hésité entre deux vocations : "bibliothèque centrale de l'académie ouverte aux différents niveaux de l'enseignement et au centre des villes, bibliothèque régionale avant la lettre, ou bien bibliothèque proprement universitaire, adaptée aux besoins de ce public, établie auprès de lui(20)". Ce débat est nettement tranché en 1962 : "La direction, en imposant la bibliothèque universitaire sur les campus a choisi la conception anglo-saxonne de la bibliothèque universitaire, service commun d'université. Le modèle germano-suisse de la Bibliothèque nationale et universitaire (Strasbourg) ou municipal et universitaire (Clermont-Ferrand) demeurera l'exception..." "En effet, la création de campus excentrés sur lesquels seront installés autant de bibliothèques spécialisées ruine l'idée d'une bibliothèque régionale unique sise en centre ville. L'approfondissement de cette option avec la création des Services Communs de la Documentation au plan national met aujourd'hui la BMIU de Clermont-Ferrand en porte-à-faux.

1.5- DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE ET DE L'UNIVERSITE A LA BMIU :

Il ne s'agit pas de faire ici l'histoire de la bibliothèque (Cf. annexe 2 pour les repères historiques) mais de marquer les tournants importants qui aboutissent à la situation actuelle :

- L'impossibilité du libre accès.

Entre 1953 et 1955, le bâtiment devenu trop étroit pour abriter les collections est surélevé. Les espaces intérieurs sont complètement réaménagés afin de doubler pratiquement la capacité des magasins. Cet aménagement réalisé avec des magasins autoporteurs est lourd de conséquences puisqu'il rend dès lors impossible d'envisager toute modification de l'usage de ces espaces pour y réaliser le libre-accès en raison de contraintes techniques. Quand, les bibliothèques universitaires passeront en libre-accès, la Bibliothèque de Clermont-Ferrand n'en aura pas la capacité.

- L'éclatement de la bibliothèque :

La création des bibliothèques de section implantées au sein des locaux universitaires, bâtiments dont beaucoup ont depuis longtemps déserté le centre ville, aboutit à l'éclatement de l'entité BMU à partir de 1966. Entre 1966 et 1971 sont créées les sections Droit, Médecine et Sciences. Seules demeurent dorénavant dans le bâtiment originel du 1, boulevard Lafayette la section Lettres second et troisième cycles ainsi que (la Bibliothèque populaire ayant abandonné les locaux qu'elle y occupait des 1947).

- La bibliothèque, un service commun de l'université :

Afin de se mettre en conformité avec le décret du 23 décembre 1970 qui réorganise les bibliothèques universitaires la BMU se dote d'un nouveau statut et devient service commun de l'université sans remettre en cause l'union avec la partie municipale. Cependant le rapport établi par le conservateur de l'époque, Mle Chevalier, fait état de la nécessité d'adapter la convention de 1902.

- La Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire :

En 1976, la partition de l'Université de Clermont-Ferrand en deux unités distinctes, l'Université d'Auvergne qui regroupe le Droit et la Médecine et l'Université Blaise Pascal qui fédère les Lettres et les Sciences contraint la bibliothèque à devenir interuniversitaire. Elle sera administrativement rattachée à l'Université Blaise Pascal. Cette nouvelle donne n'a pas d'incidences très importantes sur le fonctionnement de la Bibliothèque malgré le regret exprimé par les bibliothécaires de voir séparées les Lettres du Droit. La création de la BMIU actualise par le texte de la convention constitutive de la BIU les règles du fonctionnement de la partie universitaire tout en laissant en l'état la situation de la partie municipale. Ainsi la partie universitaire relance t-elle la réflexion et la donne de ses services mais de façon isolée. Toutefois, le dédoublement du partenaire Université ne va pas dans le sens d'une simplification du dispositif des tutelles.

NOTES

- 1- Mise en commun des bibliothèque de la Ville et de l'université rapport de Mr Erhard. Clermont-Ferrand, 1902.
- 2- Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3-art. de Henri-Jean Martin : "En guise de bilan".
- 3- Op.cité note 1.
- 4- Cf. H. Taine. Les Origines de la France contemporaine. Hachette, 1907.
- 5- Académie de Clermont. -Séance solennelle d'inauguration de l'Université de Clermont. -Clermont-Ferrand, 1896.
- 6- Jules Laude. Les bibliothèques publiques : leur importance et leur rôle in : Revue d'Auvergne (décembre 1901).
- 7- Ibid
- 8- Ibid
- 9- Ibid
- 10- Louis Bréhier. Les Bibliothèques universitaires in : Revue internationale de l'enseignement (1901)
- 11- Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3. Art. de Agnès Marcetteau-Paul : "Les bibliothèques municipales".
- 12- Ibid. Art. de Alban Daumas : "Des bibliothèques de faculté aux bibliothèques universitaires".
- 13- Ernest Renan. La Réforme morale et intellectuelle de la France in : oeuvres complètes. Tome 1. Paris, 1947.
- 14- Op. cité en note 6.
- 15- Cf. Claude Digeon. La Crise allemande de la pensée française. Paris, 1959.
- 16- Arnim Graesel. Manuel de bibliothéconomie / trad. par Jules Laude. Paris, 1897.
- 17- Op. Cité en note 6.
- 18- Cf. Art. Cité en note 10.
- 19- Cf. Art. Cité en note 12.
- 20- Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4. Art. de Denis Pallier : "Bibliothèques universitaires : l'expansion ?"
- 21- La Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand : implantation des sections de la bibliothèque municipale et universitaire. -Clermont-Ferrand, 1972.

-II- L'ORGANISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET INTERUNIVERSITAIRE

2.1- L'ORGANISATION AU NIVEAU DU RESEAU (Cf. annexe 3)

2.1.1. Les Missions :

Telles qu'elles sont transcrites par le directeur de l'établissement, les missions sont les suivantes :

La BMIU a pour vocation de satisfaire les besoins documentaires de l'ensemble du public clermontois.

-Concernant le public universitaire, elle est chargée de mettre en oeuvre la politique documentaire définie en accord avec les deux universités. Elle acquiert, gère et communique les documents. Elle participe à la production et à la diffusion de l'information scientifique et technique ainsi qu'aux activités d'animation des universités. Elle coopère avec les autres bibliothèques. Elle forme les utilisateurs aux nouvelles techniques d'accès à l'information. Elle participe à la formation initiale.

-Concernant le grand public clermontois, la BMIU a pour mission de favoriser la diffusion de l'imprimé et des autres supports du savoir et de favoriser l'égalité des chances en matière d'accès à la connaissance.

Sa vocation est donc culturelle, éducative, sociale et patrimoniale ; elle favorise aussi les loisirs. Ces missions sont présentées comme complémentaires : les étudiants sont tous des utilisateurs potentiels des bibliothèques de lecture publique dans leurs fonctions culturelles, éducatives et de loisir. La fonction patrimoniale intéresse aussi les enseignants-chercheurs. Parallèlement enfin, les clermontois non étudiants ont accès à une documentation de haut niveau dans les sections spécialisées de la BMIU.

Le cadre étant ainsi défini, nous allons nous attacher à vérifier la pertinence de l'organisation actuelle eu égard à ces missions. Notre hypothèse est la suivante : le cloisonnement instauré par la convention de 1902 est un obstacle majeur à la réalisation de ces missions ; il est source de complexité et de nombreux dysfonctionnements. Nous verrons dans un premier temps le contexte institutionnel dans lequel le directeur doit accomplir ces missions. Nous nous attacherons ensuite à situer les moyens et l'activité de la bibliothèque par rapport aux moyennes nationales. Enfin, nous essaierons d'identifier les causes de la complexité et des dysfonctionnements au niveau du réseau d'abord, puis au niveau de la bibliothèque "historique" du 1, bd Lafayette, objet centrale de notre étude.

2.1.2. Le directeur de la BMIU : trait d'union entre les tutelles.

La double tutelle sur la bibliothèque se concrétise par l'existence :

- pour le versant universitaire d'un conseil d'administration (Conseil de bibliothèque)
- pour le versant municipal d'un suivi administratif assuré par
 - . les élus : le Maire et l'Adjointe à la Culture
 - . Un secrétaire général adjoint via la 5ème division, direction administrative chargée notamment des affaires culturelles.

Ils n'existent donc pas d'organe de concertation et de pilotage commun aux deux tutelles. La Ville est représentée par un élu au Conseil de la bibliothèque au titre des personnalités extérieures et, sur le plan professionnel, par le conservateur chargé de la section Etude. Ce lieu de débat n'est toutefois pas parfaitement adéquat : il ne met pas les partenaires sur un plan d'égalité comme le ferait une structure qui leur appartienne en propre à chacun et dont le fonctionnement paritairement défini déciderait de projets communs en fonction d'objectifs clairement élaborés.

Cette lacune imputable au silence de la convention de 1902 sur cette question nous semble être à l'origine de certaines difficultés propres au fonctionnement de cette institution :

-La position du directeur est de ce fait absolument centrale :

Il est au coeur du système

- * Le directeur est seul à posséder une vision exhaustive de l'activité des différentes bibliothèques et, partant, de la globalité du réseau.
- * Il est le garant des équilibres internes.
- * Il est le point de convergence exclusif de toutes les informations en provenance des deux tutelles.
- * Il est le lien quasi unique et indispensable entre elles.

Ce dernier point est capital : le directeur rencontre ses autorités de tutelle en ordre dispersé. Si cette situation lui confère une marge de manoeuvre et d'autonomie indéniable, elle la prive du soutien qu'un organe décisionnel commun à la Ville et l'Université lui apporterait. Elle présente aussi le risque de favoriser une certaine dilution des responsabilités :

- Au niveau de l'évaluation :
 - Qui évalue quel service au moyen de quels critères ?
 - Quelle transparence des choix internes ?
- Au niveau du montage des dossiers :
 - Comment accroître la rapidité de la prise de décision et son efficacité en évitant de trop nombreux allers retours entre les décideurs ?

2.1.3. Positionnement du réseau en termes de moyens et de résultats :

Les chiffres cités dans ce chapitre sont issus :
pour la partie universitaire :

- des tableaux ESGBU 1992 fournis au Comité National d'évaluation
- de la plaquette : Situation de l'enseignement post baccalauréat édité par le Rectorat de Clermont-Ferrand en 1992.

Ils sont confrontés aux moyennes nationales établies par la DPDU dans l'Annuaire des bibliothèques universitaires françaises 1990.

Pour la partie municipale :

- du rapport annuel d'activité 1992 remis à la DLL
- du recensement Général de la Population 1990 (source Insee)
- de Clermont-Ferrand en chiffres : 1993
Clermont-Ferrand, 1993

Ils sont confrontés à ceux établis par la DLL dans le fascicule : bilbiothèques municipales : données 90.

- Composante universitaire :

Le nombre d'étudiants pris en compte est celui des universités d'Auvergne et Blaise Pascal auquel on a retranché les étudiants du CUST de l'Ecole Nationale Supérieure de chimie et les formations destinées aux adultes. Le chiffre retenu est donc celui-ci
22.994 étudiants.

			: FRANCE
			: ENTIERE
Locaux	11.139 m2		:
	Ratio étudiant/places assises : 14,5		: 17,11
Emplois	82 postes		:
	63 personnels scientifiques, techniques et de service		:
	Ratio lecteurs inscrits/personnels scientifiques, techniques et de service... 288		: 338
Budget	4.687.000		:
	Ratio dépenses documentaires/étudiants inscrits:		:
 279 F.		: 199 F.
Taux de pénétration			:
	16 784 étudiants inscrits sur 22.994... 73%		: 59.8%
Pourcentage de lecteurs non universitaires			:
	1.347 non étudiants		:
	18.131 lecteurs inscrits.....7.4%		: 9.4%
	Centrale.....10.7%		:
de prêts et communications par nombre de lecteurs			:
	268.980 : 18.131	14.8	: 13,03

- Composante municipale :

Le nombre d'habitants retenu (136.200) est celui de la population sans double compte qui exclut les personnes ayant temporairement ou régulièrement une activité sur la Ville tout en résidant ailleurs (internes...) et qui sont nombreux à utiliser les équipements de la Commune d'accueil. Il est aussi celui de la population de la Ville hors agglomération. Ne sont pas inclus non plus les habitants des communes conventionnées qui ont de ce fait acquis le droit de fréquenter les bibliothèques de Clermont-Ferrand

Locaux	:	:	Recommandation
	:	:	DLL
Lecture publique 2170 m2:	:	:	3.500 m2
	:	:	
	:	:	Moyenne nationale
Emplois	:	:	(chiffre clés DDL)
	:	:	(1990)
44,5/136.200 habitants	:	:	
Ratio emploi/habitant	:	:	
1/3.060	:	1/2.294	1/2.000
	:	soit 59,5 postes	soit 68 postes
	:	pour Clermont	pour Clermont
	:	:	
Pourcentage des emplois	:	:	
spécifiques de bibliothèque	:	:	
27,5 emplois spécifiques	:	65%	
62%	:		
	:	:	
Budget	:	:	
Dépenses/ habitant	:	:	
1.409.000/136.200	:	:	
=10,35 F	:	11,30 F	
	:	:	
Taux de pénétration	:	:	
inscrits 16.583/136.200	:	:	
=12,17%	:	16,00%	
Population avec double compte:	:	:	
inscrits 16.583/140.167	:	:	
=11,8%	:	:	
	:	:	
Nombre de prêts de livres	:	:	
par habitant	:	:	
320.005/136.200	:	:	
= 2,34	:	3,25	
	:	:	
Horaires	:	:	Moyenne nationale
Lecture publique	:	:	
22 heures pour 5 jours	:	40h25 pour 5,26 J	
Centrale	:	:	
53h30 pour 6 jours	:	(communes de 100 à	
	:	300 000 habitants):	

De ces tableaux nous pouvons d'ores et déjà tirer un certain nombre d'indications: l'activité de la composante universitaire du réseau clermontois est tout à fait bien située par rapport aux moyennes nationales. Le taux de pénétration, notamment, est remarquable, excédant de 13 points la moyenne France entière : les bibliothèques universitaires touchent ici presque 3 étudiants sur 4. Leurs moyens dépassent légèrement la moyenne nationale eu égard au nombre de places assises, à l'encadrement et, pour l'année de référence (1992), au budget. Il convient de remarquer cependant que ces chiffres n'auront leur pleine pertinence que lorsqu'ils seront confrontés aux moyennes de 1992 indisponibles à ce jour. Les bibliothèques universitaires clermontoises constituent ainsi un réseau globalement performant mais qui ne doit pas masquer certaines inégalités : la bibliothèque de lettres 2ème et 3ème cycles sise à la Centrale, dont nous analyserons plus loin la situation, souffre notamment de locaux inadaptés et d'un mode de fonctionnement préjudiciable pour ses résultats.

Le réseau municipal de Lecture publique par contre affiche une plus grande faiblesse. Ses moyens sont globalement insuffisants surtout en nombre de postes et en locaux. La dépense par habitant, par contre, est proche de la moyenne nationale. Ce déficit est vraisemblablement l'une des causes majeures du faible taux de pénétration annoncé : 12,17 % c'est un retard de quatre points sur la moyenne nationale qui laisse Clermont-Ferrand loin derrière les villes qui ont créé des équipements nouveaux et bien dimensionnés et dont les taux de pénétration sont élevés (Annecy, Villeurbanne, Nantes...ou dans la région Vichy, Moulin)...

Les moyens étant caractérisés, examinons leur structuration en termes organisationnels au sein du réseau BMIU.

2.1.4. Situation du réseau BMIU dans le contexte documentaire local :

Ainsi que nous venons de le voir, le réseau BMIU est à forte coloration universitaire et moindrement orienté Lecture publique (Cf. Annexe 3). Il occupe une place importante sur la carte documentaire clermontoise.

Il ne s'agit pas ici de faire la description ni l'étude de ce contexte mais de souligner à grands traits la place qu'y occupe la BMIU. Le réseau de la Bibliothèque, est de loin le plus important sur la Ville. Les autres bibliothèques susceptibles d'ouvrir à un large public (Bibliothèque des Archives départementales, du CRDP) sont plutôt positionnées, du fait de l'orientation de leurs fonds, en complément du réseau BMIU, au même titre que d'autres bibliothèques spécialisées d'accès plus réservé (Bibliothèque de l'école d'architecture)...

Toutefois, dans le domaine de la Lecture publique, la situation est beaucoup plus contrastée. D'autre part, parce que les communes avoisinantes continuent à s'équiper de bibliothèques (celles de Cournon et Chamalières sont de création très récente), d'autre part, du fait de la présence des équipements de Lecture publique du Comité d'entreprise Michelin (1 bibliothèque et 2 bibliobus). En effet, ceux-ci réalisent 100.000 prêts par an et desservent près de 5.000 personnes dont 60% sont des "ayant-droits" c'est à dire les conjoints ou enfants d'un salarié de Michelin. Ce qui signifie, suivant toute vraisemblance, la possibilité d'un recoupement au moins partiel de publics ciblés entre les équipements de Lecture publique de la Ville et la Bibliothèque du Comité d'entreprise Michelin. Cette situation mériterait d'être analysée finement, ce qui n'est pas l'objet de notre étude.

Si donc, dans le domaine de la Lecture publique, un certain public clermontois peut trouver, sinon une alternative, du moins un complément au réseau municipal, par contre, en termes de places de travail et de collections documentaires importantes, la situation de la Centrale est celle d'un quasi monopole de l'offre documentaire en Centre ville. Avec ses 200 places assises, ses 600.000 volumes et ses 53 heures trente d'ouverture, elle est l'équipement documentaire stratégique du Centre ville. Ceci a pour conséquence que toute variation de son volume d'heures ou de jours d'ouverture a des conséquences immédiates sur le public qui, en cas de diminution de la plage d'ouverture se retrouve, sur de nombreux créneaux horaires, démunie de toute alternative.

2.1.5. L'organigramme des services : (Cf. Annexe 4)

L'organigramme fait apparaître chacune des sections comme autant de grands blocs juxtaposés. Aucune fonction transversale ne vient tisser de liens fonctionnels entre ces différents services. La pratique de réunions régulière de chefs de service avec compte-rendus diffusés à l'ensemble du personnel vient d'être récemment instaurée, de même qu'une fonction nouvelle de directeur adjoint chargé de la formation et de la communication interne. Jusque là, prédomine une situation où les différents services forment une collection d'entités autonomes, autocentrées, très immergées dans leur environnement immédiat (universitaire ou municipal) et absorbées par leur fonctionnement. Les responsables des différentes bibliothèques universitaires font tous état de leur forte autonomie et du peu de relations qu'ils ont avec la Centrale en dehors des liens administratifs. Le lien BM-BU n'a pas de réalité dans le fonctionnement quotidien de leur bibliothèque, mais est vécu plutôt comme un handicap : lourdeur administrative et aujourd'hui, frein à l'évolution de leurs services vers un S.I.C.D. qu'ils appellent de leurs vœux. Il est à noter qu'ils n'ont en effet aucun rapport avec l'administration municipale ou les élus et qu'ils ont, par contre, un fort sentiment d'appartenance à l'université, sentiment qu'ils partagent avec leur personnel. Leurs interlocuteurs, leur tutelle, au-delà du directeur, ce sont les responsables et les membres élus de l'université.

Du côté de la Lecture publique, la situation n'est pas foncièrement différente. Celle-ci semble avoir été longtemps considérée à Clermont-Ferrand à la fois comme un service indispensable pour le grand public et comme professionnellement moins valorisante que la documentation universitaire ou d'étude. Nous avons vu que dans l'histoire de la création de la bibliothèque, le public savant avait été privilégié. L'idée de "niveau" différent entre lecture publique et lecture d'étude persiste comme nous le verrons plus loin dans l'analyse des acquisitions de la section Etude. La bibliothèque populaire créée en 1922 dans les locaux de la Centrale est la première composante à s'autonomiser en 1947. Depuis, elle a connu un développement erratique jusqu'à la création des Médiathèques de Croix-Neyrat (1983) et de Jaude (1986). Pendant de nombreuses années, le secteur Lecture publique fut directement administré par le Conservateur responsable de la section Etude ; puis sous l'autorité de celui-ci par un Conservateur adjoint. Enfin, au début des années 80, la Lecture publique s'autonomise en devenant un service à part entière. Ce mouvement d'autonomisation s'explique autant par le développement de ce service que par la forte perception de sa spécificité, renforcée, pendant toutes les années qui ont précédé l'éclatement de la bibliothèque, par l'identification du secteur Etude au fonctionnement universitaire (Cf. supra en 1.1.1.). La lecture publique doit se battre pour se faire reconnaître : les besoins à combler sont importants, les moyens limités, et la négociation avec la Ville est encombrée par le lien BM-BU incarné par la Centrale. Car d'une part, la Lecture publique n'intéresse pas directement l'Université et ne peut donc en attendre de soutien direct et d'autre part, parce que la Ville globalise les moyens qu'elle affecte aux bibliothèques. Même si le service de Lecture publique avait obtenu ces dernières années que son budget fût traité à part de celui du secteur Etude, la Ville compte toujours globalement ses dotations et sa contribution aux bibliothèques.

2.1.6. Le personnel :

La BMIU compte deux types de personnel différents : le personnel territorial et les agents de l'état. Ceux-ci se subdivisent en deux catégories : agents relevant d'une part du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et, de l'autre, du Ministère de la culture et de la francophonie et agents administratifs relevant du Rectorat. Parmi les Territoriaux, on trouve des agents appartenant à trois filières différentes : filière culturelle, administrative et ouvrière. Le personnel de l'Etat et celui de la Ville n'ont pas les mêmes horaires, les mêmes droits au congé ni les mêmes déroulements de carrière ou la même rapidité d'avancement. Par ailleurs, la gestion des agents de l'Etat est assez largement décentralisée au niveau de la BMIU (suivi du dossier individuel, avancement, congés divers...) tandis que celle du personnel territorial est globalement centralisée au niveau du service du personnel de la Ville. Cette diversité des situations est incontestablement une source de complexité tout autant que de richesse. Cette complexité n'est gérable qu'avec le souci d'offrir aux différentes catégories de personnel des conditions sinon égales du moins équilibrées qui tiennent compte

des horaires et des rémunérations. Si la question peut redevenir sensible lors de toute modification dans un sens ou un autre, elle ne paraît pas focaliser de tensions particulières entre les différents personnels. Ainsi lors des entretiens menés avec les différentes catégories de personnel il n'a jamais été question de difficultés liées à cet état de fait et ce malgré l'inquiétude suscitée à cette époque par des projets de modification d'horaires. Il semble, à la condition que les grands équilibres soient respectés, que les agents soient plus concentrés sur le service à rendre, l'organisation du travail dans lequel il est effectué que sur ces questions. La présence dans un même équipement de personnels de statuts différents et variés est certes une source de complexité mais non un obstacle au bon fonctionnement du service.

Cette diversité de situations ne semble donc pas constituer en elle-même un facteur de cloisonnement mais elle l'illustre : elle accompagne la partition des territoires. Le métier, cependant, demeure la base commune de la solidarité professionnelle.

- Une faible mobilité :

La partition du personnel est accrue par une faible mobilité externe comme interne

- Mobilité externe :

Depuis 1987 cinq mouvements ont donné lieu à l'arrivée de cinq personnes nouvelles :

- . Trois conservateurs suite à une mutation et deux départs à la retraite.
- . Un bibliothécaire adjoint suite à un départ à la retraite
- . Un magasinier suite à une mutation.

Ceci, sur un effectif de 126 titulaires, constitue l'un des indices permettant de parler d'une forte stabilité du personnel en particulier dans les catégories B et C. Une forte proportion des agents sont en poste à Clermont-Ferrand depuis plus de 10 ans.

- Mobilité interne :

La situation était très stable jusqu'à une période toute récente

- . 5 mouvements de conservateurs
 - 2 entre 1987 et 1992
 - 3 en 1993
- . 3 mouvements chez les magasiniers et ITA
 - 2 entre 1987 et 1992
 - 1 en 1993.

Aucun mouvement parmi les bibliothécaires adjoints. Parallèlement, du côté municipal, aucun mouvement n'a eu lieu dans cette période de référence entre personnel du secteur Etude et personnel de la Lecture publique. Il semble qu'au niveau des catégories B et C il n'y ait jamais eu de précédent.

De nombreuses raisons qu'il ne nous appartient pas d'analyser ici peuvent expliquer cette forte stabilité. Mentionnons néanmoins ici les statuts qui pour les conservateurs compliquent une des formes de la mobilité interne : en effet pour passer d'un poste de bibliothèque universitaire à un poste de bibliothèque municipale un conservateur doit demander sa mutation en commission paritaire. De même les autres catégories de personnel n'ont pas la possibilité de passer, hors concours, de la fonction publique territoriale à la fonction publique d'état et inversement. Cette absence de mobilité est regrettable en ce sens qu'elle renforce le cloisonnement existant et prive la bibliothèque d'un échange d'expériences qui pourrait être très profitable.

2.2 - L'ORGANISATION DE LA CENTRALE

(Cf. Annexe 5 Présentation des services)

Ces deux services, municipal et universitaire, qui ont fondu leurs collections en une seule, juxtaposent deux organisations parallèles pour exécuter des tâches similaires. Ainsi, à partir de deux budgets différents on trouvera deux systèmes d'acquisition, deux circuits du livre et la duplication d'un certain nombre d'outils. La mise en oeuvre de la convention a une portée bureaucratique qui conduit à faire fonctionner en parallèle deux organisations en elles-mêmes rationnelles mais dont la somme est un dispositif à certains égards dépourvu de rationalité. Le tout est moins que la somme des parties du fait de la redondance de certaines tâches et de la complexité engendrée. Les lacunes de ce dispositif ont tendance à décrédibiliser le projet initial de rapprochement entre la BM et la BU aux yeux du personnel et du public.

Avant de procéder à leur analyse, il convient de souligner le handicap constitué par des locaux inadaptés qui gênent considérablement l'organisation de ces deux services.

2.2.1. Les locaux :

Ceux-ci font peser sur le fonctionnement de la bibliothèque de lourdes contraintes et en altèrent les performances. La Centrale est aujourd'hui un vieux bâtiment. Il comprend quatre étages et cinq niveaux de magasins équipés de rayonnages autoporteurs qui obèrent toute évolution d'aménagement : il est en effet exclu de ce fait de dégager un magasin de ses rayonnages pour l'aménager en salle de travail ; on ne peut de même envisager d'y faire accéder le public faute de conformité aux normes de sécurité.

Ces locaux surannés rendent impossible toute modernisation du bâtiment et privent définitivement le public du libre accès aux collections.

Leur utilisation est par ailleurs réservée aux initiés. La bibliothèque s'ouvre au rez-de-chaussée sur un hall débouchant sur une cage d'escalier et un ascenseur pittoresque. En l'absence d'accueil et de signalisation l'utilisateur pressent que ces moyens d'accès doivent le mener à la bibliothèque. La salle de lecture située au quatrième étage est un vaste espace non cloisonné offrant deux cent places assises. Deux salles contiguës se trouvent au fond : la salle dite "réservée", ancienne salle des professeurs où l'on trouve à la fois les périodiques en accès direct stockés dans des casiers muraux et les postes de consultation de CD-ROM et microfilms. Malgré son appellation toujours efficacement dissuasive, elle est ouverte à tous. La salle des catalogues enfin où s'effectue le renseignement des lecteurs n'est pas repérable dès l'entrée. Ces lieux, codés suivant un usage élitiste ancien, ne facilitent pas l'accès des néophytes, de même que le recours obligatoire aux nombreux catalogues (sept en tout) dont l'utilisation est malaisée et qui, de surcroît, ne sont pas les seuls outils d'accès aux collections. En effet, outre quelques catalogues imprimés il existe d'autres fichiers (de thèses, de dépouillement de périodiques) qui sont hors de portée du public.

Enfin ces locaux pèsent sur les conditions de travail des agents et l'organisation interne. L'impossibilité du libre accès mobilise un grand nombre de magasiniers répartis sur les cinq étages de magasins ainsi qu'à la banque de prêt. Cette dernière, ancienne et non fonctionnelle, demeure la passerelle incontournable pour obtenir tout document. La croissance des effectifs à loger, a produit un éparpillement de bureaux souvent étroits et peu ergonomiques sur les différents niveaux. Cet éclatement de personnel est un obstacle à la rationalisation du travail en équipe et à la cohérence du circuit du document. Les locaux actuels sont de surcroît trop exigus aujourd'hui à la fois pour accueillir le public et pour stocker les documents.

Une perspective de révision de l'agencement des locaux est aujourd'hui à l'ordre du jour grâce à la construction d'une extension de 2000 m² située à proximité du bâtiment actuel et reliée à lui par une passerelle. Elle permettra de résoudre le problème de place pour les documents puisqu'elle double la capacité des magasins. Le déplacement dans l'extension des collections patrimoniales dont le fonds local, la création de services destinés à leur communication ainsi que l'emmenagement des Centres (H. Pourrat et Blaise Pascal) et des services administratifs libèreront des locaux dans la centrale. L'organisation interne des services pourra y être repensée. Par contre le problème de manque de places pour les lecteurs ne sera pas résolu par la création des quarante places assises supplémentaires annoncées pour l'extension.

2.2.2. Les strates du système : une organisation peu communicante

Une série d'entretiens (Cf. Annexe 6) réalisée auprès de 14 personnes des secteurs Etude et Université tente de cerner le niveau d'information des agents sur les activités de leurs collègues municipaux ou universitaires ainsi que sur le réseau. Ces entretiens exploratoires ne prétendent pas donner une vision complète et définitive de la situation mais fournissent un certain nombre d'indications susceptibles d'aider à sa compréhension. Ils ont été réalisés auprès des acteurs de la chaîne du livre et du service public, principalement auprès de professionnels : 5 bibliothécaires-adjoints, 5 magasiniers et 4 assistants de conservation ou faisant office. Ils portent sur :

- les relations professionnelles qu'ils entretiennent avec leur collègues de l'autre service (Municipal/Universitaire)
- sur la connaissance des attributions de ces collègues.
- sur l'information reçue dans le service, celle circulant entre les deux services et au niveau du réseau BMIU
- Enfin sur leur évaluation du lien BM-BU dans leur bibliothèque (point qui sera développé plus loin).

Concernant le premier point, sur les quatorze personnes interrogées, douze déclarent n'avoir que des relations de travail très ponctuelles avec les collègues du service associé (BM ou BU) à l'exception des deux responsables des services de périodiques qui font état d'une collaboration régulière. Par ailleurs, de part et d'autre, les agents n'ont qu'une connaissance vague des attributions de leurs collègues de l'autre service, ceci est particulièrement vérifié chez les magasiniers qui déclarent ne connaître que très peu (deux personnes) ou de manière approximative (trois personnes) les attributions d'une partie des agents du secteur Etude.

Les bibliothécaires adjoints et les assistants de conservation se déclarent mieux informés quoique, la plupart du temps, de façon incomplète : pour une réponse du niveau : "connaissance approximative des attributions de certains collègues" on compte six réponses mentionnant une "connaissance approximative des attributions de tous les collègues" dont une est complétée par la mention d'une "connaissance précise des attributions pour certains collègues" et deux enfin qui font état d'une "connaissance précise des attributions de tous les collègues". L'ancienneté joue un rôle dans ce degré de connaissance, les agents les plus anciens ayant souvent, mais pas systématiquement, une meilleure connaissance que leurs collègues plus récents. Il faut insister aussi sur le fait que les questions posées visent les relations de travail et le niveau d'information concernant les attributions professionnelles des agents ; la dimension des relations interpersonnelles qui peut tempérer le constat de l'efficacité du cloisonnement n'est pas prise en compte ici ; on peut toutefois remarquer qu'elle semble peu influencer sur le sens général des réponses apportées. La connaissance floue, voire pour certaines catégories, très faible du travail exécuté par les agents du service associé est un réel obstacle à une vision globale et cohérente de la Centrale. Ce phénomène est renforcé par l'insuffisance de l'information circulant entre le secteur étude et le secteur universitaire : la totalité des personnes interrogées déclarent la juger insuffisante du côté des magasiniers l'accent est mis sur les difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir des réponses claires sur les livres que la section Etude accepte de prêter ou pas. Les bibliothécaires adjoints et assistants de conservation déplorent surtout l'absence de coordination institutionnalisée entre leur services (7 réponses).

Au niveau du réseau BMIU la circulation de l'information est jugée encore plus carentielle : 10 personnes déclarent n'avoir aucune information sur ce qui se fait dans les autres bibliothèques universitaires et de lecture publique. Trois jugent cette information insuffisante et une seule satisfaisante. Il nous semble que ces réponses sont indicatives du fait que la diversité du réseau municipal et universitaire ainsi que son cloisonnement privent le personnel d'une vision globale du réseau et surtout d'un sentiment d'appartenance à un même établissement. Nous avons déjà vu plus haut, l'autonomie dont jouissaient les différents services et la manière dont ils s'identifiaient à leur environnement. D'une certaine manière, la BMIU comme établissement d'appartenance est la référence perdue.

Enfin, interrogés sur les besoins d'information, les agents consultés des services étude et université manifestent le désir d'avoir une meilleure connaissance du réseau :

- 10 déclarent souhaiter connaître les activités et manifestations des autres services
- 3 demandent à ce que les nouveaux arrivants soient présentés.

Concernant la Centrale, 10 personnes déclarent souhaiter une meilleure coordination de l'information entre le secteur Etude et universitaire. Les bibliothécaires adjoints et assistants de conservation sont 6 à souhaiter des réunions communes de réflexion et de discussion d'objectifs.

Ces demandes sont selon nous, liées aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur travail du fait de la coexistence de deux organisations parallèles que nous allons tenter d'analyser.

2.2.3. Les deux budgets :

L'existence de deux budgets accentue la partition du fonctionnement de la partie municipale et universitaire. Les rythmes budgétaires ne sont pas les mêmes ; différent aussi les règles de report de crédits, impossible dans la section fonctionnement de budget municipal contrairement au budget universitaire. Enfin, le budget municipal est étroitement corseté avec ses autorisations par chapitres, sous-chapitres et lignes tandis que le budget universitaire permet une plus grande souplesse d'utilisation.

Les dépenses de logistique (entretien du bâtiment, contrats de maintenance d'appareils multiples) sont gérées et avancées par la section universitaire sur ses crédits infrastructure. La Ville en rembourse le tiers suivant la clé de répartition adoptée à la fin des années vingt. Ce remboursement opéré directement par le service financier de la Ville ne figure pas au budget de la section Etude. Les gros travaux d'entretien (peinture, électricité...) sont eux pris en charge par la Ville qui les fait souvent exécuter par ses services techniques.

Dans l'exécution des budgets de fonctionnement on remarque des pratiques de compensation entre le budget universitaire et le budget municipal. Si la section universitaire paie les leasings et la maintenance des photocopieurs par exemple, la section municipale fournit le papier. Cependant l'augmentation du nombre des photocopies durant ces dernières années a conduit la section universitaire à acheter aussi du papier. On touche ici à la difficulté sinon à l'impossibilité d'imputer à chaque service ses coûts réels.

Dans le même ordre d'idée, ce phénomène de compensation se retrouve dans l'utilisation des crédits de documentation, un service prenant en charge certaines acquisitions pour le bénéfice de l'autre.

Ces pratiques présentent l'avantage de la souplesse mais aussi le défaut de mettre à mal la définition d'une politique budgétaire rigoureuse. Le poids du fonctionnement (et la difficulté à le répartir équitablement) ainsi que le jeu des compensations internes ont limité en 1992 le budget de la documentation à 46% de la dotation privant ainsi le service de bonus délivré quand ce budget peut-être bâti pour atteindre les 60%.

Autre difficulté liée à l'existence des deux budgets, c'est la présence de deux services comptables. La transmission des factures et la tenue des comptes municipaux sont réalisées par un agent municipal, celles de l'université par le personnel universitaire. Si les deux circuits comptables sont irréductibles, la duplication des services n'est peut-être pas inévitable.

2.2.4. Les deux circuits du livre :

Chaque circuit du livre occupe respectivement 5 personnes, de la réception à l'intercalation des fiches, pour la partie Etude et 8 personnes pour la partie universitaire. Le circuit des documents est compliqué, rappelons-le, par la configuration des locaux et l'éparpillement des bureaux. Ainsi, la réception des commandes, l'inscription sur registre d'inventaire, la vérification des ouvrages, la cotation, le catalogage et le compostage s'effectuent suivant deux trajets internes différents. Cela concerne des masses documentaires non négligeables : de l'ordre de 3000 ouvrages pour la partie municipale et 1500 pour la partie universitaire. Pour le secteur Etude, les ouvrages transitent entre le premier et le troisième étage où ils font deux allers retours avant leur intégration en magasins par le personnel universitaire. Les ouvrages du Dépôt légal imprimeur sont reçus dans des locaux à part : ceux relatifs à l'Auvergne ainsi que certains documents jugés intéressants pour le fonds général sont triés, enregistrés au dépôt et suivront le circuit des autres ouvrages ; il en va de même pour les dons qui font l'objet d'un enregistrement différent. L'intercalation des fiches, par contre, fait l'objet d'un partage entre les bibliothécaires des deux sections : les assistants de conservation de la section Etude intercalent les fiches auteurs tandis que les bibliothécaires adjoints universitaires intercalent les fiches matières et CDU.

Quant au secteur universitaire, le circuit du livre qui s'effectue sur étages différents est encore rallongé par deux étapes supplémentaires : la saisie des fiches catalographiques manuscrites sur MobyCAT par une sténo-dactylo et la vérification du catalogage par un conservateur. Cette dernière étape est justifiée par l'existence d'une classification ancienne et complexe des ouvrages en magasins (collections, suites et isolés) qui exige la manipulation de nombreux registres et multiplie les possibilités d'erreurs de côté.

La coexistence de ces deux circuits cloisonnés et étanches est cause de surcoût en temps de travail et utilisation des outils. Elle génère aussi d'autres dysfonctionnements : ainsi de la duplication de certains outils.

En ce qui concerne les périodiques on constatera, malgré la collaboration régulière évoquée, plus haut, entre les deux services, l'existence de deux Kardex. En effet, le parti-pris de la fusion des collections n'est pas repris au niveau de la gestion des périodiques. De ce fait la vérification de l'arrivée d'un numéro de périodique suite à une demande de lecteur par exemple doit être effectuée sur deux outils pour les agents qui ne savent pas à quelle collection ce périodique appartient. De la même manière, au niveau des acquisitions certains outils sont dupliqués même si un fichier commun des commandes permet d'éviter les doublons. En effet, pendant de nombreuses années ont coexisté deux fichiers de collections, l'un alimenté par la section Etude l'autre par la BU. Si ceux-ci ont été fondus aujourd'hui il n'en demeure pas moins que persistent aujourd'hui deux fichiers de démarrage de collections ainsi que deux fichiers de suites. La redondance ne sera découverte qu'au moment de l'établissement de la fiche de collection définitive.

2.2.5. Le service public :

Le service public est envisagé ici sous ses deux aspects : mise à disposition des ouvrages et renseignement aux lecteurs. C'est le point de rencontre fugace des deux personnels municipal et universitaire. Les entretiens décrits plus hauts font en effet apparaître que pour 10 personnes sur 14 dont 9 assistants de conservation ou bibliothécaires-adjoints (sur 10), le service public est le point de contact cité en réponse à la question sur les rapports professionnels entre les deux équipes. Le public fait enfin se rejoindre les professionnels mais ceci ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes.

Il faut préalablement remarquer que la participation des assistantes de conservations de la BM au renseignement en salle est récente. Pendant de longues années le service public fut l'affaire exclusive du secteur universitaire au point que certaines personnes de secteur Etude s'en déclaraient "privées" avec regret. Ces agents effectuent aujourd'hui 4 heures hebdomadaires (moyenne mensuelle) puisqu'elles assurent la permanence de renseignement durant 5 matinées. Cette longue absence du personnel municipal n'est pas sans conséquences. D'une part parce qu'il nous semble préjudiciable que les personnes ayant en charge les acquisitions n'aient pas de contact avec le public. Mais surtout parce que longtemps coupé des usagers le service Etude a bénéficié de moins de "retours" du public sur son service et ses collections que n'en a eu la partie universitaire. Il est apparu dès lors comme un service plus confidentiel et moins en prise sur le public. La tendance actuelle va améliorer cette situation mais la prégnance universitaire sur le service public reste très forte.

En effet la communication des ouvrages, l'inscription des lecteurs et plus de la moitié de l'activité de renseignement sont prises en charge par le personnel universitaire : les magasiniers appartiennent tous à l'effectif universitaire comme le conservateur affecté à temps plein au renseignement et les bibliothécaires-adjoints qui effectuent chacune 5 heures hebdomadaires de service public. Cet état de fait est riche de conséquences : d'une part parce qu'il est ainsi largement en adéquation avec le type de public qui fréquente en majorité la bibliothèque (Cf. partie 3. Les Publics) mais aussi parce qu'il influe sur la manière d'appréhender et servir les publics. Le nombre d'ouvrages empruntables, l'absence d'autorisation de renouvellement du prêt, les libéralités consenties aux enseignants pour le prêt et l'accès aux magasins traduisent la perception globalement universitaire du service par le personnel et les usagers aussi, comme nous le verrons plus loin. Ce sentiment est renforcé par les effets de l'utilisation du logiciel de prêt Mobybop. Celui-ci, tout à fait adapté aux bibliothèques dont la masse documentaire n'est pas en libre accès, est toutefois un logiciel très majoritairement employé en bibliothèque universitaire et non en BM. Sa vision de l'utilisateur est très typée : ceux-ci sont identifiés comme étant étudiants, enseignants ou autres publics sans plus de distinction pour ces derniers. Cette approche très "universitaire" des publics de la Centrale a été confortée, comme nous l'avons vu, par le long retrait du Secteur Etude par rapport au service public.

Par contre, en ce qui concerne la communication matérielle des documents, la priorité accordée par le secteur Etude à la conservation, pèse sur l'accomplissement du service. La tension communication conservation est réelle. Détenteur de fonds anciens précieux et de fonds régionaux, le service municipal d'étude édicte pour les documents qui en sont issus des règles de communication moins libérales que pour les autres : il faut remplir un formulaire spécial de demande d'ouvrage et présenter une pièce d'identité pour tout document de fonds local ou patrimonial. Un CES rattaché au service Etude ou un membre titulaire intervient dans le magasin du fonds Auvergne pour acheminer le document jusqu'au monte-charge. Mais en fin de course c'est un magasinier qui en assurera la communication au public. Mal informés sur les contraintes liées à la communication de ces documents, ceux-ci estiment qu'elles leur compliquent la tâche inutilement. Une meilleure coordination entre les deux services pourrait simplifier ces opérations et prendre en compte les soucis légitimes des deux personnels.

2.2.6. Les politiques d'acquisitions et les fonds

On ne traitera ici que des acquisitions à titre onéreux à l'exclusion des dons et échanges.

Les politiques d'acquisitions, ne font pas non plus l'objet d'une concertation. Il est vrai que chacune est jugée suffisamment typée par les responsables de secteurs pour être tenues comme globalement complémentaires.

-A- Le secteur universitaire :

Il n'y a pas en fait dans ce secteur de coordination interne pour les achats entre la section Lettres 1er cycle, le service des bibliothèques de départements et la section Lettres 2ème et 3ème cycles. Si les responsables de ces services en conviennent ils mettent en avant leur spécificité et le catalogue collectif qu'ils alimentent de leurs fiches à la Centrale : cet outil commun est une initiative déjà ancienne qui a le mérite de fournir une information bibliographique de qualité et de donner un corps au réseau.

L'absence de concentration entre les bibliothèques du 1er cycle et du 2nd-3ème cycles s'expliquent par le clivage des niveaux. Cependant, la forte proportion d'étudiants de premier cycle inscrits à la Centrale (40% des étudiants inscrits) conduit à s'interroger sur la complémentarité des deux bibliothèques : car l'effet de masse produit par le nombre croissant d'étudiants de premier cycle en Lettres et Sciences humaines les conduit à transgresser cette partition des bibliothèques pour accéder aux documents dont ils ont besoin. Nous examinerons plus loin, au chapitre des publics puis des scénarios, les effets induits par cette situation.

L'absence de coordination avec le service des bibliothèques de départements relève d'un autre type de problèmes. Il semble que ce service ait plus été pensé en termes de moyens qu'en termes de projet. Il a en effet été créé à la demande de l'Université pour rationaliser la gestion des bibliothèques de départements de Lettres et Sciences humaines et en favoriser l'accès. Deux bibliothécaires dont un conservateur ont ainsi en charge les acquisitions et le traitement de la documentation ; ils organisent aussi l'ouverture des bibliothèques de département par des moniteurs préalablement formés par leurs soins. Seules 11 bibliothèques de département sur 22 ont choisi de se regrouper au sein de ce service. Ce phénomène symptomatique de l'éclatement de la documentation dans l'université ne doit pas masquer la performance que constitue le regroupement des onze bibliothèques dont la gestion a ainsi été professionnalisée. La limite est la maîtrise exercée par les professeurs sur les budgets et les acquisitions de ces bibliothèques fédérées : Celle-ci n'est nullement contestable en soi, mais présente le défaut d'un éparpillement des responsabilités et des interlocuteurs. Comment de ce fait articuler de manière rationnelle les acquisitions réalisées par le service des bibliothèques de départements avec celles de la Centrale devant la multitude des prescripteurs et en l'absence d'une instance de concertation commune aux professeurs et bibliothécaires. Il n'y a pas là une impossibilité de droit ni de fait mais plutôt une carence de projet documentaire liée au statut de la documentation à l'université.

La section universitaire Lettre 2ème et 3ème cycles acquiert de son côté les ouvrages prescrits par les professeurs (via des demandes directes, des bibliographies...) à hauteur d'environ 40% de son budget. En desservant la prescription universitaire la bibliothèque est de plein droit dans son rôle de service commun de l'université. Mais rappelons ici encore que l'absence de réunions consacrées à la documentation, regroupant les bibliothécaires et les professeurs, tend à donner un aspect morcelé et insuffisamment cohérent à la politique documentaire. Le reste des acquisitions se partage entre les suites et abonnements divers et le pointage des bibliographies. La politique de la section n'est pas concertée avec la bibliothèque d'étude non plus, mais chacune se positionne sur un niveau différent, ainsi que nous allons le voir pour les acquisitions du secteur étude. Un point de clivage a été décidé : l'absence de tout achat de documents en langue étrangère par la bibliothèque municipale. Par ailleurs l'information du public sur les acquisitions est coordonnée entre les deux services: chacun élaborant tour à tour sa propre liste, tous les mois dans une même série de documents mis à la disposition du public et lui laissant accroire l'unité des collections.

-B- La section Etude :

Sa politique d'acquisition s'articule sur deux axes forts : les achats pour le fonds Auvergne et ceux destinés au fonds dit "général". Dans le domaine régional, la bibliothèque voit sa part d'acquisition réduite par la contribution du dépôt légal imprimeur et par les dons. Ces deux sources étant d'ailleurs à l'origine de la présence d'un fonds important non traité (estimé à 80.000 ouvrages) et entreposé en sous-sol dans la "soute".

Le fonds général est lui étroitement imbriqué aux collections universitaires et destiné à un public dit municipal au premier chef et universitaire (étudiants, professeurs) ensuite. On retrouve ici l'esprit de la convention de 1902 qui visait à préserver "les goûts des clermontois". L'existence de ce fonds pose néanmoins un certain nombre de problèmes que nous tenterons d'examiner au vu des acquisitions récentes. Rappelons d'abord que les achats sont faits par des professionnels qui ont peu de contact avec le public et en l'absence de toute prescription extérieure (à la différence de la section universitaire). La politique d'achat, par ailleurs, vise, suivant les déclarations de ceux qui en ont la charge, un niveau de documentation défini comme inférieur aux documents de niveau universitaire et supérieur à ceux de la lecture publique. Une telle approche nous semble problématique dans la définition et difficile à justifier. En outre on perçoit le problème de cohérence suscitée par l'imbrication d'un fonds universitaire spécialisé (de niveau 2ème cycle et recherche) et d'un fonds général d'étude. La proposition documentaire risque de souffrir d'un manque de lisibilité : ainsi, un professeur d'université fait-il remarquer qu'à la lecture des listes d'acquisitions de la BM il s'étonne de trouver des ouvrages de vulgarisation dont il ne recommanderait pas toujours la lecture ainsi qu'un fort pourcentage de romans ; il attendrait en fait de la section Etude des achats complémentaires aux acquisitions universitaires. Ce point de vue est certes orienté par le souci d'avoir une riche documentation universitaire à la bibliothèque mais il est révélateur du problème de lisibilité des collections. Nous tenterons de cerner la teneur de ces acquisitions réalisées pour le fonds général au vu de celles réalisées en 1991 et 1992 au service Etude telles qu'elles figurent dans les listes d'acquisitions classées suivant la classification Décimale Universelle. Si la vocation affirmée du fonds est encyclopédique, il s'avère que certaines classes documentaires favorisées traduisent l'existence de priorités. Les pourcentages établis dans le tableau figurant ci-dessous ont été globalisés sur deux ans sur un total d'environ 5000 ouvrages avec un rappel des pourcentages 1991 et 1992 pour les classes les plus dotées :

	: % GLOBAL 1992-1991	: 1992	: 1991
Littérature	: 40,11% dont 47% de Romans	: 35,1 %	: 45,3 %
Histoire-géographie	: 14% dont 81,5% Histoire	: 15,2 %	: 12,8 %
Beaux-arts	: 12,7%	: 14,56%	: 12,8 %
Sciences sociales	: 10,2%	: 11,4 %	: 8,9 %
Sciences et techniques	: 6,7% dont 2,5% Sciences pures	:	:
Généralités	: 6,2% dont 73,5% fonds prof.histoire du livre	:	:
Religions	: 4,5%	:	:
Philosophie-psychologie	: 4,2%	:	:
Sports-loisirs	: 1,4%	:	:

Au vu de ce tableau il semble que la bibliothèque d'étude soit avant tout soucieuse d'entretenir un fonds de littérature important, composé pour moitié de romans français et traduits de l'étranger. Les domaines Histoire et Beaux arts sont aussi particulièrement favorisés. Ces trois classes représentent à elles seules les 3/4 des acquisitions de la section Etude (les romans faisant 18% à eux seuls).

On peut s'interroger sur ce fort pourcentage de romans : la bibliothèque d'étude ne se reconnaît pas de mission de lecture publique ainsi que le stipule le document de travail établi par la direction concernant l'aménagement de l'extension de la rue Bardoux (Cf. supra : les Locaux). Directement intégré dans les magasins ce fonds de romans ne s'offre pas à la curiosité de lecteurs qui pourraient les feuilleter. De la même manière on peut s'interroger sur le fonds de livres d'art conservé en magasins et dont une part importante n'est pas prêtée dans un souci de conservation. Quels sont les publics pour ces fonds ?

Comme nous le verrons de façon détaillée dans le chapitre consacré aux publics, les usagers inscrits à la Centrale sont très majoritairement des étudiants et des enseignants. Ce sont certes des publics potentiels pour ces types de fonds mais nous verrons que leurs pratiques utilitaristes ou ciblées les en détournent le plus souvent sans compter l'obstacle que constituent les fichiers pour y avoir accès.

Un moyen pertinent pour étayer cette hypothèse serait d'établir le taux de rotation de ces fonds. Malheureusement le système informatique ne le permet pas car seules ont été saisies les cotes de magasins. Nous avons toutefois procédé à la sélection des ouvrages les plus sortis depuis l'installation du système en 1987. Sur les 85000 ouvrages saisis, collections municipales et universitaires mêlées, nous avons sélectionné ceux sortis plus de trente fois, c'est-à-dire 99 documents. Le choix de ce taux assez élevé a été retenu faute de pouvoir faire mieux : ramené au niveau des ouvrages sortis plus de 20 fois la liste beaucoup plus longue et donc plus riche devient inexploitable car pour un grand nombre de documents les zones auteurs et titres ne sont pas renseignées. C'est donc bien une indication et non une preuve que nous présentons ici :

Sur les 99 documents recensés ne figurent aucun roman et seulement deux ouvrages d'histoire de l'art. Les catégories d'ouvrages les plus sorties sont les suivantes :

- Psychologie.....	30
- Histoire-géographie.....	28 dont 22 pour l'histoire
- Critique littéraire et linguistique	21
- Philosophie.....	8
- Sciences sociales.....	5
- Histoire de l'art.....	2
- Fonds local.....	2

Ce tableau dénote une forte utilisation "universitaire" des fonds. La politique d'acquisition de la section Etude n'est-elle pas plus justifiée que la fidélité au texte de la convention de 1902 ? Cette question sera reprise au chapitre des publics.

Toutefois d'ores et déjà nous pouvons remarquer au vu des acquisitions de la section Lettres et municipale qu'il n'y a plus à Clermont-Ferrand, depuis l'éclatement de la bibliothèque dans les années 70, de grande bibliothèque encyclopédique et d'information générale. La dispersion de la documentation spécialisée sur le réseau et les créneaux documentaires alimentés à la Centrale sont à l'origine de cette situation : L'Annuaire statistique de la France est à la Centrale, le Kompass en section Sciences et le Journal officiel en section Droit.

2.2.7. La perception du lien BM-BU par le personnel de la Centrale

Dernière étape des entretiens menés avec le personnel (Cf. supra en 2.2.3) l'appréciation du lien BM-BU est globalement négative. La totalité des personnes interrogées tirent un bilan très critique. Les seuls points positifs avancés sont :

- La richesse du fonds (cité deux fois)
- l'accès de tous les lecteurs à la BMIU (cité quatre fois)

Les critiques principales sont les suivantes :

- Ce lien génère du flou dans les objectifs et la gestion (cité six fois)
- Ne permet pas un bon ciblage des publics (4 fois)
- Ne satisfait pas tous les publics (2 fois)
- Favorise la dilution des responsabilités (2 fois)

Ces réponses constituent autant d'indications qui vont dans le sens de notre hypothèse : la juxtaposition de ces services et leur cloisonnement privent l'établissement d'un projet global cohérent et d'un positionnement clair vis-à-vis de ses publics.

Interrogées sur les conditions à remplir pour rendre une dynamique à ce lien, les réponses se font plus variées hormis sur un point :

La totalité des 14 personnes interrogées s'accordent sur la nécessité de disposer d'un nouvel équipement permettant le libre accès.

Ainsi, attribuant beaucoup de leurs difficultés à ces locaux vieillissants, le personnel souhaite en priorité un nouvel équipement plus proportionné aux besoins.

Quant au lien existant entre la BM et la BU seulement deux personnes déclarent qu'il vaudrait mieux l'abandonner ; huit agents considèrent pour leur part cette séparation impossible.

Cinq personnes souhaitent une nouvelle organisation pour coordonner l'ensemble
Trois, un réseau informatique du type de celui existant à Saint-Etienne.

Il est remarquable que la majorité des personnes se soit exprimée plus sur les moyens que sur la spécificité même que constitue ce lien original. Il nous semble ainsi qu'il est aujourd'hui beaucoup plus subi que pensé et promu en tant que tel.

-III- LES PUBLICS

La question des publics est centrale puisque c'est à son aune surtout que se mesure l'activité d'un établissement. Nous allons dans un premier temps brosser le profil général de la population que le réseau clermontois de bibliothèque a la charge de desservir et situer les performances des bibliothèques. Nous nous attacherons ensuite à examiner plus particulièrement les publics de la Centrale à l'aide des outils, toutefois incomplets et partiels, dont nous avons pu nous doter devant la période de notre étude.

3.1- LE PUBLIC CLERMONTOIS ET LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

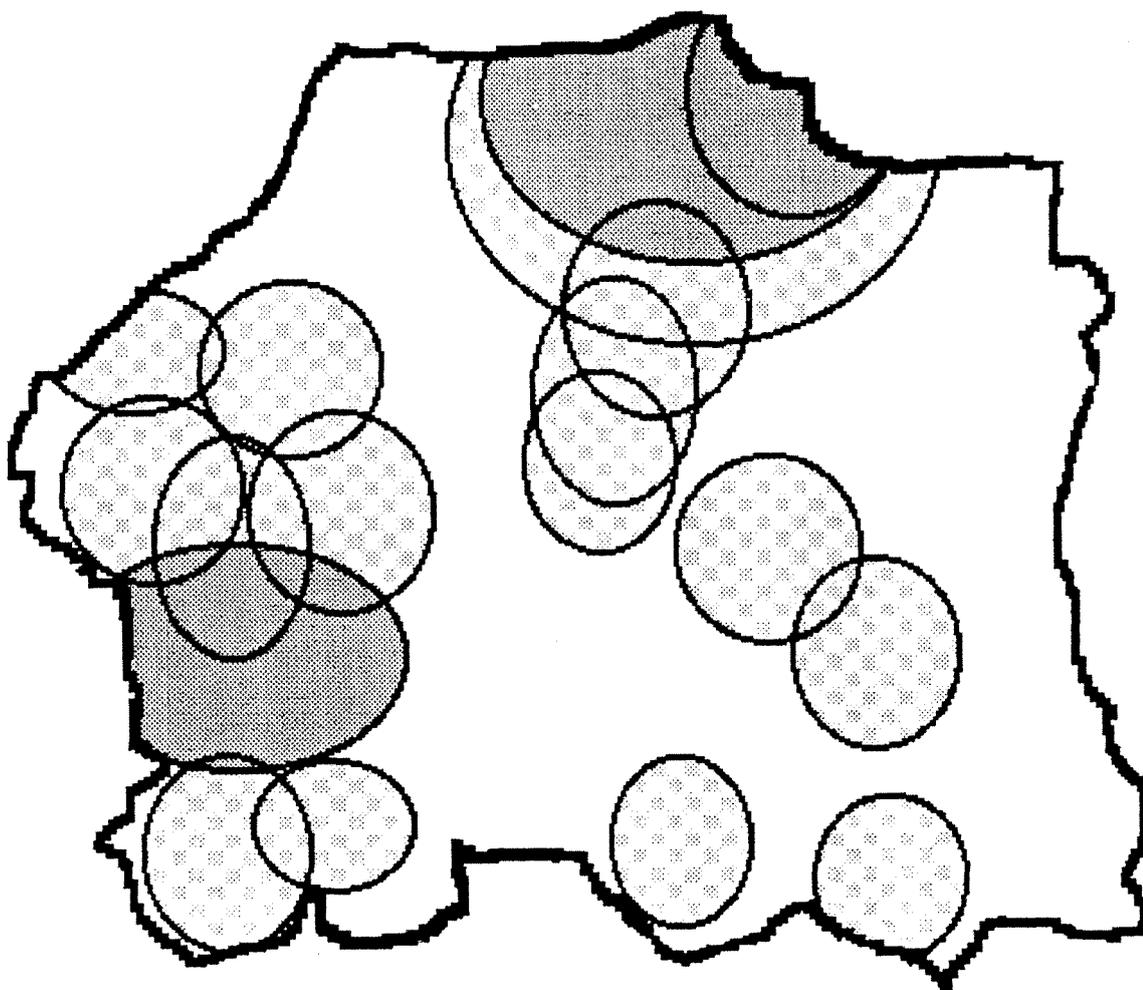
Notre intention n'est pas ici de faire une analyse détaillée des usagers réels et potentiels du réseau de lecture publique qui justifierait une étude complète à elle seule. Il s'agit de donner des repères sur les potentialités et l'activité réelle qui constituent tout autant d'éléments de contexte influant sur l'appréciation du lien BM-BU au niveau du réseau et plus particulièrement de la Centrale.

Clermont-Ferrand est une ville qui compte 132.600 habitants et qui dépasse les 250.000 avec son agglomération. Elle est de ce fait sans rivale en région Auvergne où seules deux autres communes, Montluçon et Vichy, excèdent le seuil des 50.000 habitants. Ville industrielle touchée par la crise, Clermont-Ferrand essaie de se diversifier en développant le secteur tertiaire et les services dont les effectifs ont triplé en cinq ans. La zone de Clermont-Ferrand concentre le tiers des emplois de la région et présente un double visage, industriel et tertiaire. Le secteur tertiaire totalise le plus grand nombre d'emplois et représente 62% du PIB de la Région. Le taux de chômage est assez important sur la Ville (12,7% ; moyenne nationale : 11,8%) et la proportion des inactifs avoisine les 50%. Les actifs qui représentent l'autre moitié de la population comptent une composante ouvrière encore importante (17.500 personnes) toutefois bien inférieure aux catégories très présentes dans le tertiaire : employés, professions intermédiaires et cadres (+40.000 personnes)

Ce public potentiel, grossièrement caractérisé est très inégalement touché par les bibliothèques de lecture publique. Nous avons cité plus haut (Cf.2.1.2) le modeste score du taux de pénétration : 12,7% comparé aux 16% de la moyenne nationale. Les statistiques des lecteurs inscrits de la Lecture publique font état d'une surreprésentation des personnes sans activité professionnelle (51,46% des 9.186 adultes recensés) dont 42% d'étudiants et élèves de plus de 14 ans ce qui est une configuration assez classique en bibliothèque municipale. Du côté des actifs les membres des professions intermédiaires et les employés forment l'effectif adulte majoritaire (18% et 13%) tandis que les ouvriers et commerçants sont très peu représentés (2,3% et 0,01%).

Ces données brutes ne donnent pas une image complète du public compte tenu du fait que la fréquentation sur place des usagers non inscrits n'est pas comptabilisée. Elles situent toutefois l'ampleur de l'effort à réaliser. Les Clermontois ne disposent pas d'un réseau de lecture publique proportionné à la ville et à leurs attentes. La carte localisant les publics desservis affiche des lacunes patentes, notamment dans les quartiers Nord et Nord-Est (carte établie par Aline Bretagnolles, conservateur du service Lecture publique, et intégrée dans un document décrivant la Médiathèque et les bibliothèques de quartiers :

Médiathèques et annexes, 1989.



Les statistiques de prêt des bibliobus , des indices intéressants. En deux points de stationnement (St Jacques, La Plaine). Les deux bibliobus réalisent plus de 15.000 prêts annuels : Il s'agit de quartiers populaires à forte proportion d'étrangers et de chômeurs qui gagneraient au vu de la demande manifeste à être équipés d'une bibliothèque de quartier.

Deux autres obstacles freinent le développement de la lecture publique sur Clermont-Ferrand :

- L'absence d'un équipement central suffisamment doté en locaux et en collections.
- Un trop faible nombre d'heures d'ouverture des équipements actuels (22 heures à la Médiathèque de Jaude, 18 heures à la Médiathèque de quartier de Croix-Neyrat).

Une meilleure desserte de ce public clermontois est un enjeu de premier plan compte tenu du rôle social fort joué par les bibliothèques tant dans le domaine éducatif et de la formation continue que dans celui de l'intégration en particulier en cette période où les effets de la crise en soulignent la nécessité.

3.2 - LE PUBLIC UNIVERSITAIRE :

Clermont-Ferrand compte aujourd'hui près de 30.000 étudiants sur la totalité de son agglomération et toutes filières confondues ce qui la place en 13ème position parmi les villes universitaires françaises. Les deux universités clermontoises en compte près de 25.000 à elles deux en comptant les effectifs des IUT délocalisés à Aurillac et Montluçon. Conformément à la tendance nationale de forte croissance des effectifs, la population étudiante a augmenté de près de 30% en 10 ans pour l'université d'Auvergne pendant qu'elle doublait pour l'université Blaise Pascal.

L'U1, Université d'Auvergne, compte 10.000 étudiants répartis en cinq UFR dont les principaux sont le Droit (2900 étudiants), les sciences économiques (1900), et la Médecine (2200). Ainsi qu'un IUP (Administration et Management) un IUT doté de cinq départements et un IPAG.

L'U2, université Blaise Pascal, compte près de 15.000 étudiants répartis en six UFR ainsi qu'un IUP le CUST et l'Ecole nationale supérieure de chimie. Les principaux UFR sont les Lettres (5700 étudiants) et les Sciences (4700).

Le poids des premiers cycles est très lourd puisqu'ils représentent près de la moitié des effectifs étudiants en 1992 (45,7%) alors que les troisièmes cycles ne sont plus que 10% de l'effectif global.

Quant aux enseignants des deux universités, ils sont au nombre d'un millier environ.

Nous avons vu que le taux de pénétration du réseau universitaire (Cf. 2.1.2) est globalement très bon (73%) par rapport à la moyenne nationale (59,8%). Il semble ainsi que le public d'étudiants soit plutôt bien desservi dans le domaine de ses attentes documentaires et de meilleure façon que le public clermontois. Le réseau BMIU est plus performant vis-à-vis des publics dans sa partie universitaire que dans sa partie municipale. Il convient toutefois de remarquer que le taux de pénétration des premiers cycles est plus faible (60%) indiquant un champ de développement possible de l'action des bibliothèques universitaires.

Autre remarque : le taux de personnes extérieures à l'Université et inscrites dans les bibliothèques universitaires clermontoises est de 7,4% et affiche un retard de deux points sur la moyenne France Entière (9,4%). Le statut municipal et universitaire du réseau loin d'offrir dans ce domaine un résultat nettement supérieur à celui de BU classiques apparaît comme moins performant. Alors qu'il est proclamé que le réseau universitaire est ouvert à tous les clermontois, ceux-ci le fréquentent encore moins qu'ailleurs. Nous essaierons d'en comprendre les raisons à travers l'examen du public de Centrale. Cependant nous posons d'ores et déjà l'hypothèse que l'offre universitaire adaptée à ses publics captifs ne l'est pas pour accomplir une autre mission dirigée vers le grand public.

3.3- LE PUBLIC DE LA CENTRALE :

Le public universitaire ciblé par la Centrale en particulier par la Section Lettres est aisément repérable : il s'agit stricto sensu, des 3481 étudiants inscrits dans UFR de Lettres, Psychologie et Langues appliquées et communication pour y effectuer un deuxième ou troisième cycle ou pour préparer les concours ainsi que de leurs 400 enseignants.

Le public clermontois potentiel est composé de manière beaucoup plus flou puisqu'il comprend toutes les personnes âgées de plus de 16 ans.

Les statistiques des lecteurs inscrits (données ESGBU 1992 transmises au CNE)

Centrale :

Lecteurs

universitaires dont	1er cycle	2e cycle	3e cycle	enseignants	autres	
	3.093	1.159	1.532	122	280	374

TOTAL : 3.467

Les statistiques ESGBU recouvrent la totalité des lecteurs inscrits à la Centrale : universitaires comme municipaux ; elles sont établies à partir des données saisies dans le module de gestion des emprunteurs sur le logiciel Mobybop qui seul permet l'établissement d'une carte d'emprunteur.

Les considérations qui suivent se limiteront donc dans un premier temps aux publics inscrits. Nous développerons plus loin quelques hypothèses quant à la fréquentation d'un public non inscrit.

1ère remarque:

Les étudiants de premier cycle représentent 40% des étudiants inscrits à la Centrale.

Ils représentent aussi 43% des 2695 étudiants de premier cycle inscrits à la bibliothèque de Lettres située face aux locaux universitaires et qui leur est ouverte 40 heures par semaine.

Ce phénomène pourrait paraître naturel eu égard au fait que les étudiants sont très souvent des utilisateurs assidus des bibliothèques municipales dont la BMIU fait partie. Il nous semble, ainsi que nous le verrons plus loin, que les étudiants ne sont pas attirés à la BMIU par l'offre documentaire que la partie BM peut leur fournir complémentirement à une documentation centrée sur leurs études. On verra plutôt l'effet du pragmatisme étudiant dans cette stratégie d'accès à la documentation universitaire et aux places de travail. Le poids des premiers cycles est en effet très lourd : ils sont plus de 5000 dans les trois UFR qui nous intéressent et la bibliothèque de Lettres 1er cycle ne suffit plus à satisfaire leurs besoins en documents et en place assises et ceci malgré la toute récente extension de ses locaux. Cette effet de masse sera très vraisemblablement encore amplifié par la tendance actuelle à la croissance des effectifs étudiants. Ce phénomène rendra encore plus problématique l'accès d'un public non étudiant à la centrale.

2ème remarque :

La très faible fréquentation du public clermontois non universitaire.

Les 374 lecteurs dits "municipaux" inscrits sur les 3.467 lecteurs décomptés à la Centrale représentent 10,47% du public total soit un point de plus que la moyenne nationale des lecteurs "extérieurs" des BU classiques (9,4%). Ce chiffre tombe comme un couperet sur la performance du lien BM-BU à l'égard du public clermontois. Certes, il ne représente pas l'usage exclusif que celui-ci peut avoir de la bibliothèque : La consultation de certaines collections (fonds précieux, certains ouvrages d'art ou du fonds local, les périodiques...) ne peut s'effectuer que sur place et ne nécessite pas de ce fait d'inscription à la bibliothèque. En l'absence de données fiables sur la consultation sur place nous signalerons à titre d'indication la façon dont la perçoivent les agents affectés au service public (magasiniers) et le responsable de la section universitaire : Selon eux, "la bibliothèque est fréquentée entre 80 et 90% par des étudiants" ce qui pose un réel problème de mission pour l'équipement ainsi que le souligne le conservateur de la section universitaire.

3ème remarque :

La faible connaissance de ce public non-universitaire inscrit à la bibliothèque :

Le lecteur non universitaire autrement désigné sous le terme générique de "lecteur municipal" est un usager défini par défaut, ni étudiant ni enseignant c'est un personnage pirandellien en quête d'identité. L'absence d'outils permettant de le caractériser est révélatrice : la typologie mobybopienne de l'utilisateur offre un luxe de détails sur les catégories de lecteurs étudiants et enseignants ainsi que sur leur UFR d'appartenance (Cf. Annexe). Elle est en revanche muette sur les caractéristiques du lecteur municipal dont on ne répertorie ni l'âge ni la catégorie socio-professionnelle. Les statistiques de l'ESGBU ne sont guère plus curieuses de ce public : l'élément de caractérisation de ce type d'utilisateur est son niveau : niveau étudiant ou niveau recherche. Avec cette typologie assez énigmatique les critères d'attribution de ces niveaux sont laissés à l'appréciation de la personne chargée des inscriptions.

Nous soulignons ici à nouveau la conception globalement très "universitaire" que les agents de toutes catégories en charge du service public à la Centrale se font de leurs usagers. Elle correspond à la réalité de la fréquentation que, dans le même temps, elle conforte.

4ème remarque :

Les anomalies de la politique tarifaire.

On aura remarqué (Cf. Annexe 7) la présence d'une catégorie de lecteurs dits "autorisés" qui paraît complètement superposable à la Centrale avec celle des lecteurs municipaux. Elles se recouvrent en effet complètement en termes de données chiffrées transmises au Ministre sous la forme des tableaux ESGBU. Elles divergent cependant sur une caractéristique importante afférente à la politique tarifaire pratiquée par la BMIU en matière d'inscription sur les recommandations de la Ville. En effet la Ville de Clermont-Ferrand ouvre l'accès de ses bibliothèques aux populations des communes membres du syndicat intercommunal sous réserve de l'acceptation d'une convention qui prévoit la participation de la commune demandeuse à hauteur de 10% du déficit de fonctionnement annuel précédemment constaté. Ville de Clermont-Ferrand. Conseil privé du 15 novembre 1991 : Intercommunalité : Clermont-Ferrand, 1991. Sept communes ont passé convention : Aulnat, Beaumont, Cébazat, Chamalières, Dartol, Lussat et Royat dont la population cumulée avoisine les 50.000 habitants. Cette politique tarifaire exclut de fait les quelques 60.000 habitants du reste de l'agglomération dont les municipalités n'ont pas opté pour le conventionnement. Elle constitue un obstacle sérieux à l'utilisation des bibliothèques universitaires et de lecture publique clermontoise même si toutefois, elle n'empêche pas leur fréquentation. La catégorie de lecteur autorisé offre la possibilité de contourner cet obstacle : l'utilisateur résidant dans une commune non conventionnée faisant état de besoins documentaires liés à une recherche pour obtenir via les sections universitaires son inscription à la bibliothèque : après s'être acquitté des droits d'inscription équivalents à ceux payés par les étudiants il bénéficiera de l'ensemble de l'offre du réseau BMIU. Il faut souligner cependant que ce phénomène reste très marginal :

Les estimations livrées par la section de lecture publique font état d'une trentaine d'inscriptions de ce type. Demeure le problème posé de la frustration des personnes résidant dans les communes non-conventionnées de l'agglomération à laquelle s'ajoute celle des publics saisonniers (vacanciers, curistes) qui ne peuvent accéder au prêt de documents. Il nous paraîtrait important de faire évoluer cette situation dans le sens d'une plus grande souplesse qui contribuerait à accroître le rayonnement de la bibliothèque sur la Région : l'étude d'un tarif spécial destiné aux personnes extérieures à la commune pourrait constituer une piste de solution possible.

3.3.1. L'Enquête réalisé auprès du public de la Centrale (cf annexe 8)

Pour étayer nos hypothèses sur des éléments indicatifs concrets nous avons procédé à une série d'entretiens avec les usagers. Ceux-ci ont été réalisés sur huit jours entre le 8 et le 17 septembre 1993 auprès de 42 personnes interrogées à des moments différents de la journée.

L'échantillon pris en compte est le suivant :

Public municipal : 18 lecteurs
Public universitaire : 18 étudiants
5 professeurs chercheurs.

La même importance a été conférée aux lecteurs municipaux qu'aux universitaires car ainsi que nous l'avons vu c'est ce public qui pose problème du fait de sa fréquentation apparemment marginal au vu du nombre d'inscrits et du peu d'information dont on dispose sur son compte.

Cette enquête exploratoire n'a pas la prétention d'apporter des éléments de preuve sur les comportements et les appréciations des usagers que l'on pourrait généraliser. Elle est réalisée sur une échelle trop faible et surtout durant une période qui n'est pas représentative du régime normal de cet établissement. Elle vise donc plus modestement à fournir des indications susceptibles de relayer certaines hypothèses et remarques.

Les hypothèses qui orientent ces entretiens sont les suivantes :

- Les utilisateurs universitaires et non-universitaires possèdent un budget temps important.
- Ils ont une connaissance assez partielle de la bibliothèque du fait de sa difficulté d'utilisation ; leur utilisation est donc incomplète.
- Ils sont gênés par le peu de lisibilité de la bibliothèque
- Les lecteurs non universitaires ont peu de lectures loisirs et sont surtout motivés par des recherches personnelles.
- Ils ont peu informés du statut de la BMIU.

Nous commencerons dans un premier temps à rendre compte de ces entretiens en sériant les trois types d'utilisateur interrogés. Dans un second volet nous traiterons de façon globale mais non indifférenciée les attentes des différents publics.

A LE PUBLIC NON UNIVERSITAIRE

1- Dépouillement du questionnaire (18 personnes) :

* Les types de lecteurs :

Inactifs.....10 dont 7 retraités et 3 demandeurs d'emploi
Sexe : 13 hommes, 5 femmes

Profession des actifs :

2 cadres administratifs de la fonction publique (Impôts)
4 professions libérales (médecin, architecte, écrivain,
consultant en brevet)
1 documentatliste
1 animateur en formation continue.

* Les pratiques :

Inscrits.....6

Régularité des passages : une fois par semaine 12 dont 8 deux
fois par semaine

Temps de séjour.....: 12 deux heures et plus

Travail sur place.....: 16

Emprunt uniquement.....: 2 Utilisations des collection et
des outils de recherche

Emprunt d'ouvrages.....: 6

Emprunt de romans.....: 2

Utilisation : du Fonds Auvergne.....: 8
du Fonds anciens.....: 9
des Périodiques.....: 8
des CD-ROM.....: 1
des Microformes.....: 2
du prêt entre bibliothèques : 2

Utilisation des catalogues :

Auteurs.....:15
Matières.....:13
Auvergne.....: 8
Auteur avant 1952.....: 6
Systématiquement ancien.....: 7
Autres bibliothèques.....: 4
C.D.U.....: 0

Fréquentation d'autres bibliothèques :

Réseau BMIU... Universitaire..... 3 section Droit (3 fois)
section Sciences (1 fois)
Lecture publique..... 8

Bibliothèques clermontoises.....:

Hors réseau BMIU... 8 - Archives départementales (5 fois)
- Bibliothèque INSEE (2 fois)
- Bibliothèque de l'institut du massif
Central (1fois)
- Bibliothèque diocésaine (2 fois)
- Bibliothèque de l'Ecole d'architecture
(1 fois)
- Bibliothèque de l'Ecole des Impôts (1fois)

Hors réseau Clermont Ferrand... : 5

2- Principaux constats :

Les lecteurs municipaux de notre échantillon possèdent un budget temps importants.

Les inactifs représentent plus de la moitié des personnes interrogées. Ils fréquentent assidument la bibliothèque au moins une fois par semaine et plus de deux fois par semaine pour 5 d'entre eux. Deux parmi eux étaient des "saisonniers" venant pour suivre des recherches généalogiques à la BMIU depuis 1 à 2 ans. Sur la proportion des actifs interrogés 5 ont une régularité de passage importante (de 1 à 2 fois par semaine) et disposent de plages de temps suffisantes pour effectuer des recherches et travailler sur place (2 heures et plus) : c'est le cas du documentaliste chargé des recherches, d'un cadre administratif en cours de formation, de l'écrivain ainsi que du consultant en brevet qui a entrepris des recherches généalogiques. Les trois autres ont une régularité de passage plus faible (2 personnes : moins d'une fois par mois ; 1 : une fois tous les quinze jours) et un budget temps variable qui va de 30 minutes (le temps d'une consultation d'usuel) à 4 heures de travail sur place pour une recherche précise. Ces personnes ont des besoins de documentation ponctuels qu'ils satisfont à intervalles de temps plutôt espacés. La majorité de notre échantillon est donc plutôt un public de lecteurs fidèles, séjourneurs et studieux.

* Cette catégorie d'usagers a une connaissance "moyenne" de la bibliothèque :

Ces lecteurs utilisent pour la majorité d'entre eux les fonds Auvergne ainsi que les collections patrimoniales. L'utilisation des fichiers reflètent cet usage. De même huit d'entre eux déclarent utiliser les périodiques et ne se laissent pas impressionner par l'intitulé de "salle réservée" attribué à la salle des périodiques. Le recours aux supports différents (CD-ROM, microfiches) ainsi qu'au service de prêt-inter est marginal par contre.

La fréquentation des autres bibliothèques est orientée hors du réseau BMIU sauf pour sa partie lecture publique.

13 personnes fréquentent une bibliothèque hors du réseau BMIU dont huit sur Clermont-Ferrand. Les fonds de ces bibliothèques très orientés sur les études locales ou les collections anciennes délivrent une indication supplémentaire sur le profil de la moitié du lectorat municipal interrogé : celui d'érudits ou chercheurs locaux ainsi que de généalogistes. Ce type de recherche ayant été déclaré spontanément par 5 personnes.

Le réseau BMIU, en particulier dans sa composante universitaire, semble moins intéresser les lecteurs interrogés 3 sur 18 seulement fréquentent une section universitaire et surtout la bibliothèque de droit située en centre ville non loin de la Centrale. Par contre 6 personnes déclarent utiliser la Médiathèque de Jaude et y emprunter des ouvrages (5) ou y lire la presse (4). Cette fréquentation est majoritairement le fait d'inscrits. Quatre personnes déclarent ne pas la fréquenter car elles jugent ses collections trop généralistes.

Ce public municipal nous apparaît au vu de ces réponses comme composé surtout d'utilisateurs de collections locales ou d'étude et faiblement orienté sur l'actualité et la lecture publique.

B LE PUBLIC UNIVERSITAIRE

1- Les étudiants

a) Dépouillement du questionnaire : Type de lecteurs

	:1er cycle	:2ème cycle	:3ème cycle	:TOTAL
UFR	6	10	2	18
Lettres SH	5	7	2	14
Psychologie	1			1
Sciences Economiques		1		1
Sciences		1		1
Ecole de Commerce		1		1

Les pratiques :

Inscrits : 17

Régularité de passages : au moins 1 fois par semaine : 15 dont
10 plus de 3 fois par semaine.

Temps de séjour : 2 heures et plus : 17 dont 12
3 heures et plus

Travail sur place : 18

Emprunt : 17

Utilisation des collections et des outils :

Utilisation des Fonds :	Auvergne.....	2
	Ancien.....	2
	Périodiques.....	2
	CD-ROM.....	2
	Microfiches.....	1

Utilisation des catalogues :

Auteurs.....	18
Matières.....	14
Autres bibliothèques.....	8
Auteurs avant 1952.....	5
C.D.U.....	3
Auvergne.....	2
Systematiquement ancien..	0

Utilisation du P.E.B..... 3

Emprunt... 17

Documents liés aux études.....	16
Documents pour lecture personnelle....	3 dont 2 empruntent des romans.

Fréquentation des autres bibliothèques :

Bibliothèques de départements.....	17
Section Lettres 1er cycle.....	12
Section Droit.....	3
Section Sciences.....	2

Bibliothèques de lecture publique..... 12

Bibliothèques hors Clermont-Ferrand..... 6

b) Principaux constats :

Le public étudiant interrogé a un usage très utilitariste et ciblé de la bibliothèque :

C'est une catégorie d'usagers très assidue (ils sont 15 à venir plus ou au moins

une fois par semaine) qui possède à l'évidence un budget temps important (17 séjournent 2 heures et plus) qu'elle emploie à travailler sur place (18 mentions). Ces étudiants sont aussi très majoritairement inscrits (17) et empruntent des documents en rapport avec leurs études (16) ; seulement trois personnes déclarent des emprunts liés à des lectures personnelles ou lectures loisir dont deux mentionnent des emprunts de romans. La bibliothèque est très classiquement utilisée comme réservoir documentaire et salle de travail.

Ces usagers ont de ce fait une faible utilisation de variété des ressources de la bibliothèque qu'ils connaissent plutôt mal.

Très peu utilisent des fonds locaux et anciens (2 et 2) rares sont ceux qui franchissent le seuil de la salle dite "réservée" pour y consulter les périodiques (2) CD.ROM (2) et microfiches (1) que 5 étudiants déclarent ne pas fréquenter du fait de sa dénomination. Il n'en demeure pas moins qu'ils n'utilisent qu'une faible gamme de ressources documentaires.

De même le service du prêt entre bibliothèques est peu sollicité : la faible proportion d'étudiants effectuant des travaux de recherche (6) figurant dans notre échantillon est un élément d'explication mais le service nous a paru toutefois fort méconnu pour le public. On remarquera à ce sujet qu'il est éloigné de la salle de lecture, ses locaux étant installé à l'étage inférieur.

La fréquentation des autres bibliothèques est aussi un élément de leur usage utilitariste :

La fréquentation quasi unanime des bibliothèques de départements ou le recours fréquent à la bibliothèque universitaire Lettres 1er cycle s'inscrivent dans une stratégie d'accès au document ou à une place de travail. L'utilisation des autres bibliothèques universitaires est marginale.

Cependant l'usage des bibliothèques de lecture publique et surtout de la Médiathèque de Jaude est plus complémentaire par rapport à leurs pratiques documentaires. L'usage utilitariste reste néanmoins présent : 6 étudiants sur les douze interrogés déclarent rechercher leurs documents à la Médiathèque "en dernier recours" après avoir épuisé le circuit Centrale-bibliothèque de départements et ou bibliothèque de 1er cycle. La majorité d'entre eux en ont toutefois un usage plus complémentaire, 10 sur les 12 empruntant des disques en plus des livres.

2- Les professeurs et chercheurs

C'est un assez faible échantillon de 6 personnes que nous avons pu interroger à cette période.

3 enseignants de l'Université Blaise Pascal spécialisés : Latin, Anglais, Lettres modernes.

1 enseignant de l'université d'Auvergne spécialité : sociologie du droit

5 sur les 6 sont inscrits ; ils viennent tous au moins une fois par semaine et 4 séjournent 3 heures et plus.

Ils connaissent mieux la bibliothèque que les autres usagers (municipaux et étudiants) et en ont une pratique plus complète.

Si un seul consulte les fonds Auvergne et précieux, 5 utilisent les périodiques, 2 les CD.ROM et les microfiches et 4 ont recours au PEB. La possibilité qui leur est offerte de fréquenter les magasins et les relations qu'ils entretiennent avec le responsable de section ou certains professionnels expliquent en bonne part leur connaissance de fonctionnement de la bibliothèque et de son bon usage.

Tous les professeurs interrogés fréquentent d'autres bibliothèques dont 5 leur bibliothèque de département et en même proportion des bibliothèques en dehors de Clermont-Ferrand. Quatre parmi eux fréquentent la Médiathèque de Jaude : s'ils regrettent tous l'insuffisance de ses collections de livres ils sont aussi emprunteurs d'autres supports (disques).

Ce bref aperçu sur quelques pratiques d'enseignants n'a d'autre but que d'alimenter les constats indiquant l'appropriation de la bibliothèque par le public universitaire marquée par la régularité de ses passages et ses séjours prolongés.

C- Les attentes du public

Questionnées sur leurs attentes de façon générale dans un premier temps puis orientées sur certains thèmes, les personnes interrogées ont émis un grand nombre de réactions et suggestions dont nous avons retenu les éléments récurrents. Ceux-ci ont été regroupés sous des rubriques générales visant à en rendre compte de manière pertinente. Compte tenu de la taille de notre échantillonnage nous avons globalisé les réponses quand celles-ci se recoupaient.

1- Les attentes communes au public municipal et universitaire :

Une meilleure information sur le fonctionnement de la bibliothèque afin de mieux l'utiliser.

C'est la principale attente qui ressort de ces entretiens ; elle est mentionnée à 17 reprises et notamment par 7 personnes du public municipal. L'impression générale est que l'utilisation de cette bibliothèque est complexe :

- "quand on arrive ici on est perdu" cité 3 fois (2 étudiants et un lecteur non universitaire)
- "Il n'y a pas de guide d'utilisation de cette bibliothèque" cité 3 fois
- "Il faudrait un guide d'utilisation des fichiers" cité 10 fois (8 étudiants 2 lecteurs non universitaires)
- "On perd du temps dans la recherche" cité 2 fois (lecteurs non universitaires)
- "On ne comprend pas l'organisation des usuels" cité 1 fois (étudiant)

* Une diminution du bruit :

Elle est souhaitée par 13 personnes dont 6 lecteurs non universitaires.

Cette attente correspond à un public qui séjourne de longs moments à la bibliothèque pour y travailler plus que pour un usage de sociabilité. La banque de prêt est fréquemment citée comme source de bruit (6 fois) : On y appelle les lecteurs à haute voix d'une part et les files d'attente pour la communication des documents nuisent au silence d'autre part.

* L'amélioration des locaux :

Elle est réclamée par 11 personnes dont 7 lecteurs dits "municipaux" : rafraîchissement de la salle de lecture, éclairage, confort sont mentionnés. De même 6 étudiants se plaignent du manque de place en période de préparation d'examens.

2- Les différentes attentes suivant les publics :

Le public non universitaire n'est pas le plus exigeant : sept personnes interrogées se déclarent satisfaites du service et neuf bien renseignées par les bibliothécaires dont ils trouvent l'accueil sympathique. Trois personnes déclarent n'avoir aucune attente.

Ces usagers nous sont apparus au travers de ces entretiens former un public d'habitues qui, malgré des difficultés ponctuelles dans ses recherches trouve à la bibliothèque ce qu'il cherche.

Le public universitaire est plus critique et exigeant : 10 personnes jugent trop longue l'attente des documents. 16 souhaitent un enrichissement du fonds dans la discipline qu'ils étudient faute de pouvoir trouver tous les ouvrages dont ils ont besoin.

Enfin, quinze personnes sur les 21 usagers universitaires souhaitent trouver une activité culturelle plus riche à la bibliothèque : conférences, débats, expositions... Cette attente contraste fortement avec l'usage très utilitariste que nous avons relevé plus haut. Elle n'est toutefois jamais citée spontanément mais elle s'est manifestée quand le thème a été évoqué.

D- La connaissance et l'appréciation du lien BM-BU :

La Connaissance du statut municipal et universitaire de la bibliothèque est le fait de 37 personnes sur les 42 interrogées. Ce chiffre dépasse notre attente qui sous estimait l'information du public sur ce point. Toutefois, cette connaissance ne semble guère inciter à des usages plus variés de la bibliothèque ainsi que nos entretiens l'ont indiqué.

L'appréciation du lien BM-BU :

Si deux lecteurs universitaires se déclarent sans opinion, la perception de ce lien est globalement plus favorable chez les lecteurs non universitaires que les autres :

Onze d'entre eux considèrent qu'il permet l'accès à une documentation plus riche pour quatre étudiants qui formulent le même avis.

L'ouverture à un large public est considéré comme un élément positif par 13 personnes dont sept universitaires.

Le mélange des publics étant apprécié par neuf personnes dont cinq lecteurs non universitaires.

La perception universitaire et surtout étudiante est elle très pragmatique :

8 étudiants jugent ce lien sans intérêt
14 d'entre eux déclarent avoir l'impression qu'il s'agit d'une bibliothèque universitaire et l'utiliser comme telle :

"Il n'y a que des étudiants" cité 3 fois

"Le mot universitaire accolé à la bibliothèque doit faire fuir les non étudiants" cité 2 fois

"Un non étudiant ne viendra pas : c'est trop rebutant et difficile d'usage" cité 1 fois

Globalement apprécié par les lecteurs non universitaires qui ont accès à une documentation riche et de haut niveau, le lien BM-BU semble laisser plus sceptique les étudiants : la dimension municipale ne leur apparaît pas, ni dans l'organisation de la bibliothèque ni dans leurs pratiques. Ils ne remettent cependant pas en cause l'existence de ce lien.

Cette bibliothèque est pour eux globalement une BU : ils retiennent dans son offre et dans l'usage qu'ils en ont le côté universitaire qui pour eux donne son ton à la bibliothèque.

-IV- LE LIEN BM-BU : L'EXPERIENCE SUISSE ET
NOUVELLES APPROCHES

4.1- L'ABSENCE DE MODELE SUISSE :

Le statut de la BMIU instauré par la convention de 1902 est issu ainsi que nous l'avons vu d'un modèle bibliothéconomique allemand et helvétique. Nous avons entrepris de confronter notre analyse de la situation clermontoise à l'expérience suisse des bibliothèques publiques et universitaires. Il ne saurait s'agir en aucun cas d'une comparaison terme à terme : les situations administratives et l'histoire de ces bibliothèques diffèrent trop. Notre objectif est plutôt de croiser les questionnements, évoquer les difficultés rencontrées dans l'accomplissement d'une double mission effectuée, dans certains cas, sous la houlette de tutelles différentes.

Nous avons, pour cela réalisé un questionnaire adressé à quatre bibliothèques suisses (Cf. Annexes 9 et 10) : l'échantillon a été élaboré à partir de la liste des bibliothèques affichant dans leur appellation une vocation publique et universitaire :

Elles sont au nombre de quatre :

- La Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève
- La Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel
- La Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne
- La Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg.

Toutes ont effectivement la mission de desservir un large public (municipal, cantonal) et un public universitaire. La présence de la Ville dans les tutelles des bibliothèques de Genève et Neuchâtel est à l'origine de leur statut public qu'il ne tienne pas d'une mission de niveau cantonal.

Le questionnaire qui leur a été adressé a pour objectif de situer leur action par rapport à leur environnement : leurs publics, leur tutelle et les autres équipements documentaires. Il est aussi particulièrement orienté sur les problèmes liés à l'accueil de deux publics différents et sur les moyens (outils et services) mis en oeuvre pour leur faciliter des usages que nous supposons variés. Il s'avère à la lecture des réponses comme lors des entretiens téléphoniques que nous avons eus complémentirement avec les responsables suisses, que cette dimension n'était pas leur souci principal. Pour cette raison, nous ne délivrerons pas d'exploitation systématique de notre questionnaire faute de pertinence suffisante sur cet aspect. Seule, en fait, la bibliothèque de Neuchâtel fait coexister un service de lecture publique et une offre universitaire ; nous traiterons son cas un peu à part. Nous essaierons toutefois d'analyser les causes qui expliquent cette moindre préoccupation des bibliothécaires suisses à l'égard de ce type de questionnement.

Sur d'autres points notre enquête s'est révélée riche d'enseignements.

4.1.1 Les missions :

Outre celle de desservir un double public, ces bibliothèques ont toutes une mission patrimoniale due à la présence de fonds important et à la gestion du Dépôt légal (Neuchâtel est dans un canton qui n'a pas de législation sur le dépôt légal mais sa bibliothèque obtient de nombreux dépôts qu'elle sollicite au nom de la conservation). Cette mission ne va pas sans leur poser parfois des difficultés : ainsi Lausanne qui a donné la priorité à la communication des documents s'interroge sur l'équilibre à maintenir avec la mission de conservation. Par contre, elles ne se reconnaissent aucune mission de lecture publique (exception faite de Neuchâtel) malgré la présence d'un fonds encyclopédique alimenté par le dépôt légal et offert à la consultation comme au prêt. En effet, ces équipements se situent comme des bibliothèques de deuxième niveau qui s'appuient sur l'existence de services de lecture publique solides et bien structurés (à part Fribourg qui semble souffrir d'un certain retard en la matière). Les établissements de lecture publique genevois et lausannais réalisent un million de prêts et desservent le public de la ville grâce à un réseau étendu et articulé autour d'une Centrale importante. La BCU de Fribourg annonce une mission de lecture publique mais celle-ci est accomplie indirectement : son action se situe au niveau de l'aide et de l'expertise qu'elle apporte aux bibliothèques de lecture publique dans le domaine de formation, de l'informatique...

4.1.2 Les publics :

La composante étudiante est massivement majoritaire. Ceci s'explique selon toute vraisemblance :

- par leur positionnement de bibliothèques de deuxième niveau.
- par le rôle essentiel que ces bibliothèques jouent dans la couverture des besoins documentaires de l'université.

Sur ce dernier point on remarquera en effet que les bibliothèques de Lausanne et Fribourg ont le monopole de l'offre documentaire universitaire et que Genève et Neuchâtel sont seules à couvrir un certain nombre de spécialités.

La composante non universitaire du public est par contre moins bien connue. Aucune de ces bibliothèques (hormis Neuchâtel) ne possède en effet de typologie de ses usagers ventilée par catégories socio-professionnelles. Tout au plus certains groupes d'usagers sont identifiés et bien repérés : les gymnasiens (lycéens), les enseignants du secondaire, les érudits locaux. Les responsables des bibliothèques de Genève et Lausanne attribuent à leurs usagers un certain niveau culturel du type baccalauréat et au-delà. Cette congruence de niveau culturel entre ce public et celui formé par les étudiants est en partie à l'origine de l'homogénéité des pratiques telle qu'elle est ressentie et décrite par les responsables de ces équipements.

De ce fait, ces établissements, bien positionnés en tant que bibliothèques d'étude et de recherche, n'ont pas segmenté leur offre en fonction d'usages différents ni conçu spécialement des espaces destinés à tel ou tel public. Cette uniformité apparemment massive des usages explique en bonne part l'absence de difficultés exprimée par les responsables suisses concernant la fréquentation de ces publics. Peut-être y-a-t-il aussi sur ce point une survalorisation française de la différenciation des espaces qui doit accompagner, pour nous, celle des publics comme le souligne Jean Gatténo : en France, à l'inverse de la conception anglo-saxonne "l'emporte manifestement la distinction des pratiques(1)" qui se traduisent aussi par la constitution d'espaces différenciés "préservant les formes de domination symbolique par lesquelles se construit la représentation que chaque groupe se donne de lui-même.(2)"

L'exemple atypique de Neuchâtel tend à confirmer cette analyse : la coexistence d'un public non étudiant majoritaire (60%) et d'un public étudiant bien présent (40%) ne pose pas, dans cette bibliothèque de problèmes particuliers. Une salle d'étude dotée d'un appareil bibliographique important est assidument fréquentée par le public universitaire mais aussi par le grand public. Celui-ci utilise régulièrement les fonds "information et lecture publique" en libre accès de même que l'autre catégorie d'utilisateurs. Aucune de ces zones n'est réservée à l'usage exclusif d'un seul type de public et l'équilibre semble être respecté, les étudiants n'ayant pas colonisé les espaces à leur seul usage. Ceux-ci ne se concentrent pas systématiquement en salle d'étude pour travailler: le responsable de la BPU signale en effet qu'ils se manifestent aussi comme "de forts consommateurs de la littérature de type "loisirs" qui leur est offerte en section lecture publique." Nous reviendrons plus loin sur les pratiques de ces publics.

4.1.3 Le problème des tutelles :

La question des tutelles est intéressante à examiner et mettre en regard avec la situation de la BMIU clermontoise. Non qu'elle présente des similitudes permettant des comparaisons terme à terme que nous avons déjà exclues mais parce qu'elle est éclairante du fait même de sa non-exemplarité.

La difficulté principale dont il est fait mention dans les questionnaires et entretiens concerne le positionnement vis-à-vis de l'université. La bibliothèque de Genève est, pour sa part, dans une situation paradoxale : financée quasi totalement par la Ville, elle dessert massivement les besoins de l'université dont le financement relève principalement du Canton ; on attendrait en bonne logique que celui-ci crédite les budgets d'une bibliothèque universitaire, ce qui n'est pas le cas. La Bpu genevoise est fréquentée en majorité par des étudiants ; sa politique d'acquisition est calquée sur les besoins documentaires de l'université mais elle n'est pas décidée par elle. Ce croisement de tutelles et de missions génère des difficultés notamment pour la négociation budgétaire auprès des autorités municipales; il faut en effet la convaincre de développer un outil pour l'usage principal d'un public qui n'est théoriquement pas à sa charge dans ce domaine.

Neuchâtel et Fribourg connaissent aussi des difficultés spécifiques au lien avec l'université :

Celles rencontrées par la Bibliothèque Centrale et Universitaire de Fribourg sont éclairantes à cet égard. Cet équipement est à la tête d'un réseau composé d'un site central historique situé en centre ville et d'un second site implanté sur le campus universitaire et démultiplié en quinze unités documentaires. La constitution de ce réseau ne s'est pas faite sans heurts : en 1939, au moment de la création du campus, les universitaires ont voulu emmener les ouvrages de la bibliothèque centrale avec eux pour garnir les rayonnages des bibliothèques de proximité. Pareils à des "corsaires" ils étaient "prêts à piller la bibliothèque(3)" suivant l'expression de Martin Nicoulin l'actuel directeur. Les bibliothécaires durent se battre pour défendre l'existence d'une bibliothèque pluridisciplinaire complémentaire des équipements installés sur le campus. Depuis, le directeur de la BCU est à la tête du réseau mais, du côté universitaire, un vice-recteur de l'Université administre locaux et budgets des bibliothèques de campus ainsi que leur personnel recruté et payé par l'Université. La gestion du réseau est centralisée à la BCU : il a fallu pour cela un règlement promulgué par le conseil d'état du Canton en août 1993. Celui-ci institue une commission de coordination destinée à réguler les relations entre la Centrale et les bibliothèques implantées dans les locaux universitaires. Celle-ci définit précisément le fonctionnement des deux sites, les clés de répartition d'ouvrage et l'autorité qui tranche en cas de conflit.

Dans un contexte différent, la BPU de Neuchâtel connaît le même type de problème : l'Université a de multiples "bibliothèques facultaires" qui, dans le cas présent, ne sont ni rattachées à la BPU ni coordonnées par elle. Il est dès lors particulièrement délicat d'essayer de mettre en place une politique documentaire complémentaire et cohérente pour desservir les besoins universitaires. L'éparpillement des responsables des bibliothèques de faculté prive le directeur de la BPU d'un interlocuteur unique doué d'une vision globale avec lequel s'effectuerait la négociation et la réalisation d'un projet commun. D'autant que la crainte du gros établissement dirigeant les petits n'est pas absente dans l'esprit des universitaires : le refus actuel d'installer les terminaux GEAC de la BPU dans ces bibliothèques en témoigne abondamment. Ces terminaux constitueront pourtant des outils indispensables à la rationalisation de l'offre documentaire et à l'amorce d'un partenariat bénéfique pour tous.

La BCU de Lausanne enfin ne compte pas non plus l'université parmi ses tutelles. Elle y a cependant beaucoup joué la carte du rapprochement avec l'université dans son récent développement. La création de la nouvelle centrale en plein coeur du campus de Dorigny est symptomatique de cette stratégie. De cette brève approche de la situation des bibliothèques publiques et universitaires suisses nous pouvons tirer en résumé les conclusions provisoires suivantes :

- Ces bibliothèques sont plutôt dotées de moyens importants en termes de budgets qui leur permettent de proposer une offre documentaire conséquente (Cf. Annexe 10)

- Elles s'appuient pour la plupart sur un solide réseau de lecture publique qui leur permet d'occuper un créneau de bibliothèque universitaire et de recherche cohérent avec la carte documentaire de la ville et du canton.
- Le mélange des publics universitaires et municipaux (cantonaux) se révèle positif que leurs pratiques soient homogènes ou multiples.
- Leur faiblesse est plutôt du côté de leur manque d'intégration à l'Université dont elles ne sont pas un service commun. Cette situation complique leurs relations avec leur tutelle municipale (pour Genève et Neuchâtel) et avec leur partenaire universitaire

Le décalage entre leur positionnement statutaire (tutelles) et leur mission en direction de l'Université est source de dysfonctionnements. Cette difficulté est exprimé par un responsable suisse pour qui le défaut d'une claire appartenance à une collectivité qui puisse se reconnaître dans bibliothèque constitue un obstacle au bon accomplissement de la mission.

La transformation des BU françaises en services communs de l'Université nous semble, en regard, leur avoir évité une dérive trop forte qui aurait pu générer des tensions importantes entre elles et la communauté universitaire. La question des BUFR pendante dans encore nombre d'Universités atteste de la délicatesse du problème. Ces éléments des expériences suisses et françaises seront pris en compte dans les scénarios que nous proposerons dans la dernière partie sachant que pour agir efficacement il vaut mieux être dans la structure que l'on dessert, qu'en dehors.

4.2-NOUVELLES APPROCHES DES RAPPORTS ENTRE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE :

Le système français construit autour d'un fort cloisonnement entre bibliothèques publiques et bibliothèques universitaires est en train de connaître des bouleversements importants : Ces notions de BM et BU "institutions jusqu'alors conçues comme très cloisonnées et parfois même opposées sont appelées à évoluer(4)" souligne Daniel Renoult. Parmi les éléments de contexte qui peuvent expliquer ce phénomène, nous évoquerons les effets de la décentralisation culturelle, l'ouverture de l'Université et la valorisation de son rôle culturel.

4.2.1. Les éléments de contexte :

a - La décentralisation culturelle

La forte séparation entre bibliothèques municipales et universitaires s'inspire d'une vision très dualiste des besoins du public que l'organisation des BM a, pour sa part, longtemps reflété : Comme le fait remarquer Claude Jolly, dans les années soixante les grandes BM sont des bibliothèques pour érudits locaux et sociétés savantes ; la répartition des espaces est empreinte

d'une idéologie marquée : la lecture publique est au rez-de-chaussée, la section Etude à l'étage. Cette distinction manifestait un clivage culturel fort entre un public de condition sociale plutôt modeste que les bibliothécaires rêvaient d'éduquer et un public érudit et cultivé ayant accès à des collections d'un niveau de spécialisation supérieur. C'est le même type de partage qui sépare les bibliothèques municipales "généralistes" et les bibliothèques universitaires.

La forte période de croissance que vont connaître les bibliothèques publiques à partir de 1975 et accélérée par la décentralisation va modifier profondément cette situation. Le mouvement de territorialisation des politiques culturelles (en 1987 51,3% des dépenses culturelles sont faites par les collectivités locales dont 52% par les seules communes contre 38,3% par l'Etat(5)) a non seulement favorisé le développement des bibliothèques publiques mais a aussi accompagné le renouvellement de leur concept. L'ancienne approche pédagogique et élitaire s'est estompée au profit d'une approche beaucoup plus culturelle : ainsi, Guy Saez fait-il remarquer que "la lecture publique se conçoit désormais à travers les catégories de l'action culturelle plutôt qu'à travers celle de l'action éducative(6)". Cette volonté de démocratiser la culture et pour ce faire d'inventer des modèles locaux croise et rencontre l'évolution de l'université qui cherche à s'intégrer de manière plus forte dans la réalité locale pour y jouer un rôle accru.

Ce fort développement des bibliothèques publiques a produit aussi une multiplication de potentiels documentaires peu concertée à l'échelle du territoire national. L'offre documentaire a besoin aujourd'hui d'être rationalisée au sein de réseaux cohérents et les projets de BMVR (Bibliothèques municipales à vocation régionale) comme de pôles associés de la Bibliothèque nationale de France témoignent de la nécessité d'une structuration verticale et horizontale. Pour l'utilisateur qui se soucie peu des frontières institutionnelles dès qu'il a accès aux équipements, il y a une grande difficulté à comprendre la carte documentaire du fait de l'absence d'articulations entre les différents types de bibliothèques.

La mise en réseau et la recherche d'une cohérence documentaire prennent appui sur le résultat des efforts des différentes collectivités locales mais se heurtent aussi à leur superposition non hiérarchisée : il n'y a pas en France d'autorité territoriale susceptible de tracer les plans d'un réseau documentaire cohérent à l'échelon d'une région, projets qui seraient relayés et harmonisés au niveau national par l'Etat. Ainsi, les appels récents pour "démunicipaliser la culture(7)" et créer des entités administratives plus autonomes et plus libres de leur stratégie (Cf. la proposition de créer des Etablissements publics culturels(8)) militent en faveur de l'harmonisation de l'offre culturelle et pourquoi pas, documentaire. Ce type de solution favoriserait en outre un meilleur partage entre les collectivités locales concernées du poids financier important que représentent des équipements d'intérêt régional, actuellement supporté par les seules communes.

b - L'ouverture de l'Université sur la Ville :

La dernière décennie a vu les universités à la recherche d'un ancrage local plus fort qui favorise leur participation à la dynamique locale. L'Université, longtemps coupée des collectivités territoriales et de la Ville en particulier, ambitionne de rayonner sur la région en participant, via la recherche, à la création scientifique et technique. De même, son rôle de diffusion des nouveaux savoirs peut contribuer à la modernisation des modes d'organisation et des formes du travail dans l'entreprise. Elle est aussi appelée à jouer un rôle économique et social en apportant une réponse à des besoins de qualification à travers la formation initiale mais aussi, dorénavant, la formation continue. Ce remodelage des missions de l'Université l'amène à rechercher une meilleure insertion dans le milieu urbain ; elle souhaite en finir avec le divorce université-ville produit par la construction dans les années soixante de campus excentrés et déconnectés de la vie de la Cité. Cette volonté vise à faire des lieux d'enseignement supérieur des espaces de rencontres et d'échanges ; elle manifeste la vocation culturelle de l'université par rapport aux étudiants mais aussi aux populations qui l'environnent.

Ce rapprochement de l'Université avec la Ville est particulièrement visible dans les expériences de délocalisations universitaires en villes moyennes. Si les communes et les départements d'accueil attendent beaucoup de l'université en termes de dynamisation de la vie locale, celle-ci se voit souvent offrir en retour des moyens non négligeables pour fonctionner ainsi que la possibilité de nouer des relations étroites avec les équipements culturels de la ville. Parmi ceux-ci les bibliothèques occupent une place de choix et les établissements modernes et performants font pratiquement figure de "produits d'appel" auprès des universitaires(9). Nous en verrons plus loin les implications concrètes pour ces bibliothèques.

4.2.2. La lecture étudiante et le rôle culturel de l'Université :

De nombreuses enquêtes récentes (Cf. l'ouvrage publié sous la direction d'Emmanuel Fraisse qui en fait un bref inventaire. Note 4) ont attiré l'attention sur un certain nombre de phénomènes alarmants : la définition par les étudiants de la lecture à l'université est située, suivant Françoise Kleltz(10), par opposition à la lecture-loisir comme une obligation finalisée par rapport à la réussite à un examen. Le manque de maîtrise de l'écrit constitue en outre un facteur d'échec important en premier cycle et de disparités entre classes sociales. Le rôle même de l'Université est mis en cause : celle-ci n'est plus, suivant les mots d'Emmanuel Fraisse "un lieu de sociabilité de l'écrit(11)". Elle doit selon lui, reprendre son rôle de familiarisation à l'écrit et adapter ses formations en conséquence : ainsi, remarque-t-il, les modules de formation à la lecture ont-ils réussi partout où ils ont été mis en place ; et leur succès vient du fait qu'ils donnent à la lecture

toute sa dimension d'appropriation intellectuelle de façonnement critique de la pensée et non pas de simple vernis destiné au passage d'un examen. Ces actions ont d'évidentes vertus pédagogiques mais aussi, au-delà, une portée culturelle forte. L'université doit devenir un espace culturel, fonction complémentaire à ses missions d'élaboration du savoir et de sa transmission. La promotion de cette dimension culturelle s'est traduite, dans certaines universités, par la création des Services Université Culture qui, dans le cadre d'une convention nationale, sont les moteurs de l'action culturelle sur les campus. Ils sont de ce fait des partenaires de choix pour les bibliothèques.

4.2.3. Les conséquences pour les bibliothèques :

Ce contexte nouveau a modifié le rapport des bibliothèques à leurs publics et leurs tutelles en ont pris acte : dans le communiqué du 16 novembre 1992 du Ministère de l'Education nationale et de la Culture on peut lire : "Les concepts de bibliothèque publique et de bibliothèque universitaire sont appelés à évoluer vers une plus grande continuité de la lecture, quelque soit le type d'institution".

En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, la prise en compte des besoins d'information et de lectures variées des étudiants s'est traduite par la création de fonds de culture générale assortie de périodiques d'actualité. La tendance actuelle est d'intégrer des collections multimédias et de créer des vidéothèques ou des fonds musicaux. Emmanuel Fraisse signale que lorsqu'on leur propose, les étudiants se déclarent favorables à la création de services comparables à ceux qui existent dans les bibliothèques de lecture publique : "emprunter des disques, des romans, consulter des magazines, tout ceci fait partie des attentes (12)" des étudiants. La réalisations de ce type commencent à se généraliser dans les BU. De nouvelles formes de partenariat entre la Ville et la Bibliothèque universitaire voient le jour : aussi le projet de construction d'une bibliothèque universitaire de droit à Montpellier proche du centre ville qui comporterait un espace Médiathèque presque aussi important en surface qu la BU ; celui-ci se réaliserait sous la double égide de la Ville et de l'Université.

Du côté des bibliothèques municipales, la présence massive et déjà ancienne des étudiants s'est accrue du fait de l'augmentation de leurs effectifs durant ces dernières années. Leur fréquentation fait aujourd'hui l'objet de réflexions et d'approches nouvelles en particulier dans les villes moyennes qui accueillent les récentes délocalisations universitaires. Dans ces communes, les bibliothèques ou médiathèques municipales se voient fréquemment confier le rôle de BU pour les besoins documentaires des étudiants des premiers cycles délocalisés. Les projets sont nombreux même si les réalisations ne sont pas toutes autant avancées ; on peut citer parmi les plus connus : Albi, Blois, Dunkerque, Roanne, La Rochelle et Valence. Ailleurs, ce sont des problématiques de rapprochement BM-BU qui sont au centre des projets ; c'est le cas

notamment à Chambéry, Grenoble, Montpellier, Poitiers, St-Etienne... Ces projets se caractérisent par l'élaboration d'outils communs (catalogue informatique partagé à Chambéry ou réseau de bibliothèques à St-Etienne : Brises) ou par des rapprochements physiques d'unités documentaires des deux types (salle de travail pour les étudiants à la BM de Grenoble, présence d'une Annexe de quartier dans les locaux de la BU à St-Etienne...)

La transformation des BM en Médiathèque publique et universitaire (Valence) dans les villes moyennes a toutefois une autre dimension qui nous intéresse ici. Notre propos n'est pas ici de faire l'analyse de ce type d'expérience qui a pu être réalisée ailleurs (13) mais de souligner les éléments susceptibles de nous intéresser dans notre recherche de scénarios pour la BMIU de Clermont-Ferrand

- le mélange des publics :

Point commun à Blois et Valence, il s'agit "d'offrir à tous les publics dans un même ensemble et un même lieu la totalité des collections anciennes et nouvelles, multimédia, enrichies des acquisitions nécessaires aux besoins étudiants" (Martine Blanc-Montmayer(14)). Ce type d'offre est concevable pour une documentation de premier cycle dont la présence sur des rayonnages de bibliothèques de lecture publique n'a rien d'étonnant. Ce premier niveau de la documentation spécialisée intéresse en effet un large public. Demeure cependant un problème de présentation de cette offre qui doit faire l'objet d'une réflexion approfondie en termes de mise en espace et de signalisation.

Le mélange des publics amène aussi à repenser l'offre globale :

Construire un nouveau concept de bibliothèque nécessite de lui conférer une claire lisibilité. Les deux publics ne doivent pas être concurrents. Ceci implique la prévision d'un nombre de places assises important (Blois) mais aussi d'améliorer le service primitivement rendu au grand public qui doit y trouver son avantage. Il aura non seulement accès à une documentation enrichie mais il bénéficiera de nouvelles prestations : ainsi à Valence la création d'un centre d'informations rapides en statistiques économiques et sociales, sur l'Europe, l'environnement, offre en outre une riche collection d'annuaires multidisciplinaires. A Blois, la bibliothèque prévoit l'installation d'un forum de l'information ainsi qu'une bibliothèque des affaires sur le modèle anglo-saxon.

L'ensemble de ces réflexions constituent tout autant de jalons pour penser en BM comme en BU un renouvellement de l'offre documentaire et des services offerts au public.

N O T E S

- 1-Jean GATTEGNO.- La Bibliothèque de France à mi-parcours : de la TGB à la BN bis ? PARIS, 1992
- 2-Ibid
- 3-Martin NICOULIN.- Fribourg, petite histoire de la bibliothèque cantonale et universitaire. In : Librarianum, revue de la société des bibliophiles suisses, I/II, 1989.
- 4-Daniel RENOULT.- L'offre des bibliothèques universitaires face à la demande étudiante. In : Les Etudiants et la lecture ; sous la direction d'Emmanuel Fraisse. Paris, 1993.
- 5-Guy SAEZ Vers la fin de l'état culturel ? In : Revue française d'administration publique n°65, janvier - mars 1993.
- 6-Guy SAEZ.- Politique culturelle, lecture publique et décentralisation. In : Histoire des bibliothèques françaises, tome 4 ; sous la direction de Martine Poulain. Paris, 1992.
- 7-Cf.note 5
- 8-Rene RIZZARDO.- La Décentralisation culturelle : rapport au ministre de la Culture et de la Communication. Paris, 1990.
- 9-Christiane POLLIN.- Les Réseaux de lecture dans les villes moyennes. In : Bulletin des bibliothèques de France, tome 38 n°2 Paris, 1993.
- 10-Françoise KLELTZ.- La lecture des étudiants en sciences humaines et sociales. In : Cahiers pour l'économie du livre n°7, 1992
- 11-Emmanuel FRAISSE.- Les chemins de la lecture à l'université
In : Op. cité note 4.
- 12-Ibid. et politique documentaire : l'expérience valentinoise ; mémoire d'étude. ENSSIB, 1992.
- 13-Pour l'exemple de Valence Cf. :
Martine BLANC-MONTMAYEUR . Valence, une Médiathèque publique et universitaire. In : Ouvrage cité note 4.

Esther CATTANT .- Délocalisation universitaire et politique documentaire : l'expérience valentinoise; Mémoire d'étude ENSSIB, 1992.
- 14-Martine BLANC-MONTMAYEUR. Art. Cité.

-V- ESSAI DE PROSPECTIVE

Nous traiterons dans cette partie des perspectives d'évolution de la BMIU au travers de scénarios qui nous paraissent vraisemblables. Ceux-ci n'intégreront pas la dimension juridique du nouveau statut que doit adopter la bibliothèque, la parution des textes créant les Services Communs de la Documentation ayant rendu caduc le statut de la BMIU. Des solutions diverses ont été avancées par les uns et les autres : Faut-il créer un GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui permette d'intégrer à la gestion de la bibliothèque de nouveaux partenaires ainsi que l'ont proposé des responsables de la Ville et de l'Université d'Auvergne ? Ou bien créer un SICD accompagné d'une révision et d'une renégociation complètes de la convention de 1902, option qui a la faveur des responsables de l'Université Blaise Pascal ? Ces questions exigeraient l'examen approfondi des avantages et inconvénients de chacune de ces formules sur le plan juridique. Il nous semble toutefois que, préalablement au choix du nouveau statut, le débat entre les tutelles devraient se focaliser sur le fond c'est à dire sur les objectifs : De quelle bibliothèque ont-elles besoin et pour quoi faire ? La construction statutaire retenue devrait être la mieux adaptée à la réalisation de ces objectifs.

Pour présenter nos scénarios nous partirons de l'évaluation de la situation actuelle par les tutelles ; Après avoir recensé les atouts de la bibliothèque, nous développerons deux propositions qui nous semblent pouvoir s'inscrire dans des perspectives d'évolution possible de la BMIU.

5.1- L'EVALUATION DE LA BMIU PAR SES TUTELLES : LA VILLE ET L'UNIVERSITE

5.1.1. Le point de vue de la Ville :

Nous reprendrons ici successivement et de façon synthétique l'appréciation du Maire (Mr Roger QUILLIOT) de son Adjointe à la Culture (Mme Elisabeth FOUILLADE) et du Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires culturelles (Mr BERTIN) en développant leur complémentarité.

- Si le Maire est sensible à l'intérêt que représente pour les Clermontois la possibilité d'accéder à l'ensemble du réseau documentaire municipal et universitaire il est très conscient du fait que la BMIU, et la Centrale en particulier, profitent plus au public universitaire qu'au grand public Clermontois. Celui-ci fréquente peu les BU. De ce fait le lien BM-BU est jugé insuffisamment productif.

. Les moyens : la discussion des moyens doit être équilibrée entre la Ville et l'Université car la Ville n'est pas seule responsable dans ce domaine. Ainsi n'a-t-elle pas eu de prise sur les aléas qu'ont pu connaître dans le passé les budgets ou les effectifs des bibliothèques universitaires.

. L'opacité du système : l'évaluation de l'équation moyens-résultats est délicate à réaliser. La double tutelle de la Bibliothèque rend parfois opaque le système BMIU : l'administration municipale ne le maîtrisant pas dans sa totalité, il faut toujours reconstituer le tout pour comprendre les parties. La Municipalité a besoin de mieux comprendre les produits de ses efforts notamment pour les situer par rapport à son partenaire.

. Le lien BM-BU : la Ville ne souhaite pas défaire le lien avec l'Université. La scission paraît d'ailleurs impossible à réaliser : comment partager aujourd'hui les collections ? Cela n'est ni possible ni souhaitable.

- L'Adjointe à la Culture souligne pour sa part le cadre de l'action municipale : les bibliothèques et la lecture publique sont un des volets de la politique documentaire globale de la Ville. L'équilibre des moyens financiers doit être maintenu.

Elle est cependant consciente du besoin de développement de la lecture publique sur la Ville notamment dans un certain nombre de zone mal desservies.

Quant aux relations avec l'Université, elle juge important de les développer sur la question des bibliothèques. Elles gagneraient à être approfondies pour mieux gérer le réseau.

Ce dernier point est repris et développé par le Secrétaire Général Adjoint : l'absence d'une instance décisionnelle commune empêche les tutelles municipale et universitaire d'élaborer une politique d'établissement et de monter des projets. La convention de 1902 est périmée et il conviendrait de passer à une nouvelle étape. Celle-ci pourrait se concrétiser au moyen d'une structure nouvelle qui pourrait prendre la forme d'un GIP. Elle permettrait, outre la création de l'instance décisionnelle forte qui fait défaut, d'intégrer d'autres partenaires (Collectivités, Région...) intéressés au développement d'une offre documentaire riche.

5.1.2. Le point de vue de la partie universitaire :

Nous exposerons ici le point de vue de Mr DOMPNIER, professeur d'histoire et chargé de la documentation auprès du Président de l'Université Blaise Pascal. Rappelons que la bibliothèque, service commun des deux universités est rattachée administrativement à l'U2, Blaise Pascal.

Pour l'université, la bibliothèque centrale ne rend pas tous les services qu'elle en attend. Si la réunion des fonds universitaires et de la section Etude présente des avantages, elle considère que les acquisitions de la BM devrait compléter celle de la BU. Les besoins des chercheurs sont insuffisamment pris en compte : sur le plan de la collection d'usuels jugée du niveau licence et du fait de l'absence de salles permettant la consultation de corpus que l'accès indirect au document rend longue et malaisée sinon dissuasive.

Les rapports avec la Ville : La position de l'Université est de pérenniser le lien avec la Ville à condition d'approfondir le dialogue et la collaboration. Le fait qu'un élu siège ès-qualité au Conseil de la bibliothèque est insuffisant pour élaborer une réelle politique concertée. Cette situation ne peut pas durer.

Si l'Université Blaise Pascal souhaite la création d'un SICD, c'est à la fois pour mobiliser les professeurs autour des problèmes de documentation et conserver la maîtrise de sa politique documentaire. En effet, les universitaires sont réservés sur une structure partenariale de type GIP qui, du fait de l'intégration de multiples collectivités, présente à ses yeux le risque d'une dilution de ses propres objectifs documentaires. La bonne structure de pilotage commune est celle dans laquelle les partenaires expriment clairement leurs objectifs et leur politique afin d'aider la partie associée à se positionner et de dégager des axes de partenariat. Pour les universitaires, la création d'un SICD permettra à l'Université de préciser sa politique documentaire et de poser les jalons d'une collaboration renouvelée avec la Ville dans le cadre d'une convention rajeunie qui serait un véritable cahier des charges pour la gestion de l'équipement commun. L'action culturelle peut être un axe fort du partenariat entre l'université et la Ville : la BMIU est dans ce domaine un outil de premier ordre.

En résumé :

De cette présentation linéaire que nous avons retenu afin de respecter plus scrupuleusement le sens des positions de nos différents partenaires se dégagent quelques grands axes susceptibles d'orienter les scénarios d'évolution :

- I- Il y a une volonté partagée clairement exprimée de conserver l'association Ville-Université pour la gestion de la bibliothèque.
- II- Il y a un constat commun de l'inadaptation de la structure actuelle.
- III- L'absence d'une instance décisionnelle adaptée est unanimement reconnue comme un manque.
- IV- L'évolution du statut de la BMIU ne fait pas l'objet d'un consensus : GIP, SICD....?
- V- Chaque partenaire souhaitant conserver la maîtrise de ses moyens, seule une structure commune de pilotage peut leur garantir une synergie de l'ensemble.

5.2- LES ATOUTS DE LA BMIU :

Nous avons longuement développé dans la partie consacrée à l'organisation de la BMIU (cf Partie 2) les handicaps et dysfonctionnements occasionnés par le cloisonnement rigide des différents services. Il est temps de faire apparaître les atouts réels dont dispose cet établissement et sur lesquels il pourra s'appuyer pour construire son avenir.

- Des collections riches et variées :

La BMIU possède un potentiel documentaire important évalué à 1 million de documents, des incunables aux supports optiques et multimédias. Celui-ci est régulièrement enrichi par le dépôt légal (outre les dons, échanges et acquisitions onéreuses). Son fonds patrimonial remarquable est aussi une de ses richesses.

-Des performances :

L'activité de la composante universitaire est très honorable au vu des moyennes nationales. Si celles de la lecture publique sont beaucoup plus faibles le succès rencontré par les Médiathèques de Jaude et Croix-Neyrat témoigne des fortes attentes de la part du public. Il existe un vaste champ d'expansion pour une offre multimédia sur Clermont-Ferrand.

- Un personnel qualifié, motivé et compétent :

Ce personnel dont nous avons perçu l'intérêt profond qu'il porte à son travail ne s'est pas laissé démotiver par le poids du cloisonnement. Ses compétences techniques parfois très pointues (Thesindex réalisé par la Section Médecine) sont principalement orientées sur le travail interne et les documents; les usagers gagneraient à en bénéficier de manière plus large.

- Une pratique de bibliothèque régionale :

Sans en avoir l'appellation la BMIU manifeste sa vocation régionale dans au moins trois domaines :

. Patrimoine et conservation :

Le dépôt légal imprimeur confère à cette bibliothèque un rôle de référence pour la production imprimée locale.

Sa politique de micro-filmage des périodiques locaux en font un réservoir documentaire de premier ordre au niveau de la région.

La constitution très avancée du catalogue collectif des incunables des bibliothèques d'Auvergne pilotée par un conservateur de la section Etude est typique d'une mission d'envergure régionale.

. Prêt-inter :

La BMIU est la première référence en région pour la production locale et la richesse de ses collections.

. Formation professionnelle :

La BMIU est à l'origine de la création du Centre de Formation professionnelle qui s'est autonomisé par la suite pour devenir un CRFB (Centre Régional de Formation des Bibliothèques). De nombreux professionnels de la BMIU interviennent dans les stages organisés par cette structure très dynamique.

- Des projets en cours de réalisation :

La création d'une extension de 2000 m² située à côté de la Centrale et reliée à elle par une passerelle, va permettre de résoudre l'engorgement des magasins et de valoriser et rationaliser l'exploitation des fonds locaux et patrimoniaux. Toutefois, sa faible capacité d'accueil (40 places assises prévues) ne règle en rien le problème de la saturation des locaux de la centrale ni celui de l'absence d'un équipement central bien positionné par rapport aux différents publics et proportionné aux besoins de la ville.

L'agrandissement et le remodelage de la section Sciences suite à une étude réalisée par le cabinet Crosnier se présentera sous la forme des nouveaux concepts de bibliothèque universitaire que nous avons évoqués plus haut. Il intégrera en effet un vaste espace dédié aux collections multimédias de culture générale et dotée de cent places assises. Ce projet contribuera à équilibrer l'offre de lecture publique sur cette partie de la ville mais, vraisemblablement, au seul bénéfice des étudiants.

Il faut enfin signaler, au titre des atouts, le processus de changement qui s'est amorcé à la BMIU. La communication interne et la formation viennent d'être confiées à un nouveau directeur adjoint dans le but de créer des liaisons transversales entre les services et de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance fort à un établissement commun. De nombreux projets de réorganisation du travail sont aussi à l'étude, rendus nécessaires par l'aménagement de l'extension de la Centrale : Réforme du circuit du livre, de la salle d'étude, de la banque de prêt, de l'accueil du public...

5.3- LES SCENARIOS :

5.3.1. Les préalables.

Avant de proposer des pistes d'évolution possible pour la BMIU, nous voudrions insister sur les conditions qu'il nous paraîtrait souhaitable de réunir dans toutes les hypothèses.

- Le décloisonnement des services et la mise en place d'une organisation communicante qui renforce l'unité de l'équipement et permette aux professionnels d'être les acteurs du changement nous paraît constituer une étape fondamentale. La gestion des ressources humaines considère en effet que le capital premier d'une organisation est son personnel détenteur du savoir-faire. La mise en valeur de ses capacités constitue un facteur déterminant de progrès pour l'organisation et de gains de qualité dans la prestation.

- Une meilleure définition des missions paraît aussi souhaitable : la vocation de la Centrale est-elle d'entretenir des fonds de lecture publique ? doit-elle compléter les fonds universitaires ? Faut-il qu'elle se réoriente sur la mise en valeur des fonds régionaux et patrimoniaux ? La réflexion que les tutelles doivent mener sur les missions et les objectifs assignés à la bibliothèque pourrait faire l'objet d'une charte d'établissement. Celle-ci aurait le mérite de donner une assise claire à l'action de la bibliothèque.

- Enfin, nous insistons à nouveau sur la nécessité de doter la BMIU d'une instance décisionnelle dirigée par des élus municipaux et des représentants de l'Université mandatés pour prendre les décisions sur les grandes orientations de l'activité de la bibliothèque.

Celle-ci permettrait :

- Une meilleure appropriation de la bibliothèque par ses tutelles
- Une évaluation régulière de ses résultats
- L'existence d'un lieu de réflexion et de débat
- La négociation et le pilotage de projets communs

5.3.2. Deux scénarios d'évolution

Nous nous sommes délibérément placé dans le contexte de la création d'un nouvel établissement pour formaliser ces scénarios. Compte tenu du lourd handicap des locaux de la Centrale et d'un certain nombre de constats énumérés ci-dessous, il nous a semblé que cette perspective seule pouvait permettre l'élaboration de solutions attractives pour l'avenir et de nature à répondre aux attentes du public.

Rappelons rapidement les éléments de contexte qui nous paraissent déterminants :

- Le réseau de lecture publique est faible (12% de taux de pénétration), et le grand public clermontois est de ce fait insuffisamment desservi.
- La Centrale a des locaux inadaptés et manque de places assises. Elle est en outre accaparée par un public étudiant.
- La croissance continue des effectifs étudiants va aggraver la situation de la Centrale.

- Il n'existe pas de bibliothèque aux collections multidisciplinaires offrant des services d'information et d'actualité proportionnés aux besoins de la ville.
- Les prévisions d'aménagement de l'extension accolée à la Centrale tendent à resserrer les missions du secteur Etude sur la gestion et la mise en valeur des fonds locaux et patrimoniaux

SCENARIO .A.

Pour équilibrer la Lecture publique par rapport au réseau universitaire création d'un nouvel équipement de type BMVR (Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale) en centre ville.

Cet équipement appuie sa vocation régionale sur sa pratique existante (Cf. en 5.2) et la développe sur de nouveaux projets.

Public visé : Tous publics ; il privilégie toutefois une offre culturelle très large, non spécialisée. Les étudiants y forment un public parmi d'autres. Ils ne sont pas la cible privilégiée de la communication de l'établissement.

Cette bibliothèque devient la tête du réseau municipal. Elle consacre l'autonomisation du secteur Lecture publique. La section Etude lui est rattachée ; celle-ci est positionnée sur un créneau patrimonial (mise en valeur des fonds précieux) de même que les Centres Henri Pourrat et Blaise Pascal chargés de favoriser en outre la recherche dans leurs spécialités respectives. La section Etude demeure liée (du fait de la configuration actuelle à la section universitaire Lettres 2ème et 3ème cycles ; elle rend un service identique à la communauté universitaire et au public clermontois. Elle seule incarne encore matériellement le lien BM-BU

Le lien BM-BU se manifeste sous d'autres aspects : création d'un catalogue informatisé commun,...Le public est réorienté à partir de chaque site.

Le budget et le personnel de la Ville sont globalement affectés à la nouvelle bibliothèque.

Le directeur de la BMIU chargé de la coordination de l'ensemble du réseau favorise la mise en oeuvre d'outils communs aux structures municipales et universitaires.

1) Avantages :

- Positionnement clair de la composante municipale de la bibliothèque sur les missions de Lecture publique.
- Meilleure appropriation de la tutelle municipale sur cet outil. Elle peut en assurer un meilleur suivi et pratiquer une évaluation plus fine de ses résultats.
- Symétriquement l'université s'approprie son réseau de bibliothèques.

2) Inconvénients :

- Ce scénario entérine la partition larvée du secteur municipal et de la partie universitaire. A tout le moins il rigidifie le cloisonnement. Il n'est nullement novateur.
- Le secteur patrimonial (Etude) demeure l'unique lien plus parce qu'il ne peut être défait que pour impulser une nouvelle dynamique.
- La Ville devrait porter seule un projet qu'elle maîtriserait seule.
- La direction unique est réduite à une dimension presque purement administrative. Le directeur n'a aucun moyen pour impulser une politique d'établissement.
- La structure de pilotage commune aux deux tutelles perd de son intérêt faute de disposer d'un outil qui puisse être le support de projets communs. Le partage des charges pour l'entretien de la Centrale demeure en l'Etat.

SCENARIO .B.

Création d'un nouvel équipement de type BMVR accès sur une offre documentaire large incluant la documentation de premier cycle universitaire.

Missions :

Desservir tous les publics et prendre en charge les besoins documentaires des étudiants de 1er cycle pour lesquels la BMVR serait le premier niveau de bibliothèque universitaire (spécialement pour les étudiants des UFR Lettres-Sciences-humaines, Psychologie, Langues appliquées et communication, Droit et sciences économiques situés en Centre ville).

Ce nouvel équipement étaye sa dimension régionale comme indiqué dans le scénario A. C'est un complexe multimédia à vocation publique et universitaire qui offre des services d'actualité et de référence communs aux deux publics.

Cette bibliothèque est au coeur du réseau des bibliothèques de lecture publique et des bibliothèques universitaires spécialisées. Son offre de premier niveau est clairement articulée avec celle des bibliothèques spécialisées.

Elle doit prendre en compte différentes contraintes :

- Conception d'un aménagement approprié des espaces :

- * prévision d'un nombre de places important permettant la présence concomitante des deux publics.
- * prévision de types d'utilisation variés : salles de travail en groupe...

- Présentation de l'offre documentaire :

- * bien marquer l'offre tous publics pour éviter de donner à l'équipement une image trop universitaire
- * adapter la signalisation des collections : documentation générale, manuels, collections spécialisées...

La Section Etude est rattachée à la BMVR dont elle est le versant patrimonial. Sa gestion est partagée avec la BU Lettres 2ème et 3ème cycles.

1) Avantages :

- Cet équipement est un véritable projet commun à la Ville et l'Université. Il renouvelle le lien BM-BU en l'orientant sur le partage par le grand public et les étudiants d'une offre documentaire de bon niveau.
- Il permet à la Ville de mieux desservir le public clermontois et à l'université de favoriser la réussite des étudiants de premier cycle par la création d'un outil bien adapté.
- Il contribue à ouvrir les étudiants à la lecture, à l'information et à la culture. Il se positionne dans ce domaine comme un partenaire privilégié du Service Université Culture.
- L'action culturelle devient champ de collaboration nouveau entre la Ville et l'Université favorisant leur rayonnement sur la région (organisation des cycles de conférences ouverts à tous les publics...)
- Cette forte collaboration entre composante municipale et universitaire conforte la dimension régionale de la nouvelle bibliothèque.

2) Inconvénients :

- Nécessité de concevoir un gros équipement doté d'un nombre de places suffisant pour éviter la concurrence des publics.
- Il faut harmoniser le développement des BU avec cette création : respecter un difficile équilibre de moyens.
- Il faut repositionner la bibliothèque universitaire Lettres 1er cycle.

Ce problème peut d'ailleurs être résolu par la création d'une bibliothèque universitaire de proximité fédérant les bibliothèques d'instituts.

Ce dernier scénario est celui qui nous paraît le plus adapté : non seulement il tient compte du mouvement de rapprochement entre BM-BU sous la pression des nouveaux usages mais il renouvelle le lien existant à Clermont-Ferrand et lui ouvre un avenir.

CONCLUSION

A l'heure du renouvellement des concepts de bibliothèque publique et de bibliothèque universitaire vers une plus grande continuité de service, la Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand, à la veille d'un changement statutaire, se retrouve plongée dans la modernité. Les raisons historiques de la création de son statut particulier sont en fait largement différentes de celles qui président au contexte actuel: La pénurie généralisée des bibliothèques, la nécessité d'asseoir l'université naissante par la création d'un outil performant au service du travail scientifique et, enfin, la référence bibliothéconomique allemande inspirent cette expérience de réunion d'une bibliothèque municipale et d'une bibliothèque universitaire. Le projet est novateur à bien des égards : il vise à rationaliser l'offre documentaire en complétant un fonds patrimonial important par un fonds d'ouvrages scientifiques récents. Il s'adresse à tous les publics et donne à la bibliothèque une vocation régionale qui fait d'elle un équipement éducatif phare. Il permet aussi de réaliser des économies d'échelle et de limiter, en les optimisant, les contributions des tutelles universitaire et municipale.

Cette bibliothèque, que l'on pourrait qualifier d'académique du fait de son projet éducatif, ne conservera pas l'avance prise en ce début de vingtième siècle. La Ville va tarder à créer la Bibliothèque populaire pourtant prévue dès la convention de 1902 et la Bibliothèque ne desservira principalement que les besoins des étudiants, des professeurs et des érudits appartenant aux académies et sociétés savantes. Ce retard est manifeste encore en 1947 quand l'inspecteur général Masson stigmatise la ville pour le peu de moyens qu'elle investit dans les bibliothèques de lecture publique il perdurera longtemps. Les efforts réalisés dans les années 80 par la Municipalité contribuent à développer le réseau de lecture publique mais demeurent insuffisants comme en témoigne la faible taux de pénétration de 12%. Le schéma d'action régionale élaboré par le Conseiller technique régional au livre souligne l'urgence des besoins de développement dans ce domaine : le déficit en locaux se traduit par l'existence d'un équipement central trop petit (1350 m²) et un maillage trop lâche du territoire communal avec un certain nombre de zones d'ombre peu voire pas desservies.

Parallèlement, le fonctionnement de la Centrale va être rapidement parasité par le cloisonnement interne figé par la convention de 1902 et qui handicape sa capacité d'adaptation aux changements. L'éclatement de la Bibliothèque à la fin des années soixante en quatre bibliothèques spécialisées implantées sur les sites universitaires a sonné le glas d'une bibliothèque encyclopédique ouverte à tous. Il n'existe dès lors plus de fonds pluridisciplinaires riches susceptibles de faciliter les études des habitants ainsi que le stipule le texte de la convention. La documentation est éclatée sur les différents sites universitaires et clivée suivant un partage Lecture publique / documentation spécialisé. Le public ne s'y reconnaît pas : la fréquentation des BU par le public clermontois non étudiant (7,4%) est inférieure de deux points à la moyenne nationale (9,4%).

La situation de la Centrale se fige dès lors sur deux pôles bien cloisonnées : la partie universitaire (Lettres 2ème et 3ème cycles) et la partie municipale qui développe sa fonction de bibliothèque patrimoniale et de documentation régionale.

L'explosion des effectifs étudiants (Ils ont pratiquement doublé en 10 ans) fait de cette catégorie d'utilisateurs la composante majoritaire du public. Le service public assuré par la partie universitaire à 90% achève de donner à cette bibliothèque son image de BU. Le fonctionnement interne est le lieu par excellence du cloisonnement et des rigidités. Instauré par la convention de 1902 qui prône la mise en commun contre la fusion, le cloisonnement se décline dans tous les domaines : personnel, budget, communication interne, circuit du livre (des acquisitions à la communication des ouvrages). Des systèmes complexes de relations existent cependant qui s'expliquent autant par la force de la coutume que par des nécessités fonctionnelles. La situation de la bibliothèque est volontiers décrite comme complexe par les agents qui la font fonctionner. Cette complexité n'est pas qu'une fatalité, elle a des causes identifiables dont la première est le cloisonnement et ne doit pas faire écran à une claire vision des enjeux du service public. Le partage pointilliste entre ce qui relève de la partie municipale d'un côté et de la partie universitaire de l'autre conduit au blocage de toute synergie. La complexité dont Edgar Morin fait l'éloge préside à l'environnement et au mode de fonctionnement des organisations modernes ; elle n'est source de richesse que parce qu'elle correspond à une variété délicate de situations à traiter (en l'occurrence la multiplicité des besoins des publics) qu'une structure figée sur le minutieux partage des compétences et des attributions ne peut prendre en compte. Pour traiter un environnement complexe et s'y adapter les organisations doivent devenir selon Morin des systèmes auto-éco-organisateur. Pour un service public aujourd'hui nous pensons que cette évolution passe par une notion claire de ses missions, une attention aigüe aux multiples pratiques et besoins du public et une souplesse d'organisation interne pour s'y réadapter constamment. Le déplacement de frontières entre lecture publique et bibliothèque universitaire est un élément nouveau causé par une mutation de l'environnement des bibliothèques. Elle est une adaptation de la réponse de ces services à une demande qui évolue et à des besoins multiples : ceux liés à la lecture étudiante, facteur de réussite à l'Université, et à l'explosion d'une demande polymorphe d'informations exprimée par des publics différents qui exige du bibliothécaire de se muer en spécialiste généraliste.

De ce mouvement de rapprochement entre BM et BU on peut notamment déduire qu'il permet de banaliser la situation de la BMIU de Clermont-Ferrand et de plus se focaliser sur sa spécificité. C'est l'occasion de la faire sortir de son exceptionnalité parfois mal vécue tout en conservant son originalité. D'abord parce que le souci premier à Clermont-Ferrand comme dans toute autre bibliothèque est bien celui de répondre aux attentes du public. Ensuite parce que le débat national sur l'évolution des structures culturelles rejoint et amplifie le problème statutaire de la BMIU.

La création annoncée d'un GIP à Valence, la réflexion entamée autour de la transformation des grands équipements culturels en établissements publics doués d'une autonomie accrue en témoignent abondamment. La réflexion que doivent mener les tutelles sur ce point doit être inspiré par ces évolutions et la conscience qu'il est impératif de doter la bibliothèque d'une structure de pilotage qui leur soit commune. Le prix à payer pour son absence sera celui occasionné par des dérives de toute nature dans l'organisation interne de l'établissement comme dans sa manière de servir les publics. La clarification des missions et, pourquoi pas, leur traduction dans une charte de la bibliothèque pourraient aussi puissamment contribuer à renforcer la cohésion et l'efficacité de l'équipement. Celles-ci dépendent aussi d'une actualisation des moyens: rappelons la responsabilité écrasante des locaux de la Centrale dans la lourdeur du fonctionnement et le mécontentement du public. Il manque à Clermont-Ferrand un grand équipement en libre accès qui permette le mélange des publics et qui offre de riches collections pluridisciplinaires et multimédias. Sur la question du statut de la bibliothèque que nous avons traité de façon très allusive, nous pensons que la réflexion sur les objectifs est un préalable à tout choix de même que la volonté partagée des tutelles de construire en projet commun. La volonté de conserver leur lien dans la gestion de la bibliothèque doit se traduire de manière positive par des projets : la solution statutaire ne doit pas être un choix par défaut qui en entérinerait l'absence. Il serait souhaitable qu'elle s'appuie sur un équilibre équitable entre les partenaires et sur la confiance réciproque qu'ils doivent se témoigner pour réussir ensemble. La bibliothèque peut devenir le terrain exemplaire de la collaboration entre la Ville et l'Université : l'intérêt des publics, la nature des enjeux, la tradition historique de la bibliothèque ainsi que la richesse que représente son personnel le méritent.

BIBLIOGRAPHIE

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET SON HISTOIRE :

1 Sources de la réflexion bibliothéconomique :

BREHIER, Louis. Les bibliothèques universitaires. Revue internationale de l'enseignement, septembre 1901.

GRAESEL, Arnim. Manuel de bibliothéconomie. Paris : Welter, 1897.

LAUDE, Jules. Les bibliothèques publiques : leur importance et leur rôle. Revue d'Auvergne, septembre-décembre 1901.

2 Archives :

Jules Laude. Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand. MS1794.

Marie-Joseph Auguste Ehrhard. Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand. MS1713.

Archives Municipales. Ville de Clermont-Ferrand. Cote 758W.

3 Histoire de la bibliothèque :

ACADEMIE DE CLERMONT. Séance d'inauguration officielle de l'université de Clermont : 28 novembre 1896. Clermont-Ferrand : s.n, 1896.

CLERMONT_FERRAND. Mise en commun des bibliothèques de la Ville et de l'Université de Clermont : rapport de Mr Ehrhard. Clermont-Ferrand : s.n, 1902.

LAUDE, Jules. La bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand : s.n, 1919.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET UNIVERSITAIRE (Clermont-Ferrand-. La bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand : implantation des sections. Clermont-Ferrand : BMU, 1972.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET INTERUNIVERSITAIRE (Clermont-Ferrand). Contractualisation : 1990-1993. Clermont-Ferrand : BMIU, 1990.

MONTAGNE, Suzanne. Glanes pour l'histoire de la bibliothèque de Clermont. Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1985, tome 50.

SART, Marie-Thérèse. Une heureuse complémentarité. Bulletin des bibliothèques de France, 1991, tome 36, n°3.

Voir aussi :

BLETON, Jean. Les bâtiments. Histoire des bibliothèques françaises, tome 4. Paris : Cercle de la librairie, 1992.

DAUMAS, Alban. Des bibliothèques de faculté aux bibliothèques universitaires. Histoire des bibliothèques françaises, tome 3. Paris : Cercle de la librairie, 1991.

DAUMAS, Alban. Des bibliothécaires de ce temps : Jules Laude... Histoire des bibliothèques françaises, tome 4. Paris : Cercle de la librairie, 1992.

PALLIER, Denis. Bibliothèques universitaires : l'expansion? Histoire des bibliothèques françaises, tome 4. Paris : Cercle de la librairie, 1992.

REPERES STATISTIQUES

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND. Situation de l'enseignement post-baccalauréat ville par ville : rentrée 1992-1993. Clermont-Ferrand : Académie de Clermont-Ferrand, 1993.

Clermont-Ferrand en chiffres. Clermont-Ferrand : Ville de Clermont-Ferrand, 1993.

LE RAPPROCHEMENT BM-BU

1 Décentralisation culturelle :

RIZZARDO, René. La décentralisation culturelle : rapport au ministre de la Culture et de la Communication. Paris : Documentation française, 1990.

SAEZ, Guy. Politique culturelle, lecture publique et décentralisation. Histoire des bibliothèques françaises, tome 4. Paris : Cercle de la librairie, 1992.

SAEZ, Guy. Vers la fin de l'état culturel? Revue française d'administration publique, janvier-mars 1993, n°65.

2 Délocalisations universitaires et documentation :

Délocalisations des universités en villes moyennes, quelles bibliothèques? Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français, 1991, n°151.

BLANC-MONTMAYEUR, Martine. Valence, une Médiathèque publique et universitaire. Les étudiants et la lecture. Paris : Presses universitaires de France, 1993.

CATTANT, Esther. Délocalisation et politique documentaire, l'expérience valentinoise : mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB, 1992.

POLLIN, Christiane. Les réseaux de lecture en villes moyennes. Bulletin des bibliothèques de France, 1993, tome 38, n°2.

3 Bibliothèques universitaires ; lecture étudiante :

ALLEGRE, Claude. L'Age des savoirs : pour une renaissance de l'université. Paris : Le Débat, 1993.

BISBROUCK, Marie-Françoise et Daniel Renoult (dir.). Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation. Paris : Cercle de la librairie, 1993.

FRAISSE, Emmanuel (dir.). Les étudiants et la lecture. Paris : Presses universitaires de France, 1993.

KLELTZ, Françoise. Etude sur les pratiques de lecture en sciences humaines et sociales. Ministère de la recherche et de la technologie, Syndicat national de l'édition, décembre 1991.

ANNEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ch. Long
VILLE DE CLERMONT-FERRAND

MISE EN COMMUN

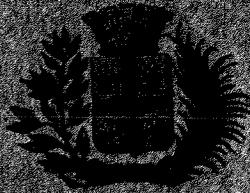
DES BIBLIOTHÈQUES

DE LA VILLE ET DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Rapport de M. EHRHARD

Adjoint au Maire

Professeur à la Faculté de Lettres



CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIE MODERNE, A. DUMONT, 15, RUE DU PORT

1902

Clermont un établissement réunissant la Bibliothèque municipale et celle de l'Université, tous les droits de la Ville étant nettement sauvegardés, vous autoriserez M. le Maire à signer avec M. le Ministre de l'Instruction Publique et M. Zeller, recteur de l'Académie de Clermont, la convention dont voici le texte ;

VI. — *Projet de convention.*

Entre M. Georges Leygues, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, agissant au nom de l'Etat,

M. Renon, Maire de Clermont-Ferrand, agissant au nom de la Ville, sauf ratification par le Conseil municipal,

Et M. Zeller, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, agissant au nom de l'Université de Clermont-Ferrand, en vertu de la délibération du Conseil de la dite Université, en date du 7 février 1902, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Désireuses de faciliter les études des habitants, des professeurs et des étudiants, et d'assurer l'emploi le plus utile des ressources affectées à leurs Bibliothèques, la Ville et l'Université de Clermont mettent ces Bibliothèques en commun sous le nom de : *Bibliothèque de la Ville et de l'Université.*

ARTICLE 2.

La Bibliothèque formée par cette réunion sera installée dans un bâtiment à construire par la Ville dans un délai de deux ans à dater de la ratification de la présente convention par le Conseil municipal.

Ce bâtiment sera aménagé dans les conditions des bibliothèques modernes et devra pouvoir contenir au moins 200.000 volumes.

Les plans en seront approuvés par le Conseil municipal et par le Ministre de l'Instruction Publique.

Cette construction exigeant des connaissances techniques spéciales, l'architecte sera désigné par le Ministre.

ARTICLE 3.

L'édifice sera propriété de la ville de Clermont.

ARTICLE 4.

Les dépenses de construction et d'installation sont évaluées à 300.000 francs .

L'Université de Clermont prend à sa charge 120.000 francs. Elle se libérera vis-à-vis de la Ville par trente versements annuels égaux chacun à l'annuité que la Ville aurait à servir pour un emprunt correspondant à la part de l'Université.

ARTICLE 5.

La Bibliothèque devra comprendre deux salles de lecture, l'une affectée au public et aux étudiants, l'autre réservée aux professeurs, aux membres du Conseil municipal, aux membres de l'Académie des sciences, lettres et arts, aux membres du bureau de la société des Amis de l'Université, et aux savants autorisés par le Maire, le Recteur ou le Bibliothécaire.

Une salle spéciale pourra être aménagée dans le nouveau bâtiment pour une Bibliothèque populaire. Le fonds de cette Bibliothèque sera, dans tous les cas, entièrement distinct de ceux de la Bibliothèque générale.

ARTICLE 6.

Au cas où l'Université de Clermont viendrait à disparaître, les collections de la Bibliothèque universitaire, estimées actuellement à 400.000 fr., seraient laissées en dépôt par l'Etat à la Ville de Clermont qui en aurait l'usufruit.

ARTICLE 7.

L'Etat maintiendra à l'Université de Clermont la subvention qu'il lui accorde actuellement pour la Bibliothèque universitaire.

De son côté, la ville de Clermont s'engage à attribuer à la Bibliothèque pour dépenses de matériel, (achat de livres, reliure, chauffage, éclairage, etc.), un crédit annuel de 2.500 francs au minimum.

ARTICLE 8.

La mise en commun des collections ne modifie pas les droits qu'exercent actuellement l'Administration municipale et l'Administration universitaire, chacune sur sa Bibliothèque.

Toutefois, afin d'assurer la meilleure marche des services, l'établissement nouveau sera dirigé par le bibliothécaire de l'Université. Ce fonctionnaire aura son logement dans la Bibliothèque et recevra de la Ville pour le service des collections municipales, y compris celles de l'École de Médecine, et pour la direction de la Bibliothèque populaire qui est à créer, une indemnité annuelle de 1.900 fr.

ARTICLE 9.

Le personnel rétribué par la Ville devra se composer au moins d'un sous-bibliothécaire et d'un garçon.

Quand il y aura lieu à nomination de sous-bibliothécaire, par suite de vacance ou de création d'em-

ploi, M. le Maire devra faire son choix parmi les candidats pourvus du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les Bibliothèques universitaires ou dans les Bibliothèques municipales.

ARTICLE 10.

Un règlement, élaboré par le bibliothécaire et approuvé par le Maire de Clermont et le Recteur de l'Académie, fixera l'organisation générale des services.

La réunion des Bibliothèques étant faite dans l'intérêt commun de la Ville et de l'Université, ce règlement sera, particulièrement en ce qui concerne les prêts, conçu dans l'esprit le plus large, de façon à permettre aux habitants de Clermont de profiter des ressources que les collections du nouvel établissement offriront aux travailleurs.

ARTICLE 11.

La présente convention devra être ratifiée par le Conseil municipal avant le 1^{er} mars 1902. Faute de quoi elle deviendra nulle à cette date.

VII. — *Observations sur le projet de convention.*

M. le Ministre de l'Instruction publique intervient dans cette convention en sa qualité de tuteur administratif de l'Université de Clermont et pour garantir le paiement des annuités dues par elle à la Ville. Les deux principales parties contractantes sont la Ville et l'Université. L'Etat ne donne pas de subvention directe, mais il met l'Université à même de se libérer de ses engagements.

La solvabilité de l'Université est garantie par la lettre ministérielle dont vous avez vu le texte plus haut.

REPERES HISTORIQUES

- 1902 : Signature le 22 février de la convention entre l'Etat et la Ville qui met en commun la bibliothèque de la Ville et de l'Université.
- 1905 : Ouverture de la Bibliothèque de la Ville et de l'Université dans ses nouveaux locaux au 1, boulevard Lafayette.
- 1922 : Ouverture de la bibliothèque populaire au rez-de -chaussée.
- 1947 : Emménagement de la bibliothèque populaire au 3, boulevard Lafayette.
- 1951-1953 : Surélévation des locaux de la bibliothèque : Création de magasins autoporteurs qui doublent la capacité de stockage et d'un étage où est installée la salle de lecture.
- 1963 : Mise en service d'un premier bibliobus.
- 1964 : La bibliothèque jeunesse s'installe Place de Jaude sous l'appellation "l'Heure joyeuse".
- 1966 : Début de l'éclatement de la bibliothèque avec la création de la Section Droit (1600 m²) dans les locaux de la Faculté de Droit.
Ouverture de la première bibliothèque de quartier : Annexe de la Glacière (30 m²).
Création d'un poste de conservateur chargé des bibliothèques d'instituts de la Faculté de Lettres, préfiguration du Service des Bibliothèques d'Instituts installé dans cette faculté.
- 1967 : Installation de la Section Médecine (2400 m²) dans les locaux de la Faculté de Médecine.
Création de la bibliothèque de Lettres 1er cycle (300 m²) en face du bâtiment des Lettres.
- 1971 : Création de la Section Sciences sur le campus des Cézeaux (4500 m²).
A compter de cette date, la bibliothèque du 1, boulevard Lafayette n'abritera plus que la section municipale Etude et la section universitaire Lettres 2ème et 3ème cycles.
Ouverture d'une annexe ouverte aux jeunes dans le Groupe scolaire Jean Zay (50 m²).
- 1973 : Mise en service d'un second bibliobus.
- 1974 : Ouverture d'une discothèque dans les locaux du 3, boulevard Lafayette.

- ANNEXE 2 -

- 1975 : Annexe ouverte aux jeunes dans un équipement social rue A. France (48 m²).
- 1976 : Partition de l'Université de Clermont-Ferrand en deux établissements : Université d'Auvergne (U1) et Université Blaise Pascal (U2). La Bibliothèque devient service commun des deux universités et s'appelle dès lors Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire (BMIU). Elle est rattachée administrativement à l'U2.
- 1982 : Ouverture de la Médiathèque de quartier de Croix-Neyrat. (800 m²).
- 1985 : Ouverture de la Médiathèque de Jaude (1350 m²) en centre ville. Elle réunit les sections de prêt adultes et jeunes ainsi que la discothèque qui constituaient deux pôles éclatés sur la ville.
- 1992 : Début des travaux de l'extension de la rue Bardoux dans un local situé à côté de la Centrale et relié à lui par une passerelle. Y seront installés les fonds régionaux et patrimoniaux ainsi que les Centres Blaise Pascal et Henri Pourrat.
- 1993 : Etude réalisée par le cabinet Crosnier pour l'extension de la BU de Sciences sur le campus des Cézeaux (1.109 m²) avec création d'un espace de culture générale doté de 100 places

PRESENTATION DU RESEAU

1 -LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

Noyau historique, elle est le lieu où sont matériellement réalisées la cohabitation d'un service municipal et d'un service universitaire ainsi que la fusion des collections. Sise en centre ville, elle abrite :

- La section municipale Etude
- La section universitaire Lettres 2ème et 3ème cycles
- Le centre international Blaise Pascal
- Le centre Henri Pourrat
- Le dépôt légal imprimeur
- Les services administratifs et la direction

Superficie.....	4 810 m ²
Personnel (postes).....	35,5
Nombre de places assises...	222
Nombre de documents.....	600 000 environ
Capacité des rayonnages....	10 kml
Lecteurs inscrits.....	3.467
Prêts (1992).....	29.970

2 -COMPLEMENT DU RESEAU UNIVERSITAIRE :

* Deux bibliothèques situées en centre ville:

Section droit

Superficie.....	1.600 m ²
Places assises.....	350
Volumes.....	55.700
Inscrits.....	4.464
Prêts.....	32.500

Section Lettres 1er cycle

Superficie.....	500 m ²
Places assises.....	276
Volumes.....	20.900
Inscrits.....	3.670
Prêts (1992).....	37.995

- ANNEXE 3 -

En outre un Service de Bibliothèques de Départements installé dans les locaux des Lettres est chargé de l'acquisition et du traitement de la documentation littéraire et de sciences humaines pour 11 bibliothèques de département sur un total de 22.

Personnel BMIU : 1 conservateur
1,5 bibliothécaire-adjoint

Personnel Université : 2 agents administratifs

Collections : 75.000 volumes

* Deux bibliothèques excentrées :

Section Sciences

Superficie.....	4.500 m2
Places assises.....	490
Volumes.....	27.980
Inscrits.....	4.363
Prêts (1992).....	38.649

Section Médecine

Superficie.....	2.400 m2
Places assises.....	340
Volumes.....	30.000
Inscrits.....	2.149
Prêts (1992).....	37.777

Par ailleurs, deux bibliothèques d'antennes délocalisées dont le personnel est administrativement rattaché à la BMIU font l'objet d'un suivi par les sections Droit et Sciences.

- Bibliothèque de l'IUT d'Aurillac
suivie par la section Droit
200 m2
64 places assises
2.200 volumes
273 inscrits
2.500 prêts (1992)

- Bibliothèque de l'IUT de Montluçon
suivie par la section Sciences
300 m2
110 places assises
5.000 volumes
610 inscrits
3.468 prêts (1992)

3 -COMPLEMENT DU RESEAU MUNICIPAL : LA LECTURE PUBLIQUE :

- * Un équipement en Centre Ville : la Médiathèque de Jaude

Section adulte, jeunesse, discothèque + prêt de vidéocassette +
un atelier de pratique informatique
22 heures hebdomadaires d'ouverture
1.350 m²
91.891 documents dont 50.000 livres
9.780 inscrits
222.507 prêts (1992)

- * Equipement de quartier : la Médiathèque de Croix Neyrat

Section adulte, jeunesse, discothèque + prêt de vidéocassette
18 heures hebdomadaires d'ouverture
800 m²
28.000 documents dont 18.000 livres
3.022 inscrits
102.238 prêts

- Bibliothèque annexe La Glacière :

30 m²
3h30 d'ouverture hebdomadaire
328 inscrits
14.000 prêts

- Bibliothèque jeunes Anatole France :

48 m²
7h30 d'ouverture hebdomadaire
444 inscrits
13.625 prêts

- Bibliothèque jeunes Jean Zay :

50 m²
7 h. d'ouverture hebdomadaire
331 inscrits
11 048 prêts

- * Deux bibliobus urbains :

Bus 1
20 heures d'ouvertures
3.000 volumes
1.419 inscrits
46.252 prêts

Bus 2
20h45 d'ouvertures
3.500 volumes
1.259 inscrits
44.396 prêts

DIRECTION

Centre Régional Catalogue Collectif National

- 1/2 bibliothécaires adjoint

ADMINISTRATION

- 2 S.A.S.U.
- 4 adjoints administratifs

INSTITUTS

- 1 conservateur
- 2 bibliothécaires adjointsLECTURE PUBLIQUE

voir documents annexes

CENTRALE
ETUDES- 2 conservateurs
- 1 rédacteur
- 3 assistants de conservation
- 2 adjoints administratifs
- 2 agents administratifs
- 2 agents d'entretiens

CENTRE HENRI POURRAT

- 1 conservateur

C I B P

-1/2 assistant de conservatio

Dépôt Légal Imprimeur

1/2 agent de bureau vacataire

CENTRALE
LETTRES- 3 conservateurs
- 6 bibliothécaires
adjoints
- 8 magasiniers- 3 adjoints administratifs
- 1 agent administratifDROIT- 1 conservateur
- 5 bibliothécaires
adjoints
- 6 magasiniers- 2 adjoints administratifs
- 1 agent administratifMEDECINE- 3 conservateurs
- 4 bibliothécaires
adjoints
- 4 magasiniers
- 1 cointractuel- 4 adjoints administratifs
- 1 agent administratifSCIENCES- conservateurs
- 4,5 bibliothécaires
adjoints
- 6 magasiniers

* dont 1 contractuel

- 1 adjoint administratif
- 2 agents administratifs1er cycle- 1 conservateur
- 1 bibliothécaire adjoint
- 2 magasiniers
- 1 adjoint administratifAntenne d'Aurillac

- 1 bibliothécaire adjoint

Antenne de Montluçon.

- 1 bibliothécaire adjoint

LA CENTRALE

SERVICE ETUDE

SECTION LETTRES

1 SERVICE MUNICIPAL ETUDE

DIRECTION

- 1 conservateur reponsable du service
- 1 conservateur (dépouillement périodique Auvergne, catalogue des incurables)

ADMINISTRATION

- 1 rédacteur (1/3 temps : comptabilité, budget)
- 1 adjoint administratif (dactylographie)
- 1 agent administratif (mi-temps, standard BMIU)

CONCIERGERIE

- 1 agent technique

CIRCUIT DU LIVRE

Traitement des fonds

- 1 AQC (fonds iconographique)
- 1 AQC (périodiques)
- 1 AC (acquisitions, catalogage)
- 1 Rédacteur (2/3 temps, catalogage Fonds Auvergne)

Ces agents participent en outre au Service public ainsi que 7 C.E.S. dont 3 prêtés à la bibliothèque universitaire Lettres pour le service des magasins.

Réparation du livre

- 1 agent administratif (mi-temps, registre inventaire)
- 1 agent technique (entretien des livres)
- 1 adjoint administratif (mi-temps, saisie du dépouillement des périodiques)

LES CENTRES

Centre Henri Pourrat

- 1 Conservateur

Centre Blaise Pascal

- 1 AC (mi-temps)

SERVICE RATTACHE
LE DEPOT LEGAL

- 1 AC (mi-temps, vacation BN)
- 1 Agent administratif (mi-temps)

2 BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES 2ème ET 3ème CYCLES :

DIRECTION

- 1 conservateur en chef responsable du service
- Administration : 1 agent administratif (comptabilité)
- Courrier BMIU : 1 agent technique (mi-temps)

SERVICE PUBLIC

- 5 bibliothécaires adjoint (5 X 5 heures hebdomadaires)
- Communication des documents et rangement :
7 magasiniers (dont un à mi-temps)

CIRCUIT DU LIVRE

- 1 conservateur
- 1 bibliothécaire (catalogue des visites et suivi du service public)
- 1 BA (catalogage, intercalation)
- 1 BA (thèses)
- 1 BA (périodiques)
- 1 BA (acquisitions)
- Saisie des notices
1 sténo-dactylo
- Compostage
1 magasinier (mi-temps CPA)
- PEB
1 BA
1 commis
1 agent technique (mi-temps)
- 7 CES affectés principalement à la communication des documents et au magasinage.

TRAME DES ENTRETIENS MENES AVEC LE PERSONNEL DE LA
CENTRALE
(Section Universitaire et Section Etude)

A CONTENU DES TACHES

- I Poste occupé : depuis (nombre d'années)
- II En quoi consiste votre travail ? Quelles sont les différentes tâches qui vous occupent ?
- III Quel est le pourcentage de temps affecté à chacune d'entre elles ?

B RELATION DE TRAVAIL ETUDE/BU LETTRES 2e ET 3e CYCLES

- IV Quelles sont les relations de travail que vous avez (ou pouvez avoir) avec le personnel de la section Etude/section universitaire de la Centrale (c'est à dire celui de l'autre section)
- V Connaissez-vous les attributions de chacune des personnes travaillant dans l'autre service (Etude/Section universitaire Centrale) ?
De manière approximative / précise ?
Par certaines d'entre elles / pour toutes ?

C L'INFORMATION

- VI Comment obtenez-vous les informations concernant la marche de de votre service (Etude/section universitaire) ? Sont-elles suffisantes ?
- VII Comment obtenez-vous les informations concernant la Centrale en général ?
Etes-vous régulièrement informé sur la section Etude/la section universitaire ? comment ?
- VIII Comment obtenez-vous des informations sur le réseau BMIU ?
Lesquelles ?
- IX Quelles sont vos attentes principales en matière d'information

D L'EVALUATION DU LIEN BM-BU

- X Quel est selon vous l'intérêt du lien BM-BU aujourd'hui à la BMIU de Clermont ?
- XI Quelles conditions faudrait-il réunir pour que ce lien génère une nouvelle dynamique ?

ANNEXE 7 - TYPOLOGIE DES INSCRITS

Compris avec les frais d'inscription Etudiant Payant 62 F.

Gratuit INSCRIPTIONS LECTEURS Payant 100 F.

CATEGORIES

- 1 ETUDIANTS 1er CYCLE - DEUG - C.A.F.B. - I.U.P. 1e & 2e année
- 2 ETUDIANTS 2e CYCLE - LICENCE - I.U.F.M. - MAITRISE - CAPES - AGREG
- 3 ETUDIANTS 3e CYCLE
- 4 PROFESSEURS UNIVERSITE, MAITRES-ASSISTANTS, CHERCHEURS, ACADEMICIENS
- 5 LECTEURS MUNICIPAUX
- 6 LECTEURS AUTORISES
- 7 ENSEIGNANTS - ACADEMIE DE CLERMONT : Primaire, Secondaire, Supérieur (A.T.E.R. Chargés de cours) - P.R.A.G. (Professeurs agrégés) et AUTRES CATEGORIES GRATUITES

CODES U.F.R.

Catégories

- | | | |
|----|---|------------------|
| 1 | LETTRES | 1 ou 2 ou 3 ou 4 |
| 2 | PSYCHO | " |
| 3 | LAC - C.A.F.B. - I.U.P. (Inst. Univ. Professionnel) | " |
| 4 | DROIT-SCIENCES ECO | " |
| 5 | SCIENCES-CUST | " |
| 6 | MEDECINE - PHARMACIE | " |
| 7 | UREPS (Sports) | " |
| 8 | SIEE (Etudiants étrangers) (s'inscrivent tous à la B.M.I.U. et pas au 1er cycle) | 1 |
| 9 | I.U.T. | 1 ou 4 |
| 10 | I.P.S.S.A. (Inst. Psy. Sc. Sociales appliquées) | 1 ou 2 ou 3 |
| 11 | UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE | 5 ou 6 |
| 12 | ETUDIANTS CLERMONT & REGION HORS UNIVERSITE
(Ex. : Beaux-Arts, Architecture, ESCAE, EPIRES, etc) | 5 ou 6 |
| 13 | ETUDIANTS AUTRES UNIVERSITES | 5 ou 6 |
| 14 | PERSONNEL UNIVERSITE, RECTORAT, MAIRIE, RETRAITES
DE CES CATEGORIES | 7 |
| 15 | ENSEIGNANTS : SECONDAIRE, PRIMAIRE, LECTEURS DE
LANGUE, etc, RETRAITES DE CES CATEGORIES | 7 |
| 16 | DIVERS : LECTEURS MUNICIPAUX, LECTEURS AUTORISES
DEMANDEURS D'EMPLOI, MINEURS MUNICIPAUX, LECTURE
PUBLIQUE, APPELES DU CONTINGENT, etc. | 5 ou 6 ou 7 |
| 17 | I.U.F.M. | 2 |

GRILLE D'ENTRETIEN : LES PUBLICS

TYPE DE LECTEUR

H/F

ETUDIANT

1er cycle
2ème cycle
3ème cycle

Discipline

ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Université
Discipline

LECTEUR NON UNIVERSITAIRE

Profession

USAGES

ETES-VOUS INSCRIT A CETTE BIBLIOTHEQUE ?
OUI NON

Régularité des passages

1 3 fois/semaine et plus
2 2 fois/semaine
3 1 fois/semaine
4 1 fois/ts les 15 j.
5 1 fois/mois
6 Moins d'une fois par mois

Temps de séjour moyen -1H 1H 2H 3H 4H 5H 6H PLUS

ACTIVITES

Vous venez le plus souvent pour :

1 Travaillez sur place
2 Travaillez sur place et emprunter
3 emprunter uniquement

Vous travaillez à la bibliothèque

1 Avec les documents de la bibliothèque
2 Avec les documents de la bibliothèque et vos
propres documents
3 Avec vos propres documents uniquement

Utilisez-vous les Usuels de la salle de lecture ?
*Régulièrement *Occasionnellement *jamais

Si oui, lesquels, de quel type ?

LES EMPRUNTS

- 1 Empruntez-vous des documents ?
S'agit-il de documents liés à vos études ou à vos recherches ?
 OUI NON
- 2 Empruntez-vous pour vos lectures personnelles, lecture plaisir ?
Des documentaires Des romans
- 3 Utilisez-vous le Fonds régional Auvergne ?
- 4 Utilisez-vous le Fonds ancien ?
- 5 Utilisez-vous :
Les périodiques (salle réservée)
Les CD-Rom (salle réservée)
Les microfiches (salle réservée)
- 6 Utilisez-vous les catalogues suivants :
1 catalogue auteurs
2 catalogue matières
3 catalogue systématique ancien
4 catalogue auteur (avant 1952)
5 catalogue Auvergne
6 catalogue systématique par cotes CDU
7 catalogue des ouvrages acquis par les autres bibliothèques
- 7 Etes-vous utilisateurs du service de prêt entre bibliothèques ?

AUTRES BIBLIOTHEQUES :

Fréquentez-vous d'autres bibliothèques sur Clermont Ferrand ?

Lesquels :

- 1 pour travailler sur place
 - 2 pour emprunter des documents
- S'agit-il de documents liés à vos études ou vos recherches ?
Fréquentez-vous les bibliothèques de lecture publique ?

OUI NON

Médiathèque de Jaude Croix Neyrat Autre

Pour quels usages ?

- 1 travailler sur place
- 2 Emprunter

Fréquentez-vous d'autres bibliothèques en dehors de Clermont-Ferrand ?

LES ATTENTES

- Quels sont vos souhaits vos attentes concernant la BMIU ?
En matière de collections (livres, périodiques, autres supports)
En matière d'ouverture (horaires)
En matière d'information :
- sur l'utilisation de la bibliothèque
- sur la vie de la bibliothèque
En matière d'animation culturelle
En matière de services nouveaux
En matière d'accueil

CONNAISSANCE DU STATUT BMIU

Savez-vous que la Bibliothèque est à la fois BM et BU ?

OUI NON

Quel est selon vous l'intérêt ou l'inconvénient de cette situation

QUESTIONNAIRE AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET UNIVERSITAIRES

Cette enquête exploratoire vise à cerner la réalité du statut public et universitaire du point de vue :

- administratif
- des missions
- des publics
- de l'environnement documentaire

1- DONNEES DE CADRAGE

Personnel

Nombre d'agents :

Statut : les agents répondent-ils du même employeur? le(s)quel(s)?

Locaux

Nombre de sites :

Nombre de places assises :

Collections

Nombre de livres (en volumes) :

Nombre de périodique :

Principales spécialités :

Fonds patrimonial :

Nombre d'ouvrages en libre accès :

Nombre d'ouvrages en magasins :

Public

Nombre d'inscrits

Nombre d'étudiants

Enseignant, chercheurs

Autres publics

Principales catégories socio-professionnelles (en pourcentage)

Ouverture au public

Ouverture hebdomadaire:

Nombre d'heures

Nombre de jours

Fréquentation et transactions

Nombre d'entrée :

Communication sur place :

Prêts :

2- STATUT ADMINISTRATIF DE LA BIBLIOTHEQUE

Quelle(s) autorité(s) de tutelle?

De quand date ce statut?

A quelle approche ou à quelle réalité correspond-il?

Quelles sont les compétences et obligations réciproque de chacun des partenaires?

Quelles difficultés particulières cette situation génère-t-elle?

3- LES MISSIONS

Quelle est la définition générale des missions de la bibliothèque?

La bibliothèque a-t-elle une mission de Lecture publique? si oui, quel est son cadre?

Quelle est la mission de la bibliothèque au niveau cantonal?
au niveau fédéral?

Quelle réflexion préside à la concomitance dans un même équipement des missions de bibliothèque publique et de bibliothèque universitaire?

4-ENVIRONNEMENT DOCUMENTAIRE

Existe-t-il un réseau de Lecture Publique sur la Ville?

Nombre de sites :

Existe-t-il des bibliothèques de Lecture publique gérées par d'autres organismes?

Existe-t-il aussi d'autres bibliothèques universitaires?

Nombre de sites :

Y a-t-il une collaboration entre la Bibliothèque et ces autres organismes?

Quels en sont les axes principaux?

A quelle analyse des besoins des publics correspond-elle?

La bibliothèque joue-t-elle un rôle de tête de réseau? dans quels domaines? dans quelle aire géographique?

5- LES PUBLICS ET LA PRESTATION DOCUMENTAIRE

Les publics font-ils l'objet de traitements différents suivant qu'ils sont universitaires ou non?

Y a-t-il des espaces réservés?

pour les étudiants

pour les autres public

Si oui, quel est leur contenu documentaire?

Comment sont conçus les espaces communs?

Quelles collections?

Quelles prestations?

Y a-t-il une partition des espaces par niveaux?
si oui, à quelle analyse des besoins correspond-elle?

Quels sont les besoins documentaires communs exprimés par le public universitaire et l'autre public?

Y a-t-il des difficultés spécifiques liées à la présence des deux publics? Lesquelles?

**DEPOUILLEMENT PARTIEL DU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX
BIBLIOTHEQUES SUISSES**

A - LES VILLES1 - Populations concernées :

	Genève	Neuchâtel	Lausanne	Fribourg
Ville	180.000	33.060	125.000	34.320
Agglomération	290.000	66.560	262.200	56.840
Canton	(350.000)	(161.300)	587.792	208.160

La population cantonale est signalée entre parenthèses pour Genève et Neuchâtel car elle ne relève pas de droit des bibliothèques que nous allons décrire pour ces deux villes.

B - LES BIBLIOTHEQUES1 - Le personnel

	BPU Genève	BPU Neuchâtel	BCU Lausanne	BCU Fribourg
Nombre d'agents (postes)	53,5	28,35	135	70
Dépendent-ils du même employeur ?	oui	oui	oui	non
Le(s)quel(s)	Ville	Ville	Canton	Canton et Univesité

2 - Locaux

Nombres de sites	1	1	4	2 (1 centrale + 15 bibs dans U.)
Nombre de places assises	150	60	1.150	1.300

3 - Collections

Nombre de livres (volumes)	1,8 M	450.000	1,53 M	1,75 M
Nombre d'ouvrage en libre accès	20.000	30.000	300.000	350.000

Présence d'un fonds encyclopédique	oui	oui	oui	oui
---------------------------------------	-----	-----	-----	-----

Principale Spécialités	S. humaines Histoire Religion	Histoire 18ème S. de l'horlogerie	S. Humaines Fonds musicaux	chimie math. Histoire suisse théologie philosophie
---------------------------	-------------------------------------	---	----------------------------------	--

Présence d'un fonds patrimo. nial important	oui	oui	oui	oui
---	-----	-----	-----	-----

4 - Publics

	BPU Genève	BPU Neuchâtel	BCU Lausanne	BCU Fribourg
Nombre d'inscrits	10.000	11.404	17.000	9.800
Nombre d'étudiants	80%	36,4%	79%	70%
Principales catégories socio prof.	NC	Cf ci-dessous	NC	NC

Public de la BPU de Neuchâtel par CSP

Ouvriers, Contremaître, Agriculteurs, employés non qualifiés.....	370 = 3,2%
Employés qualifiés.....	792 = 7%
Cadres inférieurs et moyens A,B et C.....	894 = 7,8%
Cadres supérieurs, Professions libérales Professions artistiques et intellectuels.....	1 063 = 9,3%
Non précisé.....	7 915 dont 4 152 étudiants. Défaut de saisie de la Csp pour le public restant.

5 - Activités

Ouverture hebdomadaire	52h.	54h(lect.p.) 78h. (Etude)	79h.	78h.
Nombre de jours semaine	4,5	5(LP) 6 (Etude)	6	6
Nombre d'entrée	NC	NC	400 000	NC
Transaction	100.000	120.989	252.597	115.000
Dont prêt	65.000	118.090	223.737	110.000

6 - Missions

Desservir le public genevois et universitaire Gérer le Dépôt légal	Desservir le public de la Ville et de l'Université et Mission patrimoniale	Desservir le public cantonal (rôle de type biblio. nationale avec gestion du DL cantonal) et le public universitaire	Desservir le public cantonal et univer- sitaire. Gérer le DL
--	---	---	--

7 - Autorité de tutelle

	BPU Genève	BPU Neuchâtel	BCU Lausanne	BCU Fribourg
	Ville	Canton et Ville Statut de Fondation	Canton	canton et Universite
De quand date le statut de la Bibliothèque	1848	1983	1898	1897
budget	10 MFS	18 MFS	12 MFS	14 MFS
Sources financement	Ville 98% Canton 2	Ville 2/3 Canton 1/3	Canton 80% Univer. 20%	Univer. 2/3 Canton 1/3

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



965783D